
Adaptation des systèmes d'information à la gouvernance du premier degré et au pilotage des écoles

RAPPORT N° 2015-054
Septembre 2015

Rapport à madame la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche



igaenr
Inspection générale
de l'administration
de l'Éducation nationale
et de la Recherche

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche

**L'adaptation des systèmes d'information
à la gouvernance du premier degré
et au pilotage des écoles**

Septembre 2015

Jean-Michel QUENET
Frédérique CAZAJOUS
Jean DÉROCHE
Philippe LHERMET

*Inspecteurs généraux de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

SYNTHÈSE

Les systèmes d'information du premier degré ont d'abord été conçus pour répondre à des besoins de gestion de masse, à une époque où les compétences correspondantes étaient directement déléguées aux inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale. Ils couvrent deux grands champs :

- Le champ de la scolarité autour d'une base départementale – la base élèves du premier degré (BE1D) généralisée en 2009 et reliée à une base nationale des identifiants des élèves (BNIE) – avec des fonctionnalités d'enregistrement des élèves, d'édition de listes, de vérification et validation des identifiants, de suivi et prévision d'effectifs, accessibles en fonction des catégories d'utilisateurs : directeurs des écoles publiques et privées, mairies, inspecteurs de circonscription et directions départementales des services de l'éducation nationale. BE1D est également reliée à des applications spécifiques, telles qu'AFFELNET 6^e pour l'affectation des élèves dans les collèges publics ou encore ECECA pour les élections des parents d'élèves aux conseils d'école.
- Le champ de la gestion des personnels du premier degré qui repose aujourd'hui sur deux bases départementales – AGAPE créée pour les enseignants du public en 1993 et adaptée à l'enseignement privé avec une base distincte, AGAPE privé, généralisée en 2010 – et d'un ensemble applicatif permettant les différentes opérations de gestion et de paie. Des applications complémentaires, interfacées avec AGAPE, ont été développées pour répondre aux besoins de la gestion compte tenu de la rigidité des bases existantes : ARIA pour le remplacement, GAIA pour la formation...

Des outils de pilotage sont associés à ces systèmes d'information : le contrôle national des emplois (CNE), qui permet de suivre la consommation et l'utilisation des emplois au plan académique et national ; la base de pilotage DECIBEL qui consolide l'information des bases élèves départementales pour exploiter les données en matière de scolarité ; un ensemble d'outils dans le champ de la gestion des ressources humaines (annuaire AGAPE, bases PROPYLEES, EGIDE, base d'indicateurs pour les personnels du privé). L'application ENRYSCO, dédiée au suivi de la réforme des rythmes scolaires, a été développée plus récemment, mais sans liaison entre les incidences des rythmes et la gestion des personnels.

S'ils répondent globalement aux besoins de gestion pour lesquels ils ont été conçus, les systèmes d'information du premier degré fournissent des informations moins riches et moins détaillées que ceux mis en œuvre au titre du second degré. Ils n'ont pas bénéficié de la même priorité et n'ont pas connu d'évolutions fondamentales depuis leur création. Ils mobilisent peu de moyens au regard de l'ensemble des dépenses consacrées par le ministère aux systèmes d'information. Ils présentent des retards sur les évolutions de la gouvernance académique.

Ainsi BE1D, contrainte par ses origines controversées, n'offre pas de vision historique et continue du parcours des élèves ; elle ne renseigne pas sur le contexte économique et social des familles, comme la refondation de la carte de l'éducation prioritaire l'a mis en évidence, ni sur les résultats des élèves qui permettraient d'évaluer l'efficacité des dispositifs pédagogiques mis en œuvre ; le pilotage, depuis l'école jusqu'au niveau académique, n'est pas en mesure de s'appuyer sur des données en matière d'absentéisme – alors que la fréquentation irrégulière de l'école accentue le risque de décrochage ultérieur – ou encore de santé, également facteur d'échec scolaire ; si les DASEN disposent de nombreux indicateurs en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap,

le système d'information ne leur permet pas de suivre les besoins de ces élèves ; enfin la réalité des situations de scolarisation ou d'instruction en dehors des écoles publiques ou privées sous contrat est mal connue : le phénomène serait en expansion selon les interlocuteurs de la mission qui ne peuvent étayer ce fait de données objectives.

De même, dans le domaine des ressources humaines, le projet SIRHEN a limité les évolutions de l'ensemble des systèmes d'information existants, encore structurés sur le modèle historique « une classe, un maître » et plus tournés vers la gestion que vers le pilotage. Les services d'enseignement des professeurs des écoles ne sont pas décrits dans les bases ni certaines compétences particulières repérées ; les outils ont du mal à répondre aux évolutions réglementaires qui ont largement complexifié la gestion des personnels, à l'exemple de la multiplication des quotités de temps partiels ou des multi-affectations ; les applications d'aide à la gestion du mouvement apparaissent insuffisantes ; les outils d'aide au remplacement manquent de fiabilité pour instaurer un pilotage académique et départemental de cette politique particulièrement sensible chez les parents d'élèves ; enfin, des fonctionnalités utiles pour la gestion des personnels du premier degré public et le pilotage des emplois n'existent pas pour l'enseignement privé sous contrat.

Ces constats s'accordent mal avec la priorité donnée à l'école primaire dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et avec les nouvelles exigences de la gouvernance académique qui se traduit par une implication croissante des recteurs dans le pilotage des politiques du premier degré.

Ils emportent de surcroît des conséquences en creux dont témoigne le foisonnement des applications locales, généralement peu partagées entre circonscriptions, entre départements, voire entre académies. Cette situation n'est pas sans risque pour la pérennité et la sécurité de ces applications ; elle induit un dévoiement de la mission des conseillers pédagogiques TICE et rend plus délicate l'appropriation de nouveaux outils nationaux.

Enfin l'analyse des systèmes d'information du premier degré fait apparaître des attentes fortes des directeurs d'école. Ces attentes concernent le contenu et les fonctionnalités pratiques de BE1D ainsi que l'industrialisation des échanges avec les mairies pour éviter des doubles saisies encore trop fréquentes. En marge des systèmes d'information proprement dits sont également soulevées les questions de communication et d'environnement numérique de travail (ENT).

Aussi, pour adapter les systèmes d'information aux besoins locaux de la gouvernance du premier degré et du pilotage des écoles, la mission effectue une double série de préconisations¹, dont beaucoup sont partagées avec l'administration centrale, soucieuse d'avancer sur ces sujets.

La première série de préconisations concerne les fonctionnalités des systèmes d'information pour :

- améliorer le suivi individuel des élèves en créant un dossier numérique de l'élève qui justifie de rouvrir le dossier de BE1D dans les strictes limites posées par la jurisprudence et nécessite de déployer rapidement le livret scolaire unique numérique. Une attention particulière doit être portée aux applications de santé, pour recueillir et exploiter utilement les données sur la situation médico-sociale des élèves ;

¹ Les recommandations sont récapitulées en fin de rapport dans un tableau qui propose un classement par ordre de priorité.

- mieux répondre aux exigences de la gouvernance et du pilotage local du premier degré, en finalisant l'application « tableau de bord des écoles » (TBE), première étape d'un infocentre du premier degré à l'image d'APAE dans le second degré ; en résolvant à brève échéance les difficultés d'interface entre BE1D et les applications communales ; en créant une véritable base de gestion des élèves en situation de handicap ; en intégrant le résultat des évaluations des élèves dans les outils de pilotage pédagogiques à la disposition des DASEN. Dans l'attente d'un dispositif national d'évaluation des élèves, la mission propose que soit développé dans l'immédiat, à titre expérimental, un dispositif homogène de suivi des acquis des élèves et d'exploitation des résultats dans le cadre de deux dispositifs de la refondation de l'école : la scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle, le dispositif « plus de maîtres que de classes » à l'école élémentaire ;
- optimiser la gestion des moyens et des personnels en rénovant les outils de pilotage sur le remplacement et en diffusant rapidement le module d'ARIA sur le décompte des horaires, en relançant le chantier de la dématérialisation des pièces justificatives de la paie, en développant les outils de pilotage de l'enseignement privé et en complétant les informations qualitatives dans AGAPE ;
- dynamiser les services numériques à l'école, en promouvant la *e.administration*, en encourageant un déploiement rapide des ENT et en améliorant les circuits de communication avec les directeurs d'école.

La seconde série de préconisations vise à conforter les évolutions d'organisation et de gouvernance des systèmes d'information : il s'agit, au plan national, de faire vivre les SI-RH et de prendre appui sur une comitologie renouvelée associant les académies. Au plan académique, le renforcement du pilotage des systèmes d'information, la mise en place d'une gouvernance nationale de la plateforme « catalogue des applications locales » (CAPLO) assurée par l'association des secrétaires généraux d'académie, avec une déclinaison par domaine fonctionnel, ainsi que l'amélioration de la formation des utilisateurs et de la communication relative aux applications nationales contribueraient également aux objectifs poursuivis.

Les acteurs locaux ont des attentes en matière de moyens de pilotage. Des améliorations concrètes des systèmes d'information, à court et moyen terme, peuvent être apportées pour y répondre.

SOMMAIRE

Introduction	1
1. Des systèmes d'information plus tournés vers la gestion que vers le pilotage	3
1.1. Deux grands champs couverts par les systèmes d'information.....	3
1.1.1. <i>Le champ de la scolarité : BE1D</i>	3
1.1.2. <i>Le champ de la GRH : AGAPE et AGAPE privé</i>	4
1.1.3. <i>Des moyens de pilotage associés à ces systèmes d'information.....</i>	6
1.2. Une organisation qui est le fruit de l'histoire.....	9
1.2.1. <i>La base élèves contrainte par ses origines controversées.....</i>	9
1.2.2. <i>Des systèmes d'information dans le domaine des ressources humaines bloqués dans leur évolution ..</i> <i>.....</i>	11
1.2.3. <i>Les systèmes d'information du premier degré peu prioritaires.....</i>	11
1.3. Des systèmes d'information qui répondent globalement aux besoins de la gestion	13
1.3.1. <i>Des constats d'effectifs fiabilisés par BE1D.....</i>	13
1.3.2. <i>La gestion des moyens, des personnels et de la paie pour plus de 360 000 agents réalisée par AGAPE</i> <i>.....</i>	14
1.4. L'émergence de nouveaux enjeux.....	15
1.4.1. <i>Une organisation de l'école qui s'est complexifiée</i>	15
1.4.2. <i>La priorité donnée à l'école primaire</i>	16
1.4.3. <i>Une nouvelle dimension donnée au pilotage académique.....</i>	17
2. Des systèmes d'information en retard sur les évolutions de la gouvernance académique.....	19
2.1. Dans le champ de la scolarité.....	20
2.2. Dans le champ de la gestion des ressources humaines	23
2.3. Les conséquences en creux	24
2.3.1. <i>Des systèmes d'information qui peinent à s'adapter aux évolutions rendues nécessaires.....</i>	24
2.3.2. <i>Une couverture applicative complémentaire aux différents niveaux décisionnels, légitime mais non</i> <i>sans conséquences</i>	25
2.3.3. <i>Une démarche de partage progressivement mise en place sous l'impulsion du ministère.....</i>	26
2.3.4. <i>Une attente forte de simplification des tâches des directeurs d'école.....</i>	29

3. Une double série de préconisations.....	34
3.1. Améliorer les fonctionnalités des systèmes d'information	34
3.1.1. <i>Pour améliorer le suivi individuel des élèves</i>	<i>34</i>
3.1.2. <i>Pour mieux répondre aux exigences de la gouvernance et du pilotage local du premier degré.....</i>	<i>36</i>
3.1.3. <i>Pour optimiser la gestion des moyens et des personnels.....</i>	<i>38</i>
3.1.4. <i>Pour dynamiser les services numériques à l'école.....</i>	<i>42</i>
3.2. Conforter les évolutions d'organisation et de gouvernance des systèmes d'information	46
3.2.1. <i>Au plan national.....</i>	<i>46</i>
3.2.2. <i>Au plan académique</i>	<i>47</i>
Tableau des préconisations et des recommandations.....	51
Annexes	53

Introduction

La mission thématique sur « la gouvernance des systèmes d'information du premier degré » a été inscrite au programme de travail des inspections générales pour l'année 2014-2015. Confiée à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, cette mission trouve son origine dans une demande du secrétaire général du ministère.

Les systèmes d'information du premier degré ont d'abord été conçus pour répondre à des besoins de gestion de masse, à une époque où les compétences correspondantes étaient directement déléguées aux DASEN, sans affirmation d'une politique académique du premier degré. Après la mise en œuvre de la LOLF et des budgets opérationnels de programme du premier degré – ressortant de la responsabilité des recteurs d'académie – et après des évolutions marquées de la gouvernance académique, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République conduit à faire du premier degré l'un des axes forts d'une politique académique déclinée dans un cadre départemental.

Ces profondes évolutions du contexte amènent nécessairement à adapter les systèmes d'information aux besoins locaux de la gouvernance du premier degré et à s'assurer de la capacité des outils informatiques de contribuer à une gouvernance académique efficace.

La mission a donc moins porté sur la gouvernance à proprement parler des systèmes d'information du premier degré que sur leur adaptation aux évolutions de la gouvernance académique et aux enjeux de pilotage aux différents niveaux de décision – académie, direction des services départementaux, circonscription – sans omettre l'école qui constitue, au cœur de l'organisation du premier degré, le niveau de responsabilité le plus proche des élèves et des familles.

La problématique est dès lors très large. Elle interroge les objectifs et le fonctionnement des systèmes d'information du premier degré :

- dans un contexte de complexification de l'organisation de l'école. Le foisonnement des applications locales démontre les besoins non couverts par le système d'information national ;
- pour la prise en compte de la notion de parcours de l'élève qui demande un suivi continu ainsi que des repères et des indicateurs constants. Se pose ainsi la question des liens existants ou à construire entre systèmes d'information du premier et du second degré dans une perspective de continuité ;
- dans un souci de simplification pour les gestionnaires et les usagers de l'école. Cette préoccupation est notamment l'un des axes de réflexion du ministère dans le cadre du groupe de travail sur le métier des directeurs d'école.

D'un point de vue méthodologique, la mission s'est intéressée à l'ensemble des systèmes d'information concourant à la gestion et au pilotage, dans les académies, de l'enseignement public et privé du premier degré. Elle a volontairement retenu une conception extensive des systèmes d'information, puisqu'elle a inclus dans ses observations les applications qui traitent des données

sans être forcément reliées aux systèmes d'information ainsi que les modes de communication et les environnements numériques de travail (ENT²).

Les différents champs d'investigation ont ainsi concerné :

- le pilotage administratif des moyens et des personnels ainsi que les outils de gestion des écoles et des circonscriptions ;
- la gestion et le suivi pédagogique des élèves ;
- les relations avec les personnels, les parents et les collectivités territoriales.

La mission a d'abord dressé un état des lieux dans les académies et recueilli les attentes du terrain avant de rencontrer les directions maîtres d'ouvrage (DGESCO, DGRH, DEPP, DAF) et maître d'œuvre (DNE)³. Elle a effectué des visites approfondies dans six académies (Aix-Marseille, Montpellier, Nantes, Strasbourg, Toulouse et Versailles⁴) selon un schéma-type qui comprenait des entretiens en rectorat et dans deux départements par académie (en DSDEN et en circonscription, avec des rencontres avec des directeurs d'école publique et privée). L'échantillon représente des académies contrastées en matière de gouvernance et de gestion ainsi qu'en matière d'utilisation d'outils de pilotage dans le premier degré.

En revanche, la mission n'a pas approfondi la question des relations avec les collectivités territoriales en rencontrant les associations nationales représentant les communes. Mais le rapport aborde ce sujet au travers de la base élèves et des ENT.

Enfin la conduite de la mission peut donner lieu à quatre remarques :

- Les systèmes d'information dans le champ de l'enseignement scolaire n'ont pas fait l'objet d'études de l'inspection générale depuis huit ans. Les deux derniers rapports datent de 2006 et 2007. Ils ont été respectivement consacrés à *La modernisation des systèmes d'information de ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*⁵ et aux *Applications informatiques de gestion : conception, production et mise en œuvre*⁶ ;
- La problématique de la mission avait un lien évident avec d'autres missions effectuées parallèlement cette année : l'évaluation de la période probatoire du programme SIRHEN⁷, le pilotage et le fonctionnement de la circonscription du premier degré⁸, les mouvements intra-académiques et départementaux comme outils de GRH⁹ et l'évolution de l'État territorial pour l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche¹⁰. Les inspecteurs généraux

² Une liste des principaux sigles et applications figure en annexe 6.

³ Voir la liste des interlocuteurs rencontrés par la mission en annexe 1.

⁴ Pour une répartition équilibrée des échantillons entre les différentes missions des inspections générales, la visite dans l'académie de Versailles s'est limitée, au rectorat, à la direction des systèmes d'information et à un seul département (Val-d'Oise).

⁵ Rapport conjoint IGAENR - CGTI - n° 2006-047, juillet 2006.

⁶ Rapport IGAENR n° 2007-100, décembre 2007.

⁷ Mission conjointe de l'IGAENR, du CGEJET et de la DISIC.

⁸ Mission conjointe IGEN - IGAENR.

⁹ Mission IGAENR.

¹⁰ Rapport IGAENR n° 2015-021, *Quelle évolution de l'État territorial pour l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche ?*, avril 2015.

ont ainsi bénéficié d'un éclairage complémentaire à l'occasion d'échanges en cours de mission, en particulier avec l'équipe en charge de la mission sur les circonscriptions ;

- Le sujet des systèmes d'information répond à une vraie préoccupation des acteurs des académies, à tous les niveaux. Les visites de terrain ont montré des attentes réelles et multiples ;
- La mission a pu constater les évolutions en cours au sein de l'administration centrale, en termes de gouvernance et de projets relatifs aux systèmes d'information. Bien qu'elles concernent encore peu le champ de l'enseignement primaire et qu'elles ne soient pas toutes connues dans les académies, ces avancées vont incontestablement dans le bon sens.

Le présent rapport se fait donc l'écho de nombreux éléments et points de vue. À partir du constat que les systèmes d'information du premier degré sont plus tournés vers la gestion que vers le pilotage, il en analyse les retards au regard des évolutions de la gouvernance académique et effectue une double série de préconisations.

1. Des systèmes d'information plus tournés vers la gestion que vers le pilotage

Les systèmes d'information du premier degré ont été conçus pour une gestion de masse tant dans le champ de la scolarité que dans celui de la gestion des ressources humaines. Fruits d'une histoire, ils ont jusqu'à présent globalement répondu aux impératifs de gestion qui étaient les leurs, mais ils sont confrontés aujourd'hui à l'émergence de nouveaux enjeux.

1.1. Deux grands champs couverts par les systèmes d'information

1.1.1. Le champ de la scolarité : BE1D

La base élèves 1^{er} degré (BE1D) permet de recenser au niveau de chaque école les élèves qui y sont inscrits, mais également d'effectuer leur gestion opérationnelle : affectation des élèves dans les classes, suivi de la scolarité, passages, radiations, etc. Depuis janvier 2015, de nouvelles fonctionnalités permettent d'éditer des fiches de liaison normalisées pour échanger avec les représentants légaux des élèves sur les propositions de poursuite de scolarité.

Au moment de son admission dans l'école, chaque élève reçoit un numéro national d'identification (INE) qui le suit tout au long de sa scolarité. L'INE est généré dans la base nationale des identifiants des élèves (BNIE)¹¹ à partir de données de l'élève transmises automatiquement par BE1D : nom, prénom, sexe, date de naissance et code du lieu de naissance. Cette fonction d'immatriculation est assurée sous la responsabilité de la DEPP.

¹¹ Cette base est gérée par le pôle de compétences de gestion des identités (équipe nationale de la DNE hébergée par la DSI du rectorat d'Orléans-Tours). Elle fait désormais partie du répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE), créé par arrêté du 16 février 2012 après déclaration à la CNIL.

Les directeurs d'école publique ont un accès direct à BE1D, comme les directeurs des écoles privées. Toutefois, ces derniers utilisent le plus souvent des logiciels spécifiques¹² dont les données se déversent dans BE1D au moment du constat de rentrée.

Les mairies peuvent également accéder à BE1D avec des droits spécifiques pour réaliser les inscriptions et gérer les activités périscolaires. Comme les directeurs, elles disposent de la faculté de paramétrer et d'éditer les listes qui leur sont utiles. Le bilan effectué en juin 2015¹³ montre que seuls 23 % des 23 632 communes qui disposent d'une école publique utilisent directement BE1D pour la gestion des inscriptions des élèves. Le volume de communes qui travaillent avec une interface entre leur logiciel propre et BE1D reste très faible : deux seulement ont une interface aller (mairie vers école) et vingt-cinq une interface aller / retour. L'état des lieux effectué en 2014 par l'équipe nationale de Clermont-Ferrand montrait que « *les interfaces actuelles fonctionnent dans moins de trente communes* »¹⁴. Il n'y a donc pas eu d'évolution depuis l'an dernier en la matière. La question du transfert des données est complexe et est encore à l'étude compte tenu de l'hétérogénéité des logiciels utilisés par les communes : ce besoin d'interfaces efficaces était déjà souligné par l'IGAENR en 2007¹⁵. En attendant, les directeurs considèrent que la situation actuelle leur impose souvent une double saisie et que cela représente une charge importante dans la préparation de la rentrée.

Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) bénéficient de fonctionnalités spécifiques : vérification et validation des identifiants, gestion de l'école virtuelle¹⁶, suivi et prévisions d'effectifs.

Enfin BE1D est reliée à l'application AFFELNET 6^e qui permet l'affectation des élèves des écoles publiques et privées dans les collèges publics. D'autres outils ont été développés dans le champ de la scolarité, tel qu'ECECA¹⁷, application nationale déployée à la rentrée 2014 qui effectue automatiquement le calcul des sièges attribués aux élections des représentants des parents d'élèves dans les conseils d'école, édite les procès-verbaux d'élection et facilite la consolidation des résultats au plan national. Cette application a été accueillie très positivement par les directeurs d'école. Elle a permis la remontée des résultats en un temps record cette année dans le premier degré.

1.1.2. Le champ de la GRH : AGAPE et AGAPE privé

L'arrêté du 5 mai 1993 a créé le traitement automatisé d'informations nominatives relatives à la gestion des personnels du premier degré et à la pré-liquidation de la paie : AGAPE. Il existe actuellement deux systèmes d'information (SI), fondés tous deux sur AGAPE, avec une base pour les personnels du premier degré public et une autre pour le privé. Leur déploiement respectif dans

¹² Ces logiciels sont reliés à la base nationale ANGE1D intégrée à l'architecture globale du système d'information de l'enseignement catholique, dénommé GABRIEL.

¹³ Source : DGESCO - DNE.

¹⁴ Source : BE1D - échanges mairies, étude préalable version 1.0, 30 juin 2014.

¹⁵ Rapport n° 2007-100, *Les applications informatiques de gestion : conception, production et mise en œuvre*, décembre 2007.

¹⁶ Dans BE1D, l'école virtuelle devrait regrouper les élèves qui, dans le département, sont inscrits dans l'enseignement à distance auprès du CNED, scolarisés dans les établissements hors contrat, hospitalisés ou accueillis dans des établissements spécialisés, ou encore instruits à domicile. Manifestement la pratique n'est absolument pas homogène entre les départements.

¹⁷ Application « Élections aux conseils d'école et aux conseils d'administration ».

l'ensemble des départements a été réalisé progressivement et est relativement récent en ce qui concerne AGAPE privé, généralisé en 2010.

Ces deux systèmes d'information comportent un volet de gestion et un volet de génération des mouvements de paie. Même s'il existe deux bases par département, une pour chaque ordre d'enseignement comme décrit ci-dessus, ces bases sont implantées dans les rectorats et généralement gérées par les directions informatiques académiques.

AGAPE a été développée sous Informix 4GL, technologie des années 90¹⁸, en mode client-serveur auprès des gestionnaires. Des applications reposant sur des technologies plus modernes (applications web par exemple) ont été réalisées par la suite pour répondre à des besoins de gestion¹⁹ et notamment à l'évolution de la réglementation.

Ces systèmes d'information comportent également un volet de suivi des moyens rénové en 2007-2008 avec la bascule sur NGM (nouvelle gestion des moyens) à l'instar de ce qui s'est fait pour le second degré. La gestion et l'étiquetage des supports font partie des principes de fonctionnement du système d'information, bien qu'ils soient beaucoup moins détaillés en termes de fonctions occupées, de descriptif des emplois du temps et des services que pour la gestion des moyens dans le second degré.

Des applications spécifiques existent aussi pour la réalisation des mouvements. Elles ont été conçues pour s'adapter à la multiplicité et à l'évolution des règles de gestion des départements et des critères nationaux. Dès lors, les logiciels mis en place depuis plusieurs années pour réaliser les mouvements interdépartementaux et départementaux sont aujourd'hui difficilement compréhensibles. De fait, certaines phases sont traitées manuellement avant que les résultats ne soient réintroduits dans AGAPE, comme la mission l'a constaté dans les départements visités²⁰.

Dans la perspective de SIRHEN, un dossier unique agent (mini DUA) a servi pour les élections et pour la gestion du droit individuel à la formation (DIF). Il contient également l'adresse courriel professionnelle des enseignants du premier degré.

D'autres applications ont été développées pour répondre aux évolutions des besoins de la gestion, compte tenu des rigidités des bases existantes, au plan national comme au plan académique. Ces applications sont généralement interfacées avec AGAPE. Parmi les plus importantes, on peut citer :

- ARIA pour la gestion du remplacement, expérimentée depuis 2009 mais dont la généralisation à l'ensemble des académies ne date que de 2011. En revanche, il n'existe pas d'application équivalente pour l'enseignement privé : un module 4GL d'AGAPE privé, accessible aux gestionnaires de la DSDEN, permet de faire du remplacement sur poste vacant (au travers du module affectation) et un autre de gérer les demandes de suppléance (avec un suivi de consommation par motif de suppléance) ;
- MOSART, module de suivi des absences et des retenues pour fait de grève ;

¹⁸ « La mise en œuvre de la virtualisation a permis de réduire le risque d'obsolescence des technologies Informix. Cette mise en œuvre permet de conserver en l'état les applications basées sur les technologies 4GL » : extrait du rapport d'audit de maintenabilité des systèmes d'information RH, réalisé par la société Neoxia, 2015.

¹⁹ Par exemple SIAM1 (application web des candidats au mouvement) en 2003 ou SIAP (gestion des listes d'aptitude) en 2004.

²⁰ Les applications de gestion du mouvement sont celles qui suscitent le plus de critiques de la part des services départementaux.

- I-PROF qui donne un accès à une messagerie professionnelle et permet à chaque enseignant du premier degré de disposer d'un accès à son dossier, d'obtenir des informations sur sa gestion et de communiquer avec son gestionnaire ;
- GAIA, outil de gestion et de suivi de la formation dans le premier et le second degré. AGAPE alimente GAIA pour permettre la rémunération des formateurs et I-PROF affiche les stages effectués grâce à un lien avec GAIA. AGAPE pourrait permettre d'utiliser en GRH les formations qualifiantes suivies si le lien avec GAIA avait été développé comme il avait été prévu à l'origine. De même le lien entre GAIA et les plateformes M@gistère n'est pas obligatoire ; certains départements intègrent dans GAIA les 18 heures d'animation pédagogique, d'autres non.

1.1.3. Des moyens de pilotage associés à ces systèmes d'information

La majorité des outils de pilotage a été développée par le pôle informatique d'aide à la décision (PIAD) de Bordeaux : ce pôle de compétences a mis en place les bases de pilotage nationales et académiques avec une offre d'hébergement des bases et la mise à disposition d'outils décisionnels. Quant au contrôle national des emplois (CNE), c'est la DAF qui est à l'origine de cet outil de pilotage très utilisé dans les académies.

- **Pour le suivi des emplois**

Outil majeur du pilotage académique, le CNE permet depuis de nombreuses années de suivre de manière précise la consommation et l'utilisation des emplois tant au plan académique qu'au plan national. La mission a pu constater que les recteurs, responsables des BOP académiques et de la répartition des emplois, prôtaient une attention accrue aux résultats du CNE qui sont à la base des dialogues de gestion avec les IA-DASEN. Le CNE présente par ailleurs la caractéristique d'être une application bien maîtrisée et commune au premier et au second degré.

- **Pour le pilotage de la scolarité**

Lors de la conception de BE1D, la gestion du premier degré était intégralement départementale. Il y a donc autant de bases par académie que de départements. Pour obtenir une information consolidée, les responsables nationaux, académiques et départementaux ont recours à la base de pilotage DECIBEL (dispositif d'aide au pilotage opérationnel du premier degré) proposée sur le site du PIAD et alimentée par des données, anonymes, extraites de BE1D. Ils disposent par ce biais de la possibilité d'éditer des tableaux statistiques standards ou personnalisables. Une grande partie des données de pilotage peut également être directement générée par des requêtes *Business Object* à partir des données disponibles sur le site du PIAD de Bordeaux.

DECIBEL est utilisée par les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), les IEN de circonscription, les services des rectorats et l'administration centrale²¹, à des fins d'exploitation des données saisies dans le système opérationnel BE1D. Elle permet le suivi des effectifs d'élèves des écoles maternelles, élémentaires et primaires et la production de statistiques scolaires pour le constat de rentrée (répartition des élèves par niveau, âge, sexe, classes, parcours scolaires, organisation scolaire des écoles, flux d'élèves entre les communes de scolarisation et les communes de résidence). DECIBEL permet également de mettre à disposition des directeurs d'école et des mairies, respectivement une fiche descriptive de chaque école, et une fiche descriptive des écoles et des élèves résidents de la commune. En outre, des fiches descriptives des regroupements pédagogiques intercommunaux déconcentrés peuvent être générées pour les besoins des directeurs de RPI, des IEN de circonscription et des directeurs académiques des services de l'éducation nationale.

Extrait du guide utilisateur de DECIBEL produit par le PIAD de Bordeaux

Les remontées d'informations sont effectuées pour l'enseignement public autant de fois que nécessaire pour la gestion au niveau académique et à des dates définies²² pour les opérations de prévisions d'effectifs dans le cadre des préparations de rentrée ; en revanche, pour l'enseignement privé, une seule remontée est effectuée vers BE1D à l'occasion du constat de rentrée.

Il existe plusieurs axes d'analyse qui sont :

- école / circonscription / DASEN / académie ;
- école / RPI
- école / commune / bassin d'emploi / canton ;
- école / éducation prioritaire (REP+, REP) ;
- classe / nombre de niveaux / taille de la classe ;
- date d'observation / année scolaire.

La notion de parcours scolaire s'entend exclusivement par l'analyse des taux de maintien, de retard ou d'avance des élèves. Il est possible de suivre les regroupements des élèves avec deux possibilités : sur des nomenclatures nationales (classes bilingues, classes à horaire aménagée danse et musique, classes d'initiation) ou locales pour les autres regroupements qui sont surtout destinés au directeur d'école.

- **Pour le pilotage des personnels enseignants**

Il est mis à disposition un annuaire des personnels entrés dans la base AGAPE – annuaire AGAPE nouvelle gestion des moyens (AANGM). Celui-ci dispose des fonctionnalités d'annuaire et de comptage des agents enregistrés dans les bases. Les niveaux académiques et national peuvent réaliser des requêtes libres sur cette base, à l'identique de ce qui fonctionne pour BE1D.

²¹ Pour la DEPP et la DGESCO avec un outil spécifique : DIAPRE.

²² Fin septembre, octobre, décembre et juin.

Il existe aussi une base d'indicateurs pour les personnels du privé (BIPP), utilisée pour les besoins spécifiques du pilotage de l'enseignement privé sous contrat.

Pour les personnels du public, plusieurs bases ont été constituées également par le pôle de Bordeaux à partir de modules de requêtes PROPYLEES auxquelles les académies peuvent recourir :

- PROPYLEES APT : suivi des adaptations des postes de travail ;
- PROPYLEES BOE : recensement des personnels en obligation d'emplois ;
- PROPYLEES OSENS 1D : suivi des occupations, libération et vacances d'emploi par la DGRH ;
- PROPYLEES OSREM 1D : suivi des remplacements ; OSREM est une application décisionnelle de la DGRH, alimentée par AGAPE pour établir des indicateurs de remplacement dans le premier degré.

D'autres outils de pilotage ont été développés. Par exemple, EGIDE est l'outil décisionnel issu de GAIA, commun au premier et au second degré, qui donne accès à l'information sur les actions de formation mises en œuvre dans les académies. L'application Bilan social académique (BSA) sert à l'élaboration de ce document et s'appuie notamment sur les informations contenues dans AGAPE.

Il apparaît cependant que les données recueillies dans les bases de pilotage sont issues de photographies réalisées une fois par semaine pour l'ensemble des académies. Dès lors, les résultats sont plus intéressants en termes de vision historique des évolutions²³ que pour le pilotage réactif que nécessite la gestion aujourd'hui. Le niveau d'analyse des indicateurs est aussi prédéfini : c'est le département pour BE1D et AGAPE ; la circonscription, mais pas l'école, pour ARIA. Cela reste des indicateurs pertinents au niveau national et académique.

En outre, la départementalisation de la gestion pose différents problèmes. Le premier apparaît au moment de la mise en place des plateformes de gestion mutualisée, qui ne sont parfois que la juxtaposition des bases départementales, mais également de leurs règles de gestion. Ensuite, l'interopérabilité des différentes opérations n'est pas toujours possible du fait des nomenclatures départementales, interprétées de manière différente suivant le cas. Les essais de migration actuels vers SIRHEN permettent de repérer ces problèmes. Pour construire des indicateurs de pilotage fiables, il faut que les règles de gestion soient les mêmes pour tous les acteurs. Or, la mission a constaté que ce n'est pas le cas, même pour des départements d'une même académie²⁴.

- **Ou pour des besoins spécifiques nouveaux**

L'exemple de la mise en place des rythmes scolaires est à cet égard représentatif des modalités d'évolution du système d'information.

Face au besoin du cabinet de suivre de manière régulière l'avancement de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, une application a été développée en quinze jours et fournie aux départements. Mais cette application, dénommée ENRYSCO, a dû évoluer pour prendre en compte la réalité de la mise en œuvre : différence des rythmes journaliers sur la semaine, au sein d'une même

²³ On peut citer à cet égard la réalisation des bilans sociaux.

²⁴ Par exemple, dans l'académie de Nantes, les règles de gestion des temps partiels sont différentes selon les départements.

école, entre les cycles, etc. Des éléments ont été progressivement ajoutés – l’enseignement privé, les subventions au titre du fonds d’amorçage, etc. – au rythme de près d’une fonctionnalité nouvelle par semaine au cours de la première année. Les demandes d’évolution continuent alors que l’application ne devait servir qu’un an. Il n’était pas prévu de lien entre ENRYSCO et AGAPE : les conséquences des rythmes en gestion étaient donc ignorées. Face aux besoins des départements, la DGRH a passé commande de développements qui permettent de suivre les incidences des rythmes dans ARIA où le lien s’effectue avec l’enseignant. A chaque école est associé son rythme – ou ses rythmes –, ce qui permet de déduire le service de l’enseignant. La réglementation sur le service des enseignants ayant évolué, il a fallu mettre en place un suivi pour pouvoir gérer les obligations de service hebdomadaire. Mais cela nécessite l’intégration d’un compteur des remplaçants dans ARIA avec la réalisation d’un nouveau cahier des charges par la DGRH. Cette application est encore en cours de qualification par cinq départements plusieurs mois après la circulaire de mise en œuvre²⁵.

Cette difficile gestation n’a pas été sans conséquence pour les services gestionnaires dont le travail a été significativement alourdi.

1.2. Une organisation qui est le fruit de l’histoire

Les systèmes d’information du premier degré, tels qu’ils viennent d’être décrits, n’ont pas connu d’évolutions fondamentales depuis leur création. Des contraintes, des blocages, d’autres priorités expliquent cette situation.

1.2.1. La base élèves contrainte par ses origines controversées

La mise en œuvre de la base élèves du premier degré n’a pas été un long fleuve tranquille : BE1D a été lancée dans une période marquée par la « grève administrative » des directeurs d’école (2000-2006) ; expérimentée à partir de décembre 2004 dans un nombre limité d’académies, elle a été déployée progressivement, puis généralisée à la rentrée 2009 dans toutes les écoles publiques ; elle a fait l’objet d’une vigoureuse mobilisation contre ce que certains ont pu percevoir comme « un fichage » des élèves.

La décision de créer la base, déclarée à la CNIL le 24 décembre 2004, et l’arrêté du 20 octobre 2008 portant création d’un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l’enseignement du premier degré ont été contestés devant la juridiction administrative et partiellement annulés (décision du Conseil d’État du 19 juillet 2010) ; la base nationale des identifiants élèves, créée parallèlement en 2006, a connu un sort similaire (décision du Conseil d’État du même jour) et n’a pu être préservée qu’en limitant la durée de conservation des données : de 35 ans au total à 5 ans après la sortie de l’école primaire.

Le Conseil d’État n’a pas pour autant remis en cause la pertinence de la base élèves ni la cohérence entre les données qui devaient être initialement recueillies et les objectifs d’organisation et de gestion du système éducatif, d’aide au pilotage pédagogique et au suivi des parcours scolaires ainsi que de production de statistiques académiques et nationales. Ainsi devaient y figurer à l’origine des données relatives aux caractéristiques socioprofessionnelles des familles, à la langue et à la culture d’origine, à la maîtrise de la langue française, à la pratique d’une langue vivante étrangère. Seule la

²⁵ Circulaire DGRH n° 2014-135 du 10 septembre 2014 relative au dispositif de récupération des heures d’enseignement en dépassement des obligations de service hebdomadaires.

mention de la classe d'intégration scolaire (CLIS), identifiée par le chiffre codant le type de handicap de l'élève, a été interdite, étant considérée comme une donnée personnelle relative à la santé. Et encore le recueil de cette information n'a été jugé illégal que pour des raisons de procédure : il avait fait l'objet d'une déclaration à la CNIL alors qu'il nécessitait d'être pris par décret en Conseil d'État après avis motivé et publié de la commission.

Entre-temps, avant même le jugement des recours et en raison de la pression de nature politique et syndicale qui s'exerçait dans ce dossier, le ministre avait à l'époque limité drastiquement le périmètre des données recueillies ainsi que la durée maximum de conservation des données qui « n'excédera pas le terme de l'année civile au cours de laquelle l'élève n'est plus scolarisé dans le premier degré » (arrêté du 20 octobre 2008). La base élèves que nous connaissons aujourd'hui est héritée de cette histoire mouvementée. Aucun ministre ne s'est hasardé à rouvrir ce dossier sensible, ce qui n'a pas empêché la maîtrise d'ouvrage (DGESCO) et la maîtrise d'œuvre (DNE) d'apporter des améliorations constantes et des fonctionnalités pratiques utiles aux directeurs d'école. Tous les responsables académiques rencontrés soulignent d'ailleurs le bon taux de remplissage de la base. Les directeurs réfractaires ne représentent que quelques unités dans un nombre limité de départements.

Enfin l'arrêté du 20 octobre 2008 a été modifié en 2013 à l'initiative de la DEPP²⁶ pour permettre aux services statistiques académiques (SSA) et au service statistique ministériel (DEPP) de suivre de façon automatisée des panels d'élèves, déclarés à la CNIL et ne portant que sur des échantillons comprenant moins de 5 % de la population couverte par le champ de l'enquête. Conçu exclusivement à des fins d'études et de recherche, le panel se distingue radicalement des bases de données et des fichiers de gestion du ministère.

Les traitements de données opérées localement dans les écoles

Les directeurs d'école n'ont pas toujours connaissance, ou conscience, de ce qui est ou non autorisé lorsqu'ils établissent des listes informatisées. Les traitements usuels – édition de listes, établissement de statistiques sur les effectifs, suivi des absences, édition de bulletins de note, interfaçage de données avec les ENT, etc. – mis en œuvre par les écoles (et les établissements scolaires) des secteurs public et privé, sont dispensés de déclaration auprès de la CNIL à condition de ne porter que sur des données objectives, strictement nécessaires à la gestion de la scolarité des enfants concernés et aisément contrôlables par les intéressés grâce à l'exercice du droit individuel d'accès.

Ils doivent en outre satisfaire à certaines conditions ayant trait :

- à leurs finalités ;
- à la catégorie de données traitées (parmi celles-ci, la nationalité, uniquement en vue de l'établissement par le ministère de traitements statistiques anonymes ; la catégorie socioprofessionnelle uniquement si le responsable légal concerné y consent) ;
- à la durée de conservation ;
- aux destinataires des informations ;
- aux sécurités ;
- à l'information et droit des personnes.

En revanche, la mise à disposition de téléservices à l'attention des élèves ou de leurs responsables légaux doit faire l'objet de formalités préalables spécifiques auprès de la CNIL.

Source : délibération CNIL n°2012-184 du 7 juin 2012, Journal Officiel du 13 juillet 2012

²⁶ Arrêté du 18 janvier 2013, JO du 31 janvier 2013.

1.2.2. Des systèmes d'information dans le domaine des ressources humaines bloqués dans leur évolution

La moitié du parc applicatif du ministère concerne le domaine RH²⁷, pour lequel la DNE dénombre quelque 170 applications (hors applications du domaine décisionnel et financier). Lancé en septembre 2006, le programme SIRHEN a vocation à regrouper dans un seul ensemble les applications de gestion de tous les personnels enseignants et non enseignants relevant de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Ce projet de refonte des systèmes d'information éducation des ressources humaines (SIERH) s'est accompagné de la décision de limiter les évolutions des SIERH aux seules évolutions réglementaires. Non seulement cette situation perdure, mais son terme est repoussé : la bascule des enseignants du premier degré dans SIRHEN était prévue à l'horizon 2020 au moment des entretiens de la mission à la DNE.

La perspective de SIRHEN a limité et contraint les évolutions sur l'ensemble des systèmes d'information existants à un moment où d'importants changements intervenaient dans l'organisation et la gestion de l'école : des projets ont été mis en attente par la DGRH comme par la DGESCO. Quant aux équipes de la DNE, elles ne peuvent faire face qu'à l'urgence avec les moyens disponibles²⁸. Leur intervention est délicate compte tenu du nombre d'applications concernées, dont certaines sont interfacées avec d'autres, et du volume des données. Un exemple manifeste en a été donné récemment avec la fixation de la pré-rentrée des enseignants à une date antérieure au 1^{er} septembre qui n'a pu être mise en œuvre car l'ensemble des SI-RH sont aujourd'hui programmés sur cette date. Pour reprendre l'expression employée par un chef de bureau, la DNE fait « *de l'équilibrisme et du travail de broderie avec des ressources expertes* ». Enfin elle redoute le risque de perdre en compétences sur la maîtrise des technologies les plus anciennes, du fait des départs en retraite dans les équipes nationales de développement.

Dès lors la capacité d'évolution fonctionnelle des SI-RH s'avère extrêmement réduite. La priorité est donnée au maintien des systèmes existants en conditions opérationnelles. C'est l'objectif de l'audit de maintenabilité auquel le ministère a fait procéder en 2015. Si la décision de conserver les SI-RH actuellement en fonctionnement était prise, il faudrait un minimum de deux ans pour réécrire l'application avant même d'enrichir ses fonctionnalités actuelles.

1.2.3. Les systèmes d'information du premier degré peu prioritaires

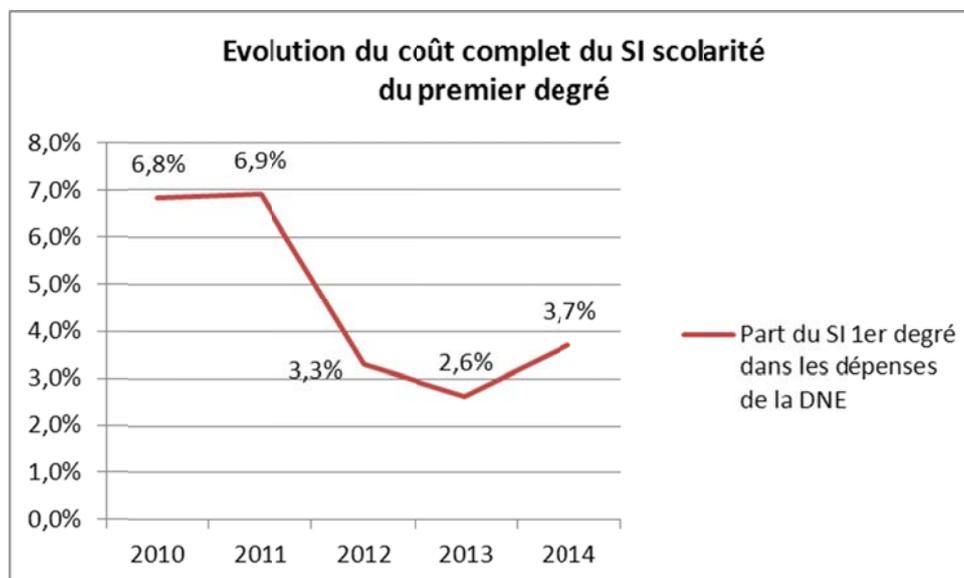
L'organisation des systèmes d'information offre aussi un reflet des réalités du système éducatif : la préoccupation du pilotage du premier degré, tant au niveau de l'administration centrale que des académies, n'a pas été prioritaire pendant longtemps. Les écoles étaient l'apanage de chaque inspection d'académie et de bureaux bien identifiés au sein des directions du ministère. Le système s'est construit autour de bases servant aux actes de gestion principalement. La diversité des règles de gestion dans les départements rend d'ailleurs difficile la création d'indicateurs de pilotage fiables et partagés.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions de constater la faiblesse des moyens consacrés aux applications du premier degré. Les dépenses consolidées (plan de charge interne et autorisations

²⁷ Pour le premier et le second degré, public et privé.

²⁸ SIRHEN a mobilisé des crédits de paiement à hauteur de 34,8 M€ en 2014, contre 3,6 M€ pour les SI-RH (premier et second degré). Source : rapport annuel de performance 2014, mission enseignement scolaire.

d'engagement) par activité sous responsabilité de gestion de la DNE²⁹, y compris les dépenses de développement, de maintenance corrective et évolutive en académie, font apparaître le coût complet du SI scolarité du premier degré : 1,09 M€ en 2014, sur un total général de 27,8 M€, soit 3,7 %. Quant au domaine RH, transversal, son coût n'est pas identifié pour le premier degré.



Source : DNE, activités Chorus

Les moyens ne sont pas seuls en cause. C'est aussi une affaire de culture et d'organisation. Ainsi, la DGRH, qui s'appuie régulièrement sur le réseau des directeurs des ressources humaines des rectorats et des chefs de division des personnels enseignants pour évoquer les questions concernant le second degré, n'a réuni qu'une seule fois les secrétaires généraux des DSDEN. La DGESCO observe également des lacunes dans l'information des directeurs d'école sur la fonctionnalité des produits : la documentation relative aux évolutions de BE1D, diffusée via le réseau des DSI, est conçue dans une optique applicative et non pas fonctionnelle à l'intention des utilisateurs finaux.

Ces difficultés se retrouvent dans une moindre mesure au niveau des académies. La mutualisation des services informatiques au sein des DSI académiques a pu renforcer la perception que les applications du premier degré étaient moins prioritaires que celles du second degré. Les services des DSDEN peinent encore parfois à faire comprendre à leurs interlocuteurs en rectorat certaines subtilités du fonctionnement et du vocabulaire propres à l'enseignement primaire. Sur les cinq académies visitées par la mission, une seule a conservé des centres départementaux de traitement de l'information (CDTI), justifiés pour des raisons d'assistance aux différentes plateformes de gestion mutualisée implantées dans ses départements.

²⁹ CHORUS distingue 9 activités : SI scolarité 1^{er} degré ; SI scolarité 2nd degré ; SI examens et concours ; SIRH ; SI financiers ; SI décisionnel, pilotage et enquêtes ; SI enseignement supérieur ; applications locales de l'administration centrale ; socle des SI (transversal).

1.3. Des systèmes d'information qui répondent globalement aux besoins de la gestion

1.3.1. Des constats d'effectifs fiabilisés par BE1D

Mise en place pour améliorer la gestion de la scolarité des élèves du premier degré, BE1D a eu comme avantage direct de réduire de manière importante le nombre des élèves enregistrés en double dans les départements et par conséquent de disposer d'une vision plus précise des effectifs réellement scolarisés et de leurs évolutions. Cela a permis de fiabiliser les prévisions et de mieux adapter les moyens mis en place aux besoins des écoles. Le fonctionnement du dispositif prévoit une construction partagée des effectifs prévisionnels au niveau des écoles qui rentrent leurs prévisions, puis des IEN et des DASEN qui les valident *in fine*.

Environ 5 000 doublons sont recensés chaque année entre les bases sur un total de 6,8 millions d'élèves. Une partie d'entre eux est éliminée au plan départemental. La majorité de ces doublons résulte des problèmes d'échanges entre écoles publiques et privées ainsi que des délais et des modalités de gestion de ces doublons : certains directeurs sont amenés à contourner la procédure de manière à ce que les élèves soient comptabilisés au moment du constat et présents immédiatement dans les bases pour les besoins de gestion de l'école.

Avec BE1D, les directeurs d'école disposent d'un outil de gestion des élèves tout au long de l'année. Les évolutions récentes permettent aussi de faciliter la gestion de l'école. À titre d'exemple, depuis juin 2014, les directeurs ont la possibilité d'éditer les mises à jour du registre matricule des élèves avec des listes extraites de BE1D et n'ont plus à le faire manuellement. Cette fonctionnalité nouvelle était largement méconnue des directeurs d'école rencontrés par la mission.

BE1D était reliée à l'application EVAL1D qui avait été déployée pour les évaluations nationales et qui servait au pilotage pédagogique des écoles par les IEN et les DASEN. Il faut constater que la majorité des acteurs rencontrés, qu'ils soient directeurs d'école, IEN ou DASEN, regrettent la suppression de ces évaluations qui leur permettaient de situer les résultats de l'école dans un contexte plus large. Si certains départements ont maintenu le recours à d'autres types d'évaluation, tout le monde considère que, prises dans leur globalité, les anciennes modalités avaient utilement contribué au pilotage pédagogique des écoles.

Au niveau de l'administration centrale, ce sont en partie³⁰ les éléments récupérés dans les systèmes d'information qui ont permis de développer des indicateurs enrichissant le dialogue de gestion et de disposer des informations pour la révision du modèle d'allocations des moyens.

Au niveau territorial, dans les départements ou en académie, le système d'information est à la base du travail de préparation de la rentrée. Mais son utilisation comme outil de pilotage et de dialogue entre le DASEN et le recteur est inégalement développée. Quelques départements qui ont mis en place des contrats d'objectifs avec les circonscriptions utilisent des indicateurs tirés soit de la base elle-même, soit du PIAD de Bordeaux. De même, à partir des éléments fournis par la base, mais généralement complétés par d'autres informations, différents outils ont été mis en place dans les départements. Ils seront abordés plus loin (voir *infra* 2.3).

³⁰ Mais croisées avec d'autres informations de l'INSEE.

1.3.2. La gestion des moyens, des personnels et de la paie pour plus de 360 000 agents réalisée par AGAPE

En 2015, ce sont plus de 323 000 enseignants du premier degré public et 43 000 du premier degré privé sous contrat qui sont gérés et payés par AGAPE et AGAPE privé, mais sans atteindre le niveau d'automatisation existant dans le second degré. Le système d'information comprend plusieurs champs : le recrutement, la gestion des personnels, le mouvement, la gestion des moyens, la paie et le remplacement, traités soit à l'intérieur du système d'information, soit par des applications spécifiques. Il concerne tant la gestion individuelle que collective avec la possibilité d'adapter les paramètres aux besoins locaux. Les fonctionnalités des SI-RH, à l'exception des outils du mouvement, bénéficient généralement d'une appréciation globalement positive des responsables rencontrés, mais la mission a pu constater qu'elles sont peu utilisées pour le pilotage de la ressource humaine.

À titre d'exemple, si la mise en place d'ARIA a permis de faciliter l'affectation des remplaçants et l'automatisation du versement de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR), les statistiques produites répondent davantage à un pilotage national ou académique qu'aux besoins de la gestion quotidienne du remplacement. En effet, les statistiques permettent de connaître les types d'absence et de congés par population, le volume des absences par circonscription et par périodes écoulées, mais pas la situation de chaque école quotidiennement. Cependant, la manière dont les départements ont utilisé cette application a une influence sur son efficacité et sur la réalité des indicateurs disponibles en matière d'efficacité et d'efficience des remplacements. En effet, deux voies de saisies des congés existent. Normalement si le congé ou l'autorisation d'absence doivent être remplacés, ils sont saisis dans ARIA, puis exportés dans AGAPE. Sinon, ils sont directement saisis dans AGAPE. Certaines pratiques qui consistaient à instaurer un jour de carence avant remplacement pouvaient ainsi conduire à minimiser les besoins de remplacement, puisque ces journées n'étaient pas saisies dans ARIA.

Cependant, certaines applications récentes ont permis de gagner en automatisation. Ainsi, l'application MOSART, qui réalise le suivi des intentions de grèves, a également comme intérêt majeur en gestion la génération automatique des retenues sur salaire. Elle est également un outil de pilotage en ce qu'elle a facilité l'organisation du droit d'accueil.

Il n'en demeure pas moins que ces applications n'ont pas atteint aujourd'hui le même niveau dans le détail des données disponibles que celles du second degré. Le rapport détaillera dans la deuxième partie les problèmes rencontrés pour l'utilisation de ces systèmes d'information comme outil de pilotage.

Si, pendant longtemps, il y a eu peu d'évolutions réglementaires dans la gestion du premier degré, il apparaît aussi que les choses se sont accélérées ces dernières années. Or, le système d'information du fait de ses contraintes techniques n'était pas à même d'intégrer ces évolutions. Passer à la gestion annualisée des temps partiels ou gérer des congés fractionnés n'a pu être mis en œuvre qu'avec des contournements difficilement soutenables. Envisager la gestion en heures dans le premier degré aurait également touché au cœur du SI-RH et ne pourrait être réalisé que dans une application totalement refondue.

Au final, la capacité du système d'information de s'accommoder des différences de pratiques de cent départements³¹ a certainement été un atout. Mais elle constitue en même temps un obstacle à un pilotage éclairé du système.

1.4. L'émergence de nouveaux enjeux

S'ils ont répondu aux besoins de gestion pour lesquels ils ont été conçus au départ, les systèmes d'information actuels trouvent rapidement leurs limites face aux nouveaux enjeux de gouvernance du premier degré et de pilotage des écoles. Ces enjeux, qui se recoupent, sont liés à l'organisation de l'école qui s'est complexifiée, à la priorité qui est donnée à l'école primaire et à la dimension nouvelle du pilotage académique.

1.4.1. Une organisation de l'école qui s'est complexifiée

Le principe « une classe, un maître » a constitué pendant longtemps la pierre angulaire de l'organisation de l'enseignement primaire. Ce modèle historique reste la règle et a structuré fondamentalement les systèmes d'information, en particulier pour la gestion des personnels et la gestion des moyens. Face à une réalité beaucoup plus complexe, l'on peut se demander si l'institution, à ses différents niveaux de décision, dispose toujours des données nécessaires à son pilotage.

« Un maître », mais pour quelle classe ? La classe est diverse si l'on se place du point de vue des élèves, selon qu'elle couvre un ou plusieurs niveaux, qu'elle se situe dans un regroupement pédagogique intercommunal ou dans une école de la taille d'un collège, qu'elle relève ou non de l'éducation prioritaire (en distinguant REP et REP+), etc. L'école met non seulement en œuvre les enseignements obligatoires dans le cadre des cycles (et non de la classe) qui structurent les programmes. Elle organise aussi l'accompagnement éducatif (en éducation prioritaire), les activités pédagogiques complémentaires (en période scolaire) ou les stages de remise à niveau (pendant les vacances). Les élèves bénéficient de dispositifs personnalisés (PPRE) ou d'aides spécialisées (RASED hors la classe). Les écoles, et parfois même leurs classes, ont désormais leur propre organisation horaire qui suit des rythmes réguliers ou irréguliers, dérogatoires ou expérimentaux, etc.

« Un maître », mais quel maître ? Il s'agit en principe du maître « titulaire de la classe », mais il peut être déchargé (directeurs d'école et PEMF), exercer à temps plein ou à temps partiel (13,6 % des enseignants du premier degré³²), être affecté à titre définitif ou provisoire, et être remplacé en cas d'absence (par des suppléants qui peuvent dépasser ou ne pas atteindre leurs obligations de service compte tenu du rythme différent des écoles). Il peut avoir la charge d'une discipline (langue ou EPS dans certaines écoles), travailler en binôme avec le titulaire de la classe (plus de maîtres que de classes) ou accompagner certains élèves (maîtres des RASED, enseignants des CLIS, etc.). Son statut est lui aussi variable : enseignant titulaire ou professeur des écoles stagiaire³³. Il est, plus rarement, contractuel (autour d'un millier d'enseignants).

³¹ ARIA n'est pas utilisée à Mayotte.

³² Source : *Bilan social 2013-2014 – Partie 1 : Enseignement scolaire*, DEPP, mars 2015.

³³ Stagiaire alternant désormais à mi-temps, affecté dans une classe en binôme avec un professeur titulaire ou avec un autre stagiaire, voire dans deux classes (quotités de 25 %), ou encore en stage filé dans certaines académies.

Aucune étude n'existe sur le nombre de professeurs qui enseignent à un élève du premier degré au cours d'une même année scolaire ni sur la proportion d'élèves qui ont plus d'un enseignant au cours de l'année.

Au niveau des services gestionnaires en DSDEN, c'est la complexité de la mise en œuvre de certains textes réglementaires qui est le plus souvent soulignée, à l'exemple de la circulaire de 2014 relative au travail à temps partiel des personnels enseignants du premier degré exerçant dans les écoles³⁴ suite à la réforme des rythmes scolaires. Ils doivent disposer d'une vision non seulement des décharges et temps partiels demandés, de l'organisation des formations des stagiaires, mais aussi de leur répartition sur la semaine pour optimiser les couplages de poste et gérer au mieux les remplacements. Les IEN doivent également avoir accès rapidement à ces informations pour l'organisation des formations et des inspections.

Enfin, au cœur même du système, les directeurs d'école sont confrontés à cette complexification croissante pour organiser les services. C'est l'un des enjeux de la politique de simplification de leurs tâches, impulsée par le secrétaire général du ministère dans le cadre du groupe de travail sur le métier des directeurs d'école³⁵.

1.4.2. La priorité donnée à l'école primaire

Consacrée par les orientations de la loi de refondation de l'école de la République³⁶, la priorité à l'école primaire se traduit dans de nombreux chantiers mis en œuvre depuis trois ans : redéfinition des missions de l'école maternelle (cycle unique), scolarisation des enfants de moins de trois ans, évolution des pratiques pédagogiques (dispositif « plus de maîtres que de classe »), nouveau cycle 3 liant la classe de CM2 et la sixième, conseil écoles-collège, réforme des rythmes scolaires, etc.

Au-delà des politiques spécifiques au premier degré, la mise en œuvre de cette priorité passe également par la formation des enseignants par l'alternance et par les actions pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique : déploiement du très haut débit et raccordement des écoles notamment en milieu rural, diffusion des usages pédagogiques du numérique, création de la plateforme M@gistère de formation continue, développement des environnements numériques de travail (ENT) pour offrir à chaque usager (enseignant, élève, parent, collectivité) un accès dédié et sécurisé aux informations, contenus et services dont il a besoin.

Qu'il s'agisse de suivre le parcours des élèves et renforcer la continuité entre l'école et le collège, d'évaluer l'efficacité des dispositifs mis en place, de mobiliser les moyens et les ressources humaines nécessaires, la politique éducative du premier degré nécessite des systèmes d'information adaptés et performants.

Elle implique également davantage les recteurs et les services académiques.

³⁴ Circulaire DGRH B1-3 n° 2014-116 du 3 septembre 2014.

³⁵ Circulaire SG n° 2014-138 du 23 octobre 2014.

³⁶ Le rapport annexé à la loi du 8 juillet 2013 définit une stratégie d'ensemble fondée sur huit orientations. La deuxième est « donner la priorité à l'école primaire ».

1.4.3. Une nouvelle dimension donnée au pilotage académique

La mise en application de la loi organique relative à la loi de finances (LOLF) et la responsabilité du budget opérationnel du programme enseignement scolaire du premier degré (BOP 140), confiée aux recteurs dès 2005, ont amorcé une évolution qui s'est amplifiée et a trouvé sa traduction, en termes de gouvernance, dans le décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique : les recteurs prennent une part croissante dans le pilotage de l'enseignement primaire. Même si la gestion opérationnelle du premier degré continue de relever des DASEN, elle est de plus en plus coordonnée et partagée au niveau académique selon des modalités de mise en œuvre différentes en fonction des académies.

Cette plus grande implication des recteurs apparaît dans le dialogue de gestion et de performance entre l'administration centrale et les académies. La DGESCO l'a observée dans plusieurs domaines³⁷ :

- sur la répartition des moyens entre les départements,
- sur les problématiques de formation (ESPE),
- sur les questions d'affectation des personnels, avec les entrées de ressources dans les académies,
- sur le remplacement,
- de plus en plus dans le dialogue avec les élus (évolution du réseau d'écoles, développement des ENT, rythmes scolaires),
- sur les nouveaux dispositifs pédagogiques et les moyens qu'ils mobilisent.

Les constats de la mission, dans les cinq académies où elle a rencontré à la fois le recteur et ses adjoints (secrétaire général et DASEN), confirment cette analyse tout en relevant les limites, objectivement liées aux contrastes territoriaux (poids respectif des départements) mais aussi aux réticences persistantes des acteurs départementaux (IA-DASEN qui tiennent à conserver leurs compétences, services des DSDEN qui ont leur propre organisation et leurs outils de gestion, organisations syndicales attachées aux acquis locaux obtenus souvent de longue date).

Il n'en reste pas moins que les services rectoraux en charge des moyens et du contrôle de gestion assurent un suivi de plus en plus fin des équilibres emplois / postes / personnels et se sont outillés conceptuellement pour fournir aux décideurs académiques – recteur, SGA et DASEN – toutes les informations utiles aux dialogues de gestion avec les départements (à l'image des « conférences budgétaires » à Aix-Marseille). La préoccupation majeure reste le pilotage des emplois et de leur consommation, qu'il s'agisse de résorber les surnombres ou de faire face à des déficits prévisibles de ressources. Elle impacte inévitablement les politiques RH (contrôle des *ineat-exeat* à Toulouse, régulation des temps partiels à Montpellier, autorisation de recrutement de contractuels à Nantes). Les académies travaillent à l'harmonisation des calendriers de gestion et des pratiques concernant le mouvement et les affectations³⁸. Ce faisant, elles mettent à jour des pratiques diverses, pas toujours

³⁷ Entretien de la mission à la DGESCO.

³⁸ Ainsi la rectrice de Montpellier a confié au DASEN de la Lozère une mission sur l'harmonisation de la gestion du premier degré entre les cinq départements. Le secrétaire général de l'académie est secondé par un adjoint en charge du premier degré (secrétaire général de la DSDEN de l'Hérault dont les services ont fusionné avec ceux du rectorat), chargé d'animer les groupes de travail sur l'harmonisation des procédures.

respectueuses des textes en vigueur. Pour autant, les rectorats peinent à mesurer les effets concrets des gestions départementales et soulignent que les DSDEN doivent être associées à l'élaboration des outils de suivi si l'on veut qu'elles se les approprient pleinement. Par ailleurs, il ne suffit pas de disposer d'une bonne visibilité sur le suivi des emplois. Encore faut-il que les décisions qui s'imposent soient prises. L'impulsion du recteur est alors essentielle.

Cette impulsion investit également le champ pédagogique – ce qui est plus nouveau. C'est clairement la conséquence de la priorité donnée à l'enseignement primaire, au-delà même de la question des moyens mobilisés en faveur des dispositifs de la refondation. Pour ne citer que quelques exemples, le pilotage académique du premier degré s'est affirmé à Aix-Marseille dans la rénovation de l'éducation prioritaire. À Nantes, le recteur s'est saisi de la question du parcours des élèves de l'école au collège, avec la problématique des redoublements au primaire. À Nantes comme à Montpellier, le déploiement de l'ENT du premier degré – sur la base d'une solution uniforme retenue pour toute l'académie – a bénéficié de l'implication politique forte des recteurs. À Strasbourg, le recteur, qui porte une politique ambitieuse de développement du bilinguisme dans le primaire, envisage également de réunir les inspecteurs de circonscription et les directeurs d'école des deux départements de son académie. Dans le cadre du projet académique 2015-2018, la rectrice de Toulouse conduit une politique de réduction des écarts à la fois des résultats des élèves dans le premier degré et des moyens d'encadrement... Dès lors s'expriment des attentes légitimes en matière d'évaluations et de systèmes d'information.

Du point de vue organisationnel, l'implication du niveau rectoral a été confortée par la nouvelle gouvernance académique³⁹. Les sujets touchant au premier degré sont plus souvent abordés au niveau des comités de directions, instances de définition collégiale de la politique académique. Les secrétaires généraux d'académie ont vu leur rôle d'adjoint du recteur conforté et leur responsabilité sur les administrations départementales renforcée. Les mutualisations entre services départementaux se sont développées. Même si l'on constate encore parfois des juxtapositions en un même lieu plutôt qu'une réelle mutualisation, la création de ces services interdépartementaux a fait progresser l'harmonisation des procédures. Dans les académies qui ont fusionné les services du rectorat et ceux de la DSDEN de leur chef-lieu (à l'instar de Toulouse et Montpellier), les directions de l'organisation scolaire et des personnels enseignants acquièrent une connaissance et une pratique du premier degré qui facilitent l'intervention politique du rectorat dans la gestion départementale. Enfin la centralisation des outils informatiques au sein des DSI académiques apparaît également comme un puissant levier d'harmonisation dès lors que les besoins du premier degré sont pris en compte par la gouvernance académique⁴⁰.

Quant à la réforme territoriale, elle n'a pas d'impact sur le premier degré : celui-ci n'est pas un domaine de compétences partagées avec le conseil régional ; il ne figure donc pas dans le champ des coopérations renforcées à mettre en œuvre dans les régions académiques. On peut cependant attendre de la création de ces dernières qu'elle favorise la mise en commun des outils d'aide à la décision ou à la gestion existant dans le premier degré, voire l'émergence d'un schéma informatique commun.

³⁹ Voir à ce sujet le rapport IGEN - IGAENR n° 2013-060, *Les effets de la mise en œuvre du décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique*, juin 2013.

⁴⁰ La mission a eu connaissance du projet de l'académie de Grenoble de mutualisation du système d'information du premier degré. Ce projet vise à urbaniser les SI du premier degré, harmoniser les pratiques autour du SI et mettre en place une gouvernance académique. Il couvre l'ensemble des systèmes d'information des DSDEN (applications nationales et académiques, bureautique, assistance et accords de niveaux de services).

Actuellement, les réflexions portent davantage sur l'adaptation du pilotage aux réalités territoriales infra-académiques, en lien notamment avec l'émergence des métropoles et la montée en puissance des intercommunalités⁴¹. Elles concernent également les services qui peuvent faire l'objet d'une mutualisation. La mission de la modernisation et des politiques locales observe toutefois que « les réflexions sur de futures mutualisations sont, aujourd'hui, en suspens, dans l'attente des impacts de la réforme territoriale sur les organisations académiques ».

État des lieux des mutualisations dans le premier degré

Le département modernisation de la mission de la modernisation et des politiques locales (MMPL), au sein de l'équipe d'appui du secrétaire général, a mis à jour l'état des lieux effectué en 2010 et 2012. Son bilan fait apparaître que c'est dans le domaine de la gestion des ressources humaines du premier degré que les changements les plus significatifs ont été observés depuis 2012.

Onze académies (y compris Toulouse à la rentrée 2015) disposent d'un service de gestion des personnels du 1^{er} degré public mutualisé, soit 44 % des académies multi-départementales contre 32 % en 2012. Neuf académies l'ont implanté dans une DSDEN, deux au rectorat (dans ces deux cas, les services de la DSDEN chef-lieu ont fusionné avec ceux du rectorat). Plusieurs académies n'ayant pas mutualisé ont indiqué avoir effectué un travail d'harmonisation entre les services de gestion de personnels de leurs départements.

Vingt-trois académies (y compris Grenoble et Toulouse à la rentrée 2015) sur vingt-cinq ont mutualisé la gestion des personnels du 1^{er} degré privé, soit 92 % des académies multi-départementales contre 80 % en 2012. Le choix d'implantation est partagé entre le rectorat (douze académies) et une DSDEN (onze académies).

La mutualisation de la gestion des dossiers de pensions des personnels du premier degré (76 % des académies) n'a pas connu d'évolution depuis 2012, compte tenu du projet de service des retraites de l'État (SRE).

Source : état des lieux des mutualisations des services académiques, avril 2015.

Toutes ces évolutions nécessitent que les recteurs et les services académiques disposent de données de manière plus fine et plus opérationnelle que par le passé, qu'ils puissent arbitrer entre les départements et accompagner les déclinaisons locales d'une politique académique en faveur du premier degré.

2. Des systèmes d'information en retard sur les évolutions de la gouvernance académique

Les deux principaux systèmes d'information nationaux que constituent BE1D et AGAPE sont anciens dans leur conception. Ils n'ont pas fait l'objet d'adaptations à la mesure des évolutions qui sont intervenues au fil du temps dans les champs de la scolarité et de la gestion des ressources humaines. Les lacunes recensées dans chacun de ces deux domaines emportent des conséquences en creux, dont témoigne notamment le foisonnement des applications locales.

⁴¹ Échanges avec la mission sur le pilotage et le fonctionnement de la circonscription du premier degré.

2.1. Dans le champ de la scolarité

L'absence, dans le système d'information, de toutes données sur le contexte économique et social des familles dont les enfants fréquentent l'école pose problème.

Au niveau de l'école, les directeurs demandent très souvent aux parents leur profession ou encore la composition de la famille, éventuellement l'école fréquentée auparavant car ils ont besoin de ces informations : où joindre les parents pendant la journée ; quelle est la personne qui viendra chercher l'enfant à la sortie des classes, etc. Les parents n'ont généralement pas de prévention pour donner ces informations. Certains directeurs enregistrent numériquement ces informations sans autre forme de procès. Il y a de fait peu d'attente en ce domaine au niveau de l'école qui mobilise sans trop de difficultés les informations dont elle a besoin.

Au niveau de la circonscription, du département ou encore de l'académie, il est clair que ces données manquent non pas pour un suivi nominatif qui n'a aucune raison d'être, mais pour tenir compte de certains paramètres économiques et sociaux dans la mise en œuvre des politiques publiques. La rénovation de l'éducation prioritaire a montré que l'absence de ces informations dans le premier degré a gêné la redéfinition de la carte et qu'il a fallu emprunter des chemins détournés pour y parvenir⁴². De fait, dans certains cas, des écoles qui accueillent de nombreux enfants issus de milieux très défavorisés peuvent relever d'un secteur de collège dont la composition moyenne est très différente. Bien évidemment, les autorités locales de l'éducation nationale n'ignorent pas le profil social des écoles placées sous leur responsabilité mais, faute de remontées informatisées de ces informations, ils ne sont pas pleinement en mesure d'apprécier les évolutions ni de prendre les décisions les plus appropriées, en termes par exemple d'allocation fine des moyens.

Les entretiens de la mission ont fait également apparaître de fortes attentes au niveau de l'école – en particulier dans les secteurs de l'éducation prioritaire – d'informations sur le parcours des élèves. Les directeurs et leurs collègues enseignants ont besoin de savoir lorsqu'ils reçoivent l'élève quels sont ses acquis et plus encore de quel dispositif il a éventuellement bénéficié, de manière à éviter les ruptures ou, le cas échéant, à proposer à la famille une approche déjà existante dans leur école. Le taux de rotation des populations dans les quartiers difficiles est élevé, les enfants effectuent rarement leur scolarité primaire dans une seule école, mais passent dans deux ou trois écoles sinon plus. Il existe donc une demande légitime des équipes sur un transfert rapide d'informations relatives à la scolarité de l'élève. La seule donnée relative aux parcours retenue dans l'exploitation de BE1D est celle des élèves en retard ou en avance.

Au niveau des autorités académiques, le pilotage des politiques publiques suppose la prise en compte des résultats des élèves. Il faut donc que ceux-ci soient disponibles, sous une forme anonyme à ce niveau. Des moyens très conséquents sont alloués dans le cadre de la rénovation de l'éducation prioritaire aux écoles concernées. Il faudra bien en mesurer progressivement les effets, notamment au travers des résultats des élèves. Une approche par échantillon national, si elle offre des points de comparaison, ne permet pas pour autant un suivi institutionnel fin. Il est donc impératif que les résultats des élèves soient intégrés aux systèmes d'information.

De même, il paraît important que les dispositifs mis en place puissent faire l'objet d'une identification dans la base élèves de manière à être suivis. Le système d'information n'est pas adapté

⁴² Notamment les PCS connues au niveau des collèges de rattachement ou les données INSEE sur les territoires.

aujourd'hui pour suivre, par exemple, les élèves bénéficiant du dispositif « plus de maîtres que de classes » ou l'enseignement des langues vivantes à l'école. Dans les deux cas, il faut réaliser une enquête *ad hoc* pour produire une mesure quantitative. Et, faute d'enregistrement, on ne voit pas comment l'on pourra procéder ultérieurement à une mesure de l'impact sur les élèves ou encore sur les choix ultérieurs en langues vivantes.

Au fil des réformes, comme cela a été évoqué *supra*, l'organisation pédagogique de l'école a évolué et devient plus complexe. Le système d'information actuel ne permet pas d'enregistrer ce contexte fin. Or les pilotes locaux et nationaux ont besoin d'informations fiables et précises sur la scolarité des élèves pour accompagner ces évolutions.

D'autres aspects de la vie des élèves doivent également être connus. En premier lieu leurs absences, qu'elles soient justifiées ou non. La fréquentation irrégulière de l'école accentue le risque de décrochage ultérieur. Ce phénomène n'est pas propre à certains quartiers et il est vraisemblablement sous-estimé dans le premier degré. Aucune application n'est généralisée pour le mesurer et le suivre, même si des initiatives existent localement : la mission a découvert avec intérêt la pratique du département du Bas-Rhin qui, au travers d'une remontée des informations des écoles, s'attache à suivre les évolutions des absences de tous types des élèves⁴³.

Les données de santé ne peuvent pas plus être ignorées. Les élèves du primaire font l'objet d'exams de santé systématiques⁴⁴. Par convention avec l'agence régionale de santé (ARS), des études relatives au poids, aux problèmes de vision, etc. sont menées par ailleurs dans certains départements. Bien sûr ces approches ont d'abord un intérêt pour les professionnels de santé, mais elles peuvent avoir des implications pour l'école. Il est donc souhaitable que les pilotes de l'éducation nationale les connaissent pour en tenir compte.

Focus sur les applications en matière de santé

L'académie de Toulouse a généralisé sur son territoire un logiciel dénommé INFISCOL. Celui-ci résulte d'une convention impliquant, outre le rectorat, la région Midi-Pyrénées et l'agence régionale de santé. Développé localement, il a été mis en service à partir de la rentrée scolaire 2012-2013. INFISCOL permet un recueil des bilans de santé effectués par les infirmières de l'éducation nationale pour tous les élèves de grande section de maternelle.

Il dispose d'une autorisation de la CNIL aux termes de laquelle, avec l'accord des parents, les données provenant des bilans de santé sont enregistrées dans le logiciel.

Ces données permettent d'opérer des constats importants en termes de santé publique et d'épidémiologie, par exemple sur les vaccinations, les pathologies diagnostiquées, l'hygiène de vie ou encore les problèmes bucco-dentaires. Elles sont analysées en lien avec les partenaires de la convention et permettent de réorienter, si besoin, les politiques de santé publique en place sur tel ou tel territoire de l'académie.

Les données ne sont pas conservées au niveau académique mais transmises à l'observatoire régional de la santé qui en assure la conservation pour un an, dans un cadre de stricte confidentialité médicale.

⁴³ Déployé en 2006, le logiciel ABSENCES, commun au premier et au second degré, a été étendu à toute l'académie en 2013.

⁴⁴ Au nombre de trois : examen en maternelle pour les 3-4 ans effectué par les services de la protection maternelle et infantile des départements, puis à 6 ans et à 9 ans pris en charge par les équipes de santé de l'éducation nationale.

C'est aussi dans le cadre d'une collaboration avec l'ARS que le logiciel de santé scolaire L2S a été progressivement déployé dans **l'académie de Strasbourg**. Il s'agit d'une application expérimentale concernant les premier et second degrés.

Le développement en a été assuré par l'agence régionale de santé, la DSI académique intervenant au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, en soutien à la conseillère technique infirmière et d'un groupe de travail composé de personnels du corps des infirmiers. Le produit a été expérimenté il y a quatre ans lors du dépistage systématique de la population des élèves de CE2 et son utilisation se poursuit à la rentrée 2014 avec les élèves de sixième.

Les renseignements sur les élèves sont saisis avant un déplacement des personnels infirmiers, qui ont accès à l'application académique TBE (tableau de bord des écoles)⁴⁵, dans une école ou un collège puis, en séance, la saisie est complétée par les données de santé recueillies (dépistage, antécédents...).

L'application est sécurisée puisqu'il est nécessaire d'utiliser une clé OTP pour s'authentifier ; la base de données est chiffrée et hébergée dans le *datacenter* de l'académie.

Dans l'académie de Montpellier, le département de l'Hérault utilisait jusqu'ici une application locale dénommée SOFMED dont le périmètre porte sur le recueil des données de consultation des élèves. Il expérimentera à la rentrée 2015 le produit national ESCULAPE, s'inspirant d'un projet lorrain.

Un autre champ a pris une importance considérable. C'est celui du handicap, dont la prise en compte ne cesse de croître et l'organisation de se complexifier : nombre d'élèves concernés et diversité de leurs situations, modalités d'accompagnement, statut des personnels, affectation et formation, etc. Les tableaux de bord fournis aux académies par la DGESCO depuis l'année scolaire 2012-2013, présentent de nombreux indicateurs permettant aux DASEN d'appréhender très complètement la situation de leur département. Ils ne répondent pas pour autant au besoin de suivi des élèves en situation de handicap, fortement souligné par les interlocuteurs de la mission.

Enfin, si le système d'information est en mesure de prendre en compte la totalité des situations de scolarisation, il ne suit véritablement que celles des élèves inscrits dans l'enseignement public⁴⁶ ou privé sous contrat ; il peine à recenser les enfants scolarisés dans leur famille ou hors contrat⁴⁷ ou encore dans les hôpitaux et les établissements spécialisés. BE1D peut pourtant comptabiliser ces élèves dans une « école virtuelle » après une saisie effectuée par les gestionnaires de la scolarité en DSDEN sur la base des recensements manuels. La mission constate que le pilotage local se préoccupe principalement du besoin de recenser les élèves dans leur grande masse, sans forcément prendre en compte la diversité de leur mode de scolarisation. Même si l'argument selon lequel les effectifs concernés restent marginaux est exact, ces situations diverses ne sont pas comptabilisées de manière exhaustive et l'on ignore leur évolution réelle au plan national comme au plan local. Il apparaît même des pratiques hétérogènes dans leur recensement au niveau départemental. Certains interlocuteurs de la mission considèrent que l'instruction dans les familles est en expansion, sans être en mesure d'étayer ce fait de données précises. En réalité, l'institution n'est pas en mesure de

⁴⁵ Voir *infra* 2.3.3.

⁴⁶ Dont ceux scolarisés par le biais du CNED.

⁴⁷ Dans la plupart des départements visités par la mission, seuls sont recensés les élèves « hors contrat » qui fréquentent une école dont certaines classes sont sous contrat. L'explication avancée est que l'on ne dispose pas de moyens de contrainte sur les établissements qui ne communiquent pas leurs données. Dans le cas d'une instruction à domicile, la famille a obligation de faire une déclaration au maire de la commune et au DASEN du département. Le recensement de ces enfants se fait sur cette base manuelle. En cas de déménagement, il suffit que la famille ne renouvelle pas la déclaration pour que l'enfant ne soit pas recensé.

s'assurer que la loi prescrivant l'obligation scolaire est appliquée de manière effective sur le territoire de la République.

2.2. Dans le champ de la gestion des ressources humaines

Le pilotage de la gestion des ressources humaines au niveau académique et départemental paraît encore balbutiant. Le système d'information AGAPE est conçu d'abord pour l'automatisation des actes de gestion : gestion de la carrière, évaluation, paye, mouvement, etc. L'ergonomie de l'application est peu conviviale. Certaines opérations se font à l'aide d'algorithmes complexes qui nécessitent souvent des contrôles manuels. L'exploitation de la base AGAPE à des fins de gouvernance RH est faible. Les postes ne sont pas identifiés, sauf dans les cas particuliers de l'ASH, des réseaux d'aide (postes RASED) ou encore des maîtres formateurs (PEMF). Les postes à profil ou fléchés suivant les dénominations locales doivent faire l'objet d'un traitement manuel dans le cadre du mouvement intradépartemental ou d'un mouvement spécifique.

Les services d'enseignement assurés par les professeurs des écoles ne sont pas décrits. Il n'est pas possible au travers d'AGAPE de repérer les compétences particulières des maîtres. Une langue enseignée grâce à la présence d'un maître compétent peut disparaître à l'occasion de son départ si aucune compétence équivalente n'est trouvée. Des exemples multiples ont été présentés à la mission, notamment quand il s'agit de remplacer un maître. Le système n'apporte pas l'information nécessaire. Ce sont les connaissances que les décideurs ont au niveau du terrain, et singulièrement au niveau de la circonscription, qui vont permettre d'introduire une approche qualitative mais, dans le cas d'une gestion centralisée du remplacement, *a fortiori* dans les départements les plus importants, cela n'est plus possible. Le remplacement fait alors peu de cas de la qualité du service rendu aux élèves. Cette connaissance est aussi perdue dès qu'un agent est muté dans un autre département.

L'aide à la gestion informatisée du mouvement atteint rapidement ses limites et nombreux sont les départements qui, après la phase une ou deux, doivent procéder à une gestion manuelle préalable pour présenter un projet de mouvement à la concertation. Le système lui-même, tel qu'il est conçu actuellement, ne lui permet ni d'être un outil d'accompagnement d'une politique RH⁴⁸ ni d'aider au pilotage des emplois. En outre, l'assouplissement des contraintes de l'octroi des temps partiels au-delà du mi-temps traditionnel s'est traduit par une nouvelle complexification de la gestion de l'affectation puisque la notion de service n'existe pas dans AGAPE. Il n'existe pas d'outils permettant d'optimiser la construction des postes. Bien entendu, ces carences d'outils de gestion impliquent des difficultés dans le pilotage des liaisons emplois / postes / personnels, pourtant une responsabilité majeure de l'IA-DASEN et du recteur responsable du BOP 140. L'exemple du temps partiel est caractéristique : la perte de potentiel d'enseignement qu'entraîne une augmentation des temps partiels sur autorisation n'a pas toujours été anticipée par certains IA-DASEN qui ont découvert cette année qu'ils ne disposaient plus de titulaires en nombre suffisant pour assurer les heures d'enseignement prévues. Sans informations fines et fiables, l'anticipation est difficile et rend le pilotage aléatoire.

La mission relève que la procédure ancienne d'automatisation de la paie n'existe toujours pas pour le corps des professeurs des écoles. Chaque opération donne encore lieu à l'édition et à l'envoi des

⁴⁸ Voir à ce sujet les observations de la mission IGAENR portant sur les mouvements des personnels enseignants du premier et du second degré.

pièces justificatives au comptable public. Outre que l'automatisation libère du temps de travail des agents, elle assure une meilleure qualité de la paie au bénéfice des personnels, mais aussi de l'institution : elle permet un pilotage plus sûr et plus qualitatif des crédits.

Il apparaît également une exploitation insuffisante des potentialités du système pour une gestion des ressources humaines plus qualitative. Par exemple, l'évaluation des enseignants est trop peu contrôlée au regard de sa régularité et de son équité⁴⁹. Or elle commande les décisions d'avancement qui sont quasiment automatisées sur des fondements qui ne sont pas homogènes au sein d'un département compte tenu des différences d'appréciation des IEN⁵⁰. Des différentiels de carrières s'installent entre les agents sans aucune justification quant à leur manière de servir.

Enfin l'application ARIA est parfois mal utilisée pour les actes de gestion du remplacement. Il en découle des difficultés récurrentes pour le pilotage académique et départemental de cette politique extrêmement sensible chez les parents d'élèves. ARIA ne permet pas de fournir les outils de pilotage qui servirait la gestion locale du remplacement.

2.3. Les conséquences en creux

2.3.1. Des systèmes d'information qui peinent à s'adapter aux évolutions rendues nécessaires

La DNE, dont les équipes ont été rencontrées par la mission, estime que l'ancienneté des systèmes d'information mis en œuvre au titre du premier degré, qu'il s'agisse d'AGAPE ou de BE1D, a par elle-même introduit des rigidités historiques qui peuvent être longues à contourner ou à surmonter désormais, sauf à compromettre l'application dans son ensemble.

À titre d'exemple de cette situation, on peut citer la conception d'AGAPE qui repose informatiquement « en dur » sur la notion de « département », qui n'est pas forcément adaptée aux besoins de pilotage exprimés à des niveaux infra-départementaux.

Par ailleurs, AGAPE ne peut prétendre constituer à elle seule un système d'information : il s'agit d'une application RH robuste qui permet d'assurer des actes de gestion individuelle et collective, comme la première phase du mouvement des professeurs des écoles et leur paie, mais qui doit être environnée d'outils qui apportent des fonctionnalités supplémentaires, loin toutefois de couvrir l'ensemble des besoins.

Ainsi, les nombreuses évolutions réglementaires intervenues ces dernières années dans le champ du premier degré n'ont pu être accompagnées par des adaptations fonctionnelles mises à la disposition des gestionnaires en temps utile.

Plusieurs exemples de ces retards existent.

On peut rappeler ici les cas, déjà évoqués dans la première partie, d'ARIA dont l'adaptation à la diversité des horaires de fonctionnement des écoles est tardive, ou d'ENRYSCO, développée dans l'urgence, sans lien avec AGAPE, avec des évolutions fonctionnelles successives. Par voie de

⁴⁹ Il n'a été mentionné par aucun interlocuteur la réalisation de requêtes pour harmoniser la notation des enseignants. Le Maine-et-Loire compte en revanche développer un outil pour harmoniser le contenu des rapports d'inspection.

⁵⁰ Un exemple a été présenté dans le département du Tarn.

conséquence, les services ont dû remédier à ce manque d'adaptation en développant leurs propres outils dans les champs de gestion correspondants.

Au-delà des difficultés de leur usage dans la gestion, il est essentiel de souligner que ces outils ne fournissent pas des données de pilotage satisfaisantes. Ainsi, au niveau de la circonscription et du département, ARIA ne permet pas un suivi des classes sans maître ou encore des absences sur autorisation et par là une adaptation des dispositifs de remplacement.

2.3.2. Une couverture applicative complémentaire aux différents niveaux décisionnels, légitime mais non sans conséquences

- **Une préoccupation légitime**

Les lacunes des systèmes d'information nationaux ont donné lieu au développement de multiples applications locales permettant aux différents échelons de responsabilité d'assurer une gestion outillée et documentée du premier degré qu'ils ne peuvent obtenir à partir des bases ministérielles et de remédier aux insuffisances des logiciels nationaux, en particulier au niveau des DSDEN et des circonscriptions.

Ces fonctionnalités absentes portent sur des besoins d'actualité, compte tenu des réformes en cours dans le premier degré, mais pas seulement : aucune application nationale ne permet à ce jour d'établir une carte de l'enseignement des langues vivantes⁵¹.

Les développements réalisés en dehors du système d'information national peuvent aussi résulter de spécificités locales, à l'exemple de l'académie de Strasbourg : la politique de bilinguisme mise en œuvre avec les collectivités locales comme le statut obligatoire de l'enseignement religieux imposent aux responsables d'effectuer un suivi des actions conduites qui ne peut plus passer aujourd'hui que par des outils informatiques.

- **Des conséquences de différentes natures**

Ce sont bien évidemment des logiques d'anticipation et de gestion tout à fait compréhensibles qui expliquent ce foisonnement applicatif. La nature même de ce dernier n'est cependant pas exempte de risques.

En effet, si l'organisation des académies en matière de structures d'informatique de gestion est diverse, les capacités de développement subsistant au niveau des DSDEN sont désormais souvent peu étendues voire inexistantes, alors que la prise en compte des besoins logiciels relatifs au premier degré n'est encore qu'une préoccupation émergente de la part des services informatiques rectoraux. Cette situation pose plusieurs problèmes.

- La pérennité et la sécurité de ces applications

Les outils informatiques développés et utilisés localement sont donc souvent le fait « d'amateurs éclairés » qui n'ont pas, malgré leur dévouement, le professionnalisme nécessaire pour garantir que leur produit est conforme aux standards devant prévaloir en la matière comme aux normes de sécurité. Les applications ne sont ainsi pas toujours documentées et, au départ de leur concepteur

⁵¹ Les débuts d'un enseignement d'initiation remontent à 1999. L'enseignement d'une langue vivante a été ensuite introduit dans les programmes de l'école primaire en 2002.

pour quelque raison que ce soit, ne peuvent plus être maintenues ou évoluer faute d'en connaître les modalités de fonctionnement. La pérennité de ces outils est donc compromise et, de surcroît, il n'existe aucune certitude qu'ils respectent les règles devant s'appliquer en matière de sécurité ou de confidentialité des données.

- Le dévoiement de la mission des conseillers pédagogiques TICE

En outre, dans plusieurs des académies visitées par la mission, ces développements ont été ou sont encore le fait de maîtres déchargés pour exercer des fonctions de conseiller pédagogique « nouvelles technologies » : ainsi, à Strasbourg comme à Toulouse, à Aix-Marseille comme dans le Val d'Oise, les intéressés ont tous dit à la mission qu'ils passaient un temps non négligeable à réaliser ces développements, les demandes des IEN étant nombreuses.

La charge de travail supplémentaire qui repose ainsi sur eux pèse sur leurs missions premières qui devraient les amener à assurer prioritairement un apport pédagogique auprès de leurs collègues enseignants. Ils en sont donc au moins partiellement détournés et cette situation est en outre aggravée par le fait que, bien souvent, ils assurent également une assistance de premier niveau sur BE1D auprès des directeurs d'école.

- L'appropriation des applications nationales

La couverture par des applications locales de besoins qui viennent d'apparaître du fait d'évolutions réglementaires non prises en compte par les outils nationaux au moment de leur mise en œuvre génère chez les gestionnaires des habitudes de travail contractées d'autant plus rapidement qu'ils ont d'ailleurs directement contribué à établir leurs spécifications.

Lorsque, à son tour, la DNE met à leur disposition des fonctionnalités permettant de couvrir ce même champ, celles-ci ont du mal à s'imposer en raison de la familiarité plus grande qu'ont acquis les utilisateurs locaux avec leurs propres produits, qui peuvent être plus simples d'utilisation par ailleurs car moins sécurisés.

2.3.3. Une démarche de partage progressivement mise en place sous l'impulsion du ministère

- **Jusqu'à encore récemment, des développements identiques sans mutualisation entre départements**

La mission a observé la quasi absence de mutualisation⁵² entre les départements de ces applications locales, ce qui amène les départements d'une même académie à développer des outils identiques : ainsi le Gard et l'Hérault ont-ils chacun de leur côté mis au point une application de suivi des animations pédagogiques conduites dans les circonscriptions. La même situation a été observée entre des circonscriptions du Val-d'Oise.

Outre la déperdition de ressources en conseil pédagogique décrite au point précédent, ces travaux de développement conduits sans coordination induisent une consommation de moyens qui mériterait d'être rationalisée.

⁵² Les rectorats commencent à s'emparer de la question et mettent en place, sous la responsabilité des secrétaires généraux d'académie, des comités chargés de suivre les applications informatiques propres au premier degré et d'arbitrer sur les demandes d'outils nouveaux.

- **Le niveau national favorable aux démarches de partages d'outils**

En sus des développements départementaux, certaines académies ont elles aussi développé des applications pour répondre aux besoins des services. Pendant longtemps, ces applications n'étaient utilisées qu'au plan local, mais les délais d'évolution des produits nationaux ont conduit les secrétaires généraux à demander la possibilité d'une diffusion des informations sur les produits existants. Ainsi le ministère a créé une base de recensement des applications locales, dénommée CAPLO⁵³, qui consiste en un catalogue des applications développées en académie, pas uniquement dans le champ du premier degré d'ailleurs.

Les directeurs des systèmes d'information rencontrés par la mission disent consulter cette banque de données quand une demande de création d'un nouvel outil informatique leur est adressée afin de vérifier si celui-ci n'a pas déjà été développé ailleurs. Dans l'affirmative, la DSI travaille à la transférabilité de l'application avec l'académie d'origine. L'académie de Montpellier en a importé plusieurs, pour le premier comme pour le second degré, mais cela ne va pas sans difficulté, en particulier dans la durée : faute d'être associée à la gouvernance et donc aux décisions relatives aux évolutions fonctionnelles d'un logiciel, il n'est pas possible pour une académie utilisatrice d'obtenir les modifications qui lui paraissent nécessaires. Quant à l'académie d'origine, elle estime qu'elle n'a pas à supporter le coût des éventuelles adaptations à apporter. Les autres DSI rencontrés sont plus réticents à ces échanges.

Une autre forme de mutualisation consiste pour le ministère à « nationaliser » une application développée localement pour la proposer à toutes les académies.

L'application TBE développée par l'académie de Strasbourg

La création au cours de l'année 2009-2010 du tableau de bord des écoles (TBE) a répondu à la volonté des services du Haut-Rhin de constituer leur propre base de gestion des données relatives au premier degré public. Développé par le chargé de mission TICE auprès du DASEN, TBE répondait ainsi à une double logique : disposer dans un même système d'information de l'ensemble des données pour faciliter le pilotage du premier degré et réduire le nombre d'enquêtes demandées aux directeurs d'école ; il s'agissait en particulier de réaliser, via cette application locale, le constat et les prévisions d'effectifs du bilinguisme, non pris en compte par BEID.

Mais les fonctionnalités prévues couvrent des besoins qui peuvent intéresser tous les autres départements de France. Les objectifs définis pour l'application visent en effet à :

- réduire la tâche administrative du directeur ;
- faciliter la remontée des indicateurs de l'école à destination de l'administration ;
- permettre au directeur de disposer d'un outil d'aide au pilotage de son école ;
- alimenter automatiquement les enquêtes ministérielles ;
- privilégier une logique d'ergonomie de l'outil en autorisant la récupération de l'information disponible dans les systèmes d'information ;
- disposer d'un vecteur de consolidation des données dans les SI (RAMSESE, AGAPE, EPP) ;
- disposer d'un outil unique pour la gestion et le pilotage du premier degré.

En 2013, il a été décidé que TBE deviendrait un outil académique et que la maîtrise d'œuvre, l'accompagnement, l'assistance et le suivi d'exploitation en seraient assurés par la DSI de l'académie de Strasbourg. Depuis la rentrée 2014, TBE est en production dans toute

⁵³ Pour « catalogue des applications locales ».

l'académie, pour environ 1 500 écoles ainsi que pour les 35 circonscriptions et les deux DSDEN.
En 2015, la DNE a donné mandat à l'académie d'assurer la production de TBE dans une perspective de diffusion nationale.

- **Un recours fréquent à des outils bureautiques complémentaires au niveau des départements comme des circonscriptions**

Les services des DSDEN rencontrés par la mission ont tous fait état de la nécessité qu'ils avaient de s'appuyer, pour leurs tâches de gestion, sur des outils bureautiques complémentaires (feuilles de calcul, bases de données) qu'ils ont mis au point. Ces outils s'alimentent de données qui sont issues des applications nationales puis sont enrichies avec des éléments collectés par ailleurs.

Ainsi, dans le Gard, la préparation de la rentrée et les mouvements des personnels, après la première phase conduite sous AGAPE, sont suivis au moyen de feuilles *Excel*, qui offrent l'avantage d'une plus grande souplesse et de capacités de simulation accrues. Dans le département de l'Hérault, la comptabilisation des ETP implantés se fait sous *Access*. Le département du Tarn quant à lui produit chaque année un « état de l'enseignement dans le département », résultant de la collecte de données provenant des bases nationales, agrégées et retraitées avec d'autres informations collectées sur place par l'intermédiaire d'un tableur.

On constate aussi une grande disparité dans les pratiques des circonscriptions. Les IEN ont leurs propres outils, majoritairement de type *Excel* là encore, qui leur permettent notamment de suivre les écoles de la circonscription et qui, souvent, consolident les résultats d'enquêtes renseignées sur le terrain. Ainsi une majorité des IEN rencontrés demandent aux directeurs de remplir des fiches-école qui intègrent typiquement les PCS déclarées par les parents, de même que des données de scolarité (redoublements, parcours, etc.). Dans le département de la Haute-Garonne a été explorée l'idée de concevoir un outil départemental unique répondant aux besoins de la circonscription, mais les réticences des IEN ont eu raison de ce projet. L'académie de Nantes a conçu une application⁵⁴ en 2009 qui permet de mettre en regard les performances et le contexte de chaque école, et de partager les informations. Cet outil peut être utilisé à chaque niveau de pilotage pédagogique dans l'académie, y compris donc en circonscription, mais également dans les écoles.

Enfin c'est aussi pour remédier à des performances logicielles estimées insuffisantes – ou mal connues ? – que des outils viennent en complément des applications déployées nationalement. À cet égard, l'exemple d'ARIA est éclairant.

Les difficultés rencontrées avec l'application ARIA

Presque tous les IEN rencontrés, ainsi que les secrétaires de circonscription plus particulièrement en charge de l'utilisation d'ARIA, expliquent se servir peu de l'application nationale dédiée au remplacement ou recourir à des outils à côté de celle-ci.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, des secrétaires de circonscription n'utilisent ARIA qu'en fin de processus, pour enregistrer les remplacements et générer les mouvements financiers en résultant, et donc seulement après avoir organisé les suppléances avec un formulaire papier. Celui-ci comporte une colonne qui répertorie les remplacements confiés à chaque enseignant sur le mois, indispensable pour compenser l'absence d'information dans ARIA

⁵⁴ Il s'agit de l'application « indicateurs de suivi des écoles pour le rectorat de l'académie de Nantes » (ISERAN).

sur le temps de service en vigueur dans l'école d'affectation : ainsi, peuvent être comptabilisés de manière précise les horaires effectifs que le remplaçant aura accomplis. Dans la majorité des autres départements visités, comme dans le Gard, on a dépassé le stade du papier et des feuilles de calcul sont utilisées pour procéder à cette gestion en parallèle. Est par ailleurs pointé le fait que les statistiques générées à partir de l'application ne sont pas toujours fiables, pour diverses raisons (remplacements en RASED par exemple ou encore impossibilité d'intégrer des personnels non répertoriés dans la brigade). La notion de « personnels indisponibles », présente dans EPP mais inexistante dans ARIA, permettrait d'avoir une meilleure vision des moyens réellement mobilisables. En outre, ARIA ne permet pas de suivre les absences non remplacées.

Les statistiques qu'il est possible d'obtenir sont par ailleurs estimées insuffisantes : ARIA ne connaît comme niveau d'analyse le plus fin que la circonscription ; les indicateurs fournis par ARIA et les données de l'état des lieux fournis par PROPYLEES-OSREM1D diffèrent légèrement mais leur cohérence permet le suivi. Les DASEN peuvent ainsi mesurer les besoins de remplacement à l'échelle de la circonscription et comparer les territoires en termes de difficultés de remplacement.

Il n'existe aucun outil qui permette, en revanche, de suivre la situation au niveau des écoles elles-mêmes. Cette absence d'outils est palliée par le recours, dans les circonscriptions, à des outils propres, conçus à partir d'un tableur ou par des requêtes spécifiques au niveau académique.

Au total, et malgré la sensibilité de ce problème dans l'opinion publique, l'application ne permet pas de mesurer autant qu'il serait souhaitable l'efficacité du dispositif de remplacement mis en œuvre dans les départements et il faut s'en remettre à des outils complémentaires pour ce faire.

2.3.4. Une attente forte de simplification des tâches des directeurs d'école

Parmi les engagements pris par le ministère envers les directeurs d'école, dans le cadre de la circulaire du 23 octobre 2014 relative à la simplification de leurs tâches, figure un axe portant sur les outils de gestion et de communication. Il faut noter que les attentes sont différentes entre l'enseignement public et l'enseignement privé : dans ce dernier, les directeurs d'école disposent dans la majorité des cas d'outils de gestion spécifiques. Peu d'entre eux expriment des besoins dans ce domaine⁵⁵.

Les directeurs des écoles publiques rencontrés par la mission dans les différentes académies visitées estiment que ce champ représente un enjeu d'importance, vu le temps qu'ils doivent consacrer aux applications mises à leur disposition, au premier rang desquelles figure naturellement BE1D.

Les échanges avec les directeurs font en effet apparaître leur fort besoin de disposer d'outils performants et leur lassitude face aux tâches redondantes qu'il leur revient d'accomplir à la demande de leurs différents interlocuteurs, instances académiques et collectivités locales.

- **Pour les directeurs, BE1D mériterait d'être enrichie avec de nouvelles données et des outils d'édition plus modulables**

L'idée d'enrichir BE1D de données sur les PCS des familles recueille des opinions diverses : certains directeurs déplorent leur absence tandis que d'autres estiment que ces données sont superflues car ils en ont, à leur niveau, une connaissance intuitive. Dans le même temps, une demande s'exprime fortement quant à l'intérêt que représenterait pour eux un dossier informatisé de l'élève qui le

⁵⁵ Si ce n'est, pour eux aussi, l'amélioration de la gestion des doublons dans les effectifs d'élèves.

suivrait d'école en école et permettrait aux équipes successives de savoir quel a été son parcours antérieur, en particulier en termes de passage dans des dispositifs spécifiques, les parents n'ayant pas toujours la capacité de décrire ces parcours. Cette attente se manifeste particulièrement dans les zones où les mouvements d'élèves sont fréquents en cours d'année, et en particulier dans les REP+.

Un autre champ à couvrir serait celui de l'absentéisme des élèves, fondamental pour assurer leur suivi et pour les relations avec les familles.

D'un point de vue fonctionnel, les listes prédéfinies dans BE1D sont nombreuses et variées, mais elles sont générées sous format PDF, et donc non modifiables. Des possibilités de choix existent quant aux données à éditer dans ces listes mais qui pourraient être plus étendues pour mieux correspondre aux besoins locaux : une directrice d'école a par exemple évoqué l'absence de listes des radiations alors que son école classée REP+ doit en gérer plusieurs dizaines chaque année⁵⁶.

Les outils disponibles avec ECECA pour le suivi des élections aux conseils d'école (proclamation et remontée des résultats, édition des procès-verbaux) sont par ailleurs très appréciés.

La gestion des élèves dans les bases peut poser différentes difficultés

Les principales difficultés évoquées par les directeurs ont trait aux inscriptions des enfants, notamment mais pas seulement, en cours d'année, car il est parfois difficile de les retrouver dans la base en raison de différences survenues dans la saisie de leur patronyme dans les écoles successives où ils ont été scolarisés (sensibilité aux caractères et aux accents de la saisie).

Il arrive de devoir recréer un INE pour forcer l'enregistrement car l'élève concerné, pourtant issu d'une école de l'académie, ne peut être retrouvé dans la base, ce qui génère un doublon qui doit ensuite être résorbé par les administrateurs. La question des doublons est particulièrement évoquée par les directeurs d'école publique dans les relations avec leurs homologues du privé (et réciproquement), d'autant qu'il n'existe qu'une seule bascule dans l'année de la base nationale de l'enseignement catholique pour mettre à jour les données dans BE1D au moment du constat de rentrée⁵⁷.

Des difficultés sont également mentionnées par les directeurs d'école lorsqu'il leur faut rattacher à une même fratrie des élèves portant des patronymes différents, par exemple lors de la confection des listes électorales. Ce problème ne relève pas strictement des aspects logiciels, mais constitue pour eux une réelle source de difficulté, qui par ailleurs s'alourdit à la mesure de la multiplication des familles éclatées ou recomposées.

À propos d'AFFELNET, les directeurs rencontrés par la mission n'ont pas caché qu'ils considéraient que la mise en place de cette application représentait un transfert de charges à leur détriment. Dans le département de l'Hérault, ils estiment leur tâche d'autant plus lourde qu'il manque un lien avec l'application du conseil départemental qui définit les collèges de rattachement : en l'état actuel, les directeurs doivent eux-mêmes rechercher le collège du secteur en fonction de l'adresse de la famille, ce qui nécessite parfois un temps d'intervention assez long. Dans le département voisin du Gard en revanche, le collège d'affectation est déduit automatiquement de l'adresse déclarée par la famille.

⁵⁶ BE1D, dans sa version actualisée, met désormais à disposition des directeurs d'école une liste des élèves ayant quitté l'école (élèves « radiés ») depuis la rentrée.

⁵⁷ Un personnel de la direction diocésaine des Bouches-du-Rhône se consacre à la gestion des doublons au plan national.

Enfin l'obligation de recourir plusieurs fois par jour à la clé OTP pour s'authentifier sur les différentes applications utilisées au gré des événements de la journée – pour inscrire un élève, signaler un élève blessé à la récréation, etc. – est considérée comme particulièrement pesante.

- **Calendriers, formation à l'outil, industrialisation des échanges avec les communes constituent les principales attentes concrètes exprimées par les directeurs**

Les directeurs estiment généralement ne pas être submergés par les enquêtes : celles lancées par les DASEN sur les langues, les compétences acquises ou des données pédagogiques générales sont rentrées dans les usages et considérées comme légitimes⁵⁸. Ils soulignent l'effort fait par les demandeurs de leur transmettre des formulaires d'enquête à compléter dans un format « Open Office », les mairies n'équipant pas forcément les écoles de logiciels commerciaux.

Malgré les efforts accomplis par la DGESCO en ce sens avec ORQUESTRA⁵⁹, leurs attentes dans ce domaine portent sur un véritable retour des résultats de ces enquêtes et la raison d'être de celles-ci ainsi que sur la diffusion d'un calendrier prévisionnel annuel qui leur permettrait de mieux s'organiser et d'être moins contraints par les délais imposés. Le département du Haut-Rhin produit depuis plusieurs années un « échéancier du directeur » qui sert d'aide-mémoire mois par mois⁶⁰.

Les panels de directeurs rencontrés par la mission font également part de leur satisfaction de constater que BE1D évolue constamment depuis sa mise en service même s'il faut s'habituer à une ergonomie datée, qui n'a rien d'intuitif et qui peut poser problème aux directeurs débutants. Ces mêmes utilisateurs de l'application, tout en reconnaissant qu'une assistance de premier niveau est facilement accessible dans chaque circonscription, soulignent un manque de formation au maniement de ces outils, notamment pour les plus anciens, formés lors de leur prise de fonctions mais pas depuis en dépit des évolutions intervenues.

À cet égard, la mission note que, malgré les efforts accomplis par la DNE pour communiquer sur les évolutions logicielles mises en œuvre, celles-ci paraissent méconnues sur le terrain : l'exemple déjà cité du registre matricule en témoigne.

Plusieurs directeurs font enfin état de leurs difficultés à échanger automatiquement des données entre BE1D et les applications utilisées dans les communes, ce qui leur impose des doubles saisies. L'industrialisation des échanges avec les logiciels en usage dans les collectivités constitue donc, à juste titre, une priorité pour la DNE et la DGESCO.

⁵⁸ L'appréciation est plus critique à l'encontre de l'enquête « Accompagnement éducatif » de la DGESCO qui oblige les directeurs à comptabiliser les élèves selon qu'ils ont bénéficié de tel ou tel autre dispositif de soutien. Aux dires mêmes des directeurs, le renseignement de l'enquête est très approximatif.

⁵⁹ Dans l'organisation de la DGESCO, le bureau de la synthèse budgétaire, des études et du contrôle de gestion est chargé d'une fonction transversale de régulateur dans la commande d'enquêtes ministérielles. Le portail web ORQUESTRA permet de maîtriser et piloter le dispositif d'enquêtes auprès des services académiques et des établissements scolaires, en rationalisant et en fiabilisant le processus, en rendant visibles et accessibles les résultats des enquêtes réalisées. Selon les interlocuteurs de la mission à la DGESCO, le nombre d'enquêtes a pu ainsi être réduit de moitié.

⁶⁰ Voir en annexe 5. À noter que, suite au groupe de travail sur le métier des directeurs d'école, le ministère a publié sur Eduscol un « film annuel du directeur d'école » qui présente également de manière chronologique et thématique les principales échéances auxquelles les directeurs doivent faire face.

- **La communication en interne et vers l'externe**

Le sujet se situe aux confins de l'analyse du système d'information du premier degré, même s'il n'est pas dénué de liens avec ce dernier, au moins s'agissant du champ de la communication interne : l'annuaire qui permet l'identification des professeurs des écoles est issu des données contenues dans AGAPE. Il reflète par conséquent les manques du système d'information dès qu'il s'agit de mettre en place un ENT : relier un maître à une classe nécessite un retraitement local. Cette opération est actuellement gérée à la main, mais ne manquera pas de poser problème avec le déploiement des ENT. C'est pourquoi un annuaire fédérateur est testé actuellement dans l'académie de Nantes. Il permet de relier un ou plusieurs enseignants à une classe. Il s'agit incontestablement d'une avancée, qui n'apportera toutefois pas une solution totale aux évolutions de la notion de classe, évoquée par ailleurs dans le présent rapport.

Les directeurs rencontrés par la mission ayant systématiquement insisté sur la charge que représente cette communication et sur les difficultés qu'ils éprouvaient en la matière, il a paru important de mentionner leurs remarques à ce propos mais aussi d'évoquer les différentes questions qui se posent à eux en matière de communication externe, en particulier en direction des parents.

- **Les boîtes aux lettres des directeurs sont saturées**

Pour situer le sujet, on peut mentionner le compte rendu d'une réunion tenue dans l'académie de Grenoble pour conduire la réflexion sur la simplification des tâches des directeurs qui débute notamment par ces deux constats :

- de moins en moins de temps pour se consacrer au travail pédagogique du fait d'une surcharge de travail administratif. Le cœur de métier, c'est-à-dire la pédagogie, est grignoté par le technique et l'administratif ;
- une gestion de plus en plus chronophage de la communication, notamment du courrier électronique dont la quantité croît de façon importante.

De la même manière, dans les différentes académies visitées, les directeurs se plaignent de l'encombrement de leur boîte aux lettres par les très nombreux messages reçus, encombrement d'autant plus rapide que les capacités qui leur sont allouées sont réduites. Ils doivent consacrer un temps estimé unanimement important pour les trier et les traiter.

Sans s'attarder sur la publicité non souhaitée qui concourt à la saturation de leurs messageries, plusieurs directeurs évoquent les envois massifs des documents de propagande émanant des organisations syndicales pendant la dernière campagne pour les élections professionnelles, ce qui n'a fait, heureusement temporairement, qu'aggraver la situation.

La durée du dépouillement quotidien des boîtes aux lettres est mise en relation par les directeurs avec le caractère peu sûr que représente pour eux le recours à la messagerie pour informer leurs collègues : ces derniers ne consultent que rarement voire jamais leur propre boîte aux lettres professionnelle et il faut donc recourir aux méthodes plus classiques (affichage, émargement par chacun d'un document mis en circulation, etc.) pour être certain que les documents diffusés ont été lus.

Dans les académies de Montpellier et de Nantes toutefois, on note une progression de l'usage de la messagerie corrélée au déploiement de l'ENT premier degré : les comptes professionnels des enseignants sont activés en nombre sans cesse croissant. Mais la mission a également constaté que, au-delà des solutions académiques, se sont mis en place des ENT de circonscription, certes appréciés des directeurs d'école qui y trouvent une information souvent ciblée mais qui se retrouvent parfois en concurrence avec d'autres espaces numériques, ce qui multiplie les consultations.

La solution mise en place dans le département du Vaucluse avec un bulletin hebdomadaire récapitulant les informations et arrivant sur la boîte courriel de l'école est plébiscitée par les enseignants de ce département qui n'ont plus ainsi à prendre connaissance que d'un seul message pour ce faire.

Des circonscriptions ont mis en place des blogs qui assurent des fonctions identiques de diffusion de l'information.

- **La communication avec les familles**

À l'égard des parents, la messagerie ne semble pas être un moyen de communication auquel les directeurs recourent volontiers. La collecte des adresses se fait d'ailleurs difficilement (15 % de réponses seulement dans une école en éducation prioritaire du Gard) et il n'est pas certain que tous les parents soient équipés de moyens informatiques et aient un accès à Internet.

Les directeurs se méfient de la communication par courriel, préférant le contact humain ou le recours au classique carnet de correspondance. Ils souhaitent aussi éviter les sollicitations importunes que pourrait susciter la divulgation de leur adresse de messagerie.

Le minimessage (SMS) serait un vecteur plus sûr car les parents s'en servent beaucoup. Il permettrait de faire face à des situations requérant une communication urgente avec les familles (transports, cantine, etc.). Mais les directeurs ne sont pas équipés de téléphones professionnels et, comme pour leurs adresses de messagerie, ils répugnent légitimement à communiquer leur numéro de téléphone personnel.

**En Languedoc-Roussillon, les risques d'inondation
posent de réels problèmes de communication à tous les niveaux**

La survenue d'épisodes de crues des cours d'eau, de plus en plus fréquents dans la région Languedoc-Roussillon, induit des besoins de communication d'urgence pour mettre en œuvre les mesures arrêtées par les préfetures, notamment en matière de transport scolaire, et pour prévenir les familles.

Les chaînes d'information téléphoniques qui étaient utilisées auparavant ne fonctionnent plus du fait de l'hétérogénéité des rythmes scolaires. Le département de l'Hérault envisage donc de doter les directeurs d'écoles de téléphones portables, même si cet équipement ne constitue pas une réponse imparable : l'enseignant peut couper le téléphone pendant une séance d'éducation physique et sportive par exemple.

Dans le Gard, la DSDEN est partie prenante du plan d'organisation des transports et de l'enseignement scolaire (plan POTES), piloté par la préfeture en lien avec les communes pour faire face aux situations d'urgence. Le secrétaire général de la DSDEN réfléchit à l'acquisition d'un automate d'envoi de SMS qui pourrait permettre de diffuser rapidement les consignes en cas de crise.

3. Une double série de préconisations

Compte tenu des constats que la mission a effectués et des pistes évoquées par ses différents interlocuteurs, plusieurs avancées s'imposent. La mission est cependant consciente des limites de l'exercice de préconisation s'agissant de systèmes d'information que l'on ne peut pas faire évoluer facilement et qui traitent un volume important de données, concernant aussi bien les élèves que les enseignants. De plus, les contraintes juridiques comme les moyens humains et financiers qui peuvent y être consacrés réduisent fortement les marges de manœuvre. En matière informatique, on peut rêver du système idéal, mais il est préférable d'adopter une démarche réaliste⁶¹. Il ne faut pas non plus oublier que trop d'informations tue l'information : il existe un risque de dérive dans la multiplication des indicateurs. Le pilotage de l'école passe aussi par l'accompagnement humain de proximité et l'attention portée aux pratiques pédagogiques dans la classe.

Ces observations préalables étant posées, la mission s'est attachée à dégager des pistes d'amélioration des systèmes d'information en distinguant les préconisations qui relèvent des fonctionnalités des systèmes d'information au regard des problématiques de gouvernance et de pilotage de celles qui ont trait à leur organisation et à leur gouvernance proprement dite. Un tableau en fin de rapport récapitule les recommandations classées par ordre de priorité.

Pour nombre d'entre elles, ces préconisations sont partagées avec l'administration centrale du ministère qui a la volonté d'avancer sur ces sujets. Certaines sont d'ailleurs en cours de mise en œuvre, d'autres à l'état de projet. Elles sont replacées ici dans le cadre général d'une adaptation des systèmes d'information à la gouvernance du premier degré et au pilotage des écoles.

3.1. Améliorer les fonctionnalités des systèmes d'information

Cette première série de préconisations s'organise autour de quatre axes : le suivi individuel des élèves, les exigences de la gouvernance et du pilotage local, la gestion des moyens et des personnels, les services numériques à l'école.

3.1.1. Pour améliorer le suivi individuel des élèves

- **Vers un dossier scolaire numérique de l'élève**

Le dossier scolaire, sous forme numérique, existe dans le second degré. Il permet de disposer d'informations sur l'élève, ses responsables légaux ainsi que sur l'historique de sa scolarité. Le contenu et le traitement des données sont de la responsabilité du chef d'établissement, qui attribue les droits d'accès à la base élèves établissement (BEE) à un nombre restreint de personnes et avec des droits limités : les personnels de secrétariat et d'intendance ont des droits de mise à jour dans leur champ d'intervention ; le service de la vie scolaire, les enseignants et les services médico-sociaux ont des droits de consultation permettant ainsi l'exploitation des données. La vie scolaire intervient également pour la saisie des absences. Le dossier est aujourd'hui intégré à la base élèves, clé de voûte du système d'information pour les élèves de collèges, de lycées et pour les établissements – base élèves établissement (SIECLE BEE). Les transferts de dossiers peuvent se faire dans SIECLE BEE

⁶¹ Le rapport IGF - CGEJET de mars 2012 relatif au *pilotage et l'audit des grands programmes informatiques de l'État* est très clair sur ce point.

soit automatiquement lors des affectations prononcées par l'IA-DASEN, soit à l'initiative des établissements.

Les écoles ne disposent aujourd'hui que des listes qui peuvent être éditées à partir de BE1D et du livret scolaire, sur support papier, qui est l'instrument de liaison entre les maîtres ainsi qu'entre l'école et les parents. Prévu pour chaque élève du premier degré par l'article D. 321-10 du code de l'éducation, le livret permet d'attester des compétences et connaissances acquises progressivement par chaque élève au cours de sa scolarité. Il suit l'élève jusqu'à la fin de la scolarité primaire et est transmis à l'école d'accueil en cas de changement d'école⁶².

Le dossier scolaire numérisé constituerait un progrès indéniable, selon plusieurs directeurs d'école rencontrés par la mission. Il faciliterait grandement le suivi des parcours des élèves et s'inscrirait dans une logique de continuité entre le premier et le second degré, indispensable au moment où le cycle 3 (CM1 – 6^{ème}) se met en place.

En ce qui concerne les systèmes d'information, deux projets distincts devraient donc être menés pour correspondre à terme à un véritable dossier scolaire :

- logiquement, la première étape serait d'**enrichir les données de BE1D** (dispositifs et aides mises en œuvre en faveur de l'élève, enseignement de langue reçu, registre d'appel quotidien pour suivre les absences d'élèves, professions et catégories sociales⁶³, etc.) et d'en conserver l'historique – ce qui n'est pas le cas actuellement. Ces données doivent être réservées aux écoles et aux familles. Leur agrégation au niveau supérieur à des fins d'études statistiques ne serait possible qu'en les rendant anonymes. **La mission estime souhaitable de rouvrir le dossier de la base élèves dans les strictes limites posées par la jurisprudence.** En raison de sa sensibilité et de la longueur des procédures – démarches auprès de la CNIL, concertations, développements informatiques – ce dossier prendra nécessairement du temps ;
- l'autre étape est déjà sur les rails et concerne **le suivi des acquis des élèves**. Le livret personnel de compétences du premier degré (LPC1D) sera remplacé à la rentrée 2016 par le livret scolaire unique numérique (LSUN) qui couvrira la scolarité obligatoire, de l'école au collège. Il servira à la fois d'outil de suivi pédagogique des élèves et de bilans périodiques, d'outil d'édition des attestations de la maîtrise du socle et de communication avec les familles. L'application, qui sera développée par la DNE sous maîtrise d'ouvrage de la DGESCO, est dans l'attente des textes déclinant les connaissances et les compétences du socle commun dans les programmes et précisant leurs modalités d'évaluation. La mission souligne à cet égard la nécessité de tenir les délais, et donc le caractère prioritaire de cette opération : la mise à disposition de l'outil numérique ne saurait être retardée, au risque de voir les équipes pédagogiques utiliser des logiciels proposés par des éditeurs privés.

⁶² Lors de leur mission sur la mise en place des conseils écoles-collège en 2014, les inspections générales avaient constaté que ces transferts d'information n'étaient pas généralisés et prenaient des formes différentes. Rapport IGEN – IGAENR n° 2014-026, mai 2014.

⁶³ Cette donnée, déjà connue sous une forme ou une autre par l'équipe pédagogique, est surtout indispensable à des fins de pilotage pour la révision tous les quatre ans de la carte de l'éducation prioritaire dans les académies ou, au niveau national, pour le traitement par la DEPP des résultats des évaluations qui pourraient être mises en place.

Il est important de souligner que l'application LSUN, à la différence de LPC1D, sera intégrée dans le système d'information SIECLE, tourné jusqu'à présent vers le second degré. Il s'agira donc de la première brique d'un système d'information scolarité convergent, qui s'appuiera sur l'identifiant unique des élèves et sur des modules existants dans le second degré. Le SI sera alimenté d'un côté par BE1D, de l'autre par la base élèves établissement.

- **Le cas particulier des applications de santé**

Le besoin d'applications en matière de santé a été fortement souligné (cf. *supra* 2.1). Ce domaine obéit à des contraintes spécifiques, renforcées en termes de confidentialité (secret médical, sécurisation des applications et droits d'accès aux seules personnes qualifiées).

L'application ESCULAPE sera expérimentée dans six académies⁶⁴ à la rentrée 2015. Elle permet au médecin scolaire de consigner, pour chaque élève dont il a la charge, les éléments issus des bilans réalisés usuellement en école à l'âge de six ans, d'éditer des courriers et d'établir des statistiques. À la différence de l'ancien logiciel MEDSI et aux logiciels privés présents sur le marché, la nouvelle application sera alimentée quotidiennement par les bases élèves de l'académie (dont BE1D s'agissant du premier degré), ce qui permettra au médecin d'accéder sans délai et sans manipulation de sa part au dossier médical de tout nouvel élève de son périmètre d'exercice. Parallèlement, la DGESCO a souhaité la refonte de l'application SAGESSE, utilisée par les infirmières de l'éducation nationale dans le second degré. Le nouveau logiciel infirmier sera également expérimenté dans quelques académies à compter de janvier 2016, mais la décision de l'étendre au premier degré n'est pas prise.

En tout état de cause, la mission recommande quatre points suite à ses observations en académie :

- si l'enquête annuelle de la DGESCO relative au bilan de l'activité des personnels médico-sociaux gagnerait à être informatisée à cette occasion, l'objectif central doit être le suivi de la santé de l'élève ;
- les applications de santé doivent pouvoir communiquer entre elles et ne pas fonctionner de manière strictement parallèle selon qu'elles ont pour vocation première à être utilisées soit par les médecins scolaires, soit par les infirmières de l'éducation nationale ;
- la mise en relation avec BE1D est indispensable pour automatiser le recueil des informations d'ordre administratif (école, classes et élèves) ;
- les problèmes de santé des élèves sont également un facteur d'échec scolaire, ce qui est trop souvent masqué par une approche uniquement sociologique. L'informatisation des données doit être l'occasion d'une réflexion sur la manière d'intégrer la situation médico-sociale des élèves dans le pilotage des écoles.

3.1.2. Pour mieux répondre aux exigences de la gouvernance et du pilotage local du premier degré

Les retards des systèmes d'information du premier degré qui ont été relevés précédemment dessinent en creux les progrès à obtenir. Une remarque générale s'impose. En effet, les décideurs locaux ont parfois du mal à décrire leurs attentes et leurs besoins. Ils pilotent dans des cadres imposés par les systèmes d'information et sur lesquels ils ont peu ou pas de prise. Dès lors, mobilisés

⁶⁴ La Réunion, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Versailles.

par leurs obligations de gestion, ils consacrent peu de temps à une réflexion somme toute vouée à demeurer assez théorique. C'est sous la contrainte de décisions à prendre qu'ils inventent des solutions parallèles pour recueillir les éléments que ne leur apportent pas les systèmes d'information. Dans une institution de la taille du ministère de l'éducation nationale et aussi complexe, il est nécessaire qu'il y ait un cadre national d'enquête et de recueil d'information. Le ministère a su le bâtir mais il reste à encourager des initiatives locales aux niveaux de l'encadrement pour répondre aux besoins locaux de gouvernance. Il faut donc développer à la fois un intérêt des cadres pour le pilotage à partir des systèmes d'information, les former pour cela et leur donner des outils pour satisfaire à leurs attentes.

- **Au niveau de l'école**

Les directeurs rencontrés ont exprimé des besoins à la fois pratiques pour l'exercice de leurs responsabilités – comme disposer de listes *ad hoc* ou de moyens de communications fiables – et des besoins plus précis de pilotage. Ils sont sollicités par l'institution pour élaborer des projets d'école ou encore des projets de réseau dans le cadre de l'éducation prioritaire. Ils connaissent les élèves de leur école, mais les informations sont dispersées et ils ne savent pas forcément comment les rapprocher entre elles. **La mise en place d'un tableau de bord de l'école** répond à cette préoccupation. L'étude en cours à la DNE à partir de l'application TBE mise en œuvre dans le Haut-Rhin, puis expérimentée dans l'académie de Strasbourg, a convaincu la mission de son intérêt. C'est également un réel outil de simplification pour répondre aux besoins d'information de la circonscription, du département et de l'académie par l'automatisme de requête qu'il offre à partir d'une base homogène.

La difficulté majeure soulignée par les directeurs d'école concerne **les liaisons entre les écoles et les mairies** qui obligent de ressaisir au moment de l'inscription des données disponibles soit dans BE1D soit dans l'application communale. Le ministère doit faire de la résolution de ce dossier une priorité à brève échéance.

- **Au niveau de la circonscription, du département et de l'académie**

Les responsables académiques doivent être vigilants sur les retours d'information vers les écoles. Ces dernières ont besoin de connaître sur tel ou tel point comment elles se situent dans un ensemble territorial. Il faut donc systématiser un dispositif académique ou départemental de mise à disposition de ressources chiffrées pour les directeurs d'écoles à cette fin. Il ne devrait pas y avoir d'enquêtes locales qui ne prévoient pas la forme de ce retour et son échéance.

L'enjeu d'une meilleure connaissance des parcours des élèves dès l'école primaire est majeur pour le pilotage local. Les systèmes d'information répondent aux besoins nationaux de pilotage et les travaux de la DEPP en témoignent régulièrement. Cependant les besoins locaux, quand il s'agit de pilotage des opérations de gestion, ne peuvent se baser sur des échantillons : pour être partagées par les différents responsables, les données doivent être détaillées et exhaustives. La mise en place d'un identifiant national unique (INE) pour les élèves et les apprentis⁶⁵ va permettre de procéder à un suivi de cohorte réelle, non pas nominative mais statistique. Les liaisons entre l'école maternelle et l'école élémentaire, puis entre l'enseignement primaire et les collèges et au-delà doivent s'appuyer sur une **capacité à retracer les parcours individuels**. Ces informations traitées de manière anonyme

⁶⁵ Dans le cadre du système d'information statistique consolidé académique pour les élèves, les étudiants et les apprentis (SYSCA), progressivement déployé par la DEPP à partir de la rentrée 2015.

permettront de définir des politiques pédagogiques adaptées aux besoins des élèves. Elles constitueront un point d'appui concret aux liaisons à développer entre les différents niveaux scolaires.

Au niveau du département ou de la circonscription, la mission considère que ces échelons disposeront au travers des tableaux de bord des écoles des informations dont ils ont besoin pour le pilotage courant. **Une étape ultérieure consistera en la création d'un infocentre ou entrepôt de données** comportant les données et leur historique figurant dans TBE afin de constituer un équivalent, pour le premier degré, de l'outil d'aide au pilotage et à l'autoévaluation des établissements (APAE). S'agissant du suivi des élèves non scolarisés à l'école, une consigne ministérielle doit rappeler la nécessaire vigilance sur le renseignement de l'école virtuelle présente dans BE1D.

En outre, seul l'échelon rectoral dispose des qualifications techniques pour conduire des travaux statistiques plus fins d'une part et d'autre part, pour réaliser des études harmonisées au niveau académique permettant ensuite une comparaison valable entre les départements (ou entre circonscriptions ou écoles suivant le cas).

Les attentes des DASEN **en matière de pilotage de la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap** (cf. *supra* 2.1) rendent indispensable la constitution d'une base d'élèves qui conserve la mémoire des accompagnements mobilisés. La DGESCO et la DEPP envisagent une première évolution en ce sens des enquêtes dites « 3 » (premier degré), « 12 » (second degré) et « 32 » (établissements sanitaires et médico-sociaux) qui font aujourd'hui l'objet de remontées anonymes. La mission recommande d'aller dans cette voie, qui doit respecter un cadre strict compte tenu de la confidentialité des informations, dans l'objectif de mieux accompagner la scolarisation des élèves en situation de handicap. Cette évolution nécessite une saisine de la CNIL et ne pourrait être attendue que pour la rentrée 2016.

Un défi important devra être relevé dans les années à venir. Dans la mesure où il est prévu de déployer un dispositif national d'évaluation des élèves, il faut en prévoir une exploitation à des fins de pilotage local. En effet, des politiques territoriales comme celles de l'éducation prioritaire doivent, au regard des crédits mobilisés, pouvoir être évaluées notamment au travers de leurs résultats pour les élèves. La mission propose de développer dans l'immédiat, **à titre expérimental, un dispositif homogène de suivi des acquis des élèves et d'exploitation des résultats** dans le cadre de l'école maternelle s'agissant de l'accueil des enfants de moins de trois ans ainsi qu'à l'école élémentaire pour le dispositif « plus de maîtres que de classes ». Cette approche nécessite d'intégrer des outils de pilotage à la disposition des DASEN.

3.1.3. Pour optimiser la gestion des moyens et des personnels

Comme cela a été développé *supra*, les bases AGAPE, pour le public comme pour le privé, permettent de réaliser de manière relativement satisfaisante la gestion collective et individuelle des enseignants. Il est indiqué néanmoins que les besoins de pilotage sont différents pour les personnels du privé, mais que, dans la majorité des cas, les outils existants pour le pilotage du public ne sont pas étendus au suivi de l'enseignement privé. Dans leur structure actuelle, ces outils ont cependant du mal à répondre aux évolutions réglementaires qui ont largement complexifié la gestion des personnels – multiplication des quotités de temps partiels, des multi-affectations par exemple – mais aussi aux besoins d'établir une réelle gestion qualitative. La mission est consciente qu'il peut être

difficile de modifier de manière importante le système d'information du fait des contraintes techniques actuelles. Bien que le fonctionnement actuel de l'algorithme du mouvement pose de multiples difficultés, ce point n'est pas abordé dans la mesure où un rapport spécifique traite de la problématique du mouvement. Les recommandations qui sont faites sont donc volontairement limitées. Il peut ainsi être proposé par ordre de priorité de revoir les outils de pilotage pour le remplacement, relancer le chantier de la dématérialisation des pièces justificatives, développer les outils de pilotage de l'enseignement privé et compléter les informations qualitatives dans AGAPE.

- **Revoir les outils de pilotage sur le remplacement**

La problématique du remplacement est l'une des préoccupations majeures des départements, et ce d'autant plus que les facilités de remplacement données par les surnombres d'enseignants n'existent plus et que, à l'inverse, certains départements se trouvent dans l'obligation de recruter des contractuels. Les DASEN demandent donc régulièrement que leur soient fournies les statistiques permettant de juger de l'efficacité du remplacement et de décider des choix de remplacement prioritaires. Or ils considèrent que les statistiques produites actuellement à partir d'ARIA ne sont pas les outils d'aide à la décision dont ils auraient besoin. Ils expriment même des doutes sur leur fiabilité. Plusieurs raisons expliquent leur position : vraisemblablement une méconnaissance des possibilités offerte par le PIAD de Bordeaux et surtout des difficultés à identifier leur potentiel réel de remplacement.

En effet, il apparaît clairement à l'analyse des notes des correspondants académiques de l'IGAENR, que pour des demandes similaires de données, beaucoup de DSDEN indiquent ne pas disposer des informations sollicitées alors que d'autres les fournissent sans problème. Depuis la disparition des CDTI dans les DSDEN et du fait de l'absence de service statistique départemental, il n'est pas certain que les IA-DASEN disposent d'un accès direct au PIAD et utilisent les possibilités de constituer des requêtes spécifiques.

Mais les statistiques produites au niveau du PIAD correspondent davantage aux besoins de pilotage de l'administration centrale ou du recteur qu'à ceux des IEN et des IA-DASEN qui souhaitent disposer d'une analyse journalière avec une maille plus fine que celle du département ou de la circonscription. Il est signalé par exemple le besoin d'identifier les écoles où se concentrent à une période donnée les principales difficultés de remplacement ; dans le département du Maine-et-Loire, des requêtes créées à partir d'une « base-relais » permettent de disposer tous les matins du nombre de classes non remplacées par école avec des alertes sur certaines catégories d'école⁶⁶. Ce type d'outils de pilotage devrait être généralisé, à l'initiative de la DGRH en sa qualité de maître d'ouvrage du SI-RH.

L'amélioration du pilotage du remplacement passe aussi par une meilleure connaissance du potentiel de remplacement et du besoin de remplacement.

La connaissance du potentiel de remplacement est limitée pour deux raisons. La première tient au nombre d'agents maintenus dans des fonctions de remplacement, mais qui ne peuvent pour divers motifs être affectés devant les élèves ou alors de manière très limitée. Ces personnes mériteraient certainement d'être mieux identifiées dans les bases⁶⁷. Mais le point le plus complexe est celui de l'intégration dans le potentiel de remplacement des journées disponibles du fait de l'annualisation des temps partiels. S'il est clair que la pratique dans ce domaine est différente selon les

⁶⁶ Écoles de moins de trois classes par exemple.

⁶⁷ Aujourd'hui le potentiel net de remplacement et de suppléance ne déduit que les congés des remplaçants.

départements⁶⁸, il serait intéressant de disposer d'outils de suivi qui permettraient une analyse complète de l'intérêt réel des choix opérés en la matière. À cet aspect quantitatif, il est nécessaire d'ajouter un volet qualitatif : l'identification de la fonction⁶⁹ dans la classe ou des formations suivies⁷⁰ serait à même certainement de donner de meilleurs outils de pilotage au DASEN surtout quand la gestion du remplacement a été centralisée. Dans le cas des gestions déconcentrées d'ARIA, il serait indispensable aussi que les secrétaires de circonscription puissent avoir accès aux remplaçants disponibles dans d'autres circonscriptions ou en brigades départementales.

Au plan académique, il n'apparaît pas toujours une analyse très étayée des moyens dont devrait disposer chaque département au titre du remplacement : l'analyse est souvent faite au regard du nombre de journées d'absence et de congés par type ainsi que des moyens affectés au remplacement. Mais d'autres indicateurs pourraient être extraits de la base comme le rapport entre le nombre d'écoles et le nombre de remplaçants par circonscription ou le nombre de classes par remplaçant. À des fins de communication, le nombre de remplacements réalisés chaque mois permettrait également de valoriser le travail réalisé par les services et éviterait de focaliser l'attention sur ce qui n'est pas fait. La création d'un entrepôt de données académique faciliterait la production de requêtes pour le pilotage RH de l'académie et serait l'occasion de discuter à ce niveau d'indicateurs partagés. La mutualisation de ces requêtes pourrait également être envisagée au plan interacadémique.

S'agissant de la connaissance du besoin de remplacement, il conviendrait de pouvoir davantage travailler sur une gestion prévisionnelle des absences institutionnelles. Par exemple, il serait utile de pouvoir créer des liens entre GAIA et ARIA, pour intégrer automatiquement les formations et planifier le besoin de remplacement. Là encore, des données sur des niveaux plus fins que la circonscription seraient nécessaires. La réalisation d'outils de pilotage associés à un entrepôt de données académique pourrait être à même de répondre à ce besoin. Cette harmonisation des requêtes pourrait certainement amener à un remplissage des bases plus homogène.

S'agissant de l'enseignement privé, il n'existe pas d'application dédiée au remplacement. Les services gestionnaires des DSDEN ou des plateformes interdépartementales travaillent le plus souvent avec des fichiers *Excel*, qui doivent être intégralement renseignés. Ce mode de travail s'avère particulièrement lourd et chronophage dans les départements où le poids du privé est important. Il ajoute à la difficulté de suivi des retraites des contractuels du privé.

- **Relancer le chantier de la dématérialisation des pièces justificatives**

L'automatisation des actes est moins avancée dans le premier que dans le second degré. Mais il existe en revanche des automatismes dans la génération des mouvements de paie qui devraient permettre d'envisager de réaliser la justification soit par des arrêtés collectifs, soit par des listes dématérialisées reprenant les éléments de la base de données. Certaines incohérences pourraient être analysées à nouveau à cette occasion. Par exemple, le contrôle des supports d'affectation est

⁶⁸ Depuis la mise en place des rythmes scolaires, certains départements affectent et paient sur la quotité exacte du temps de travail du poste, d'autres affectent à 80 % et demandent, si le temps de travail est inférieur, la restitution sous forme de journées ou demi-journées.

⁶⁹ Maîtres surnuméraires du dispositif « plus de maîtres que de classes », professeurs chargés de l'enseignement de la langue vivante dans une école...

⁷⁰ Notamment dans l'ASH où se concentre une grande partie des difficultés pour identifier les remplaçants compétents.

aujourd'hui insuffisant et il est possible qu'un agent occupe deux supports d'affectation de manière concomitante.

Des éléments concrets comme le procès-verbal d'installation ou le certificat de paiement mériteraient d'être dématérialisés. Au minimum le recours au scannage pourrait être développé pour les échanges.

La charge qui pèse sur les départements, du fait de cette absence de dématérialisation, est variable selon les académies ; elle dépend en partie des relations entretenues avec les directions régionales des finances publiques (DRFIP). Par exemple, sur la plateforme de gestion mutualisée de l'académie de Nantes, qui est située à Angers, ce sont environ 35 kg de papier qui sont envoyés mensuellement à la DRFIP, ce qui nécessite l'envoi d'un véhicule, auquel s'ajoute l'ensemble des transmissions entre les départements et la plateforme. Une récente réunion des responsables de plateformes a montré les écarts dans les outils utilisés par les différentes académies et l'absence de partage des pratiques en la matière.

- **Développer les outils de pilotage de l'enseignement privé**

La mission a été étonnée du faible niveau d'exigence pour le pilotage du premier degré privé. Celui-ci est certes partagé de manière habituelle avec les directions diocésaines, mais il n'apparaît pas que les acteurs académiques cherchent à mieux gérer les ressources humaines existantes. Il n'est pas certain non plus que la gestion des moyens soit optimale dans le contexte de fonctionnement du système d'information.

La question majeure qui est abordée avec les responsables du privé est celle du travail de comptabilisation des services pour l'accession des maîtres aux CDI, mais aussi pour la liquidation des droits à pension. La plateforme de gestion mutualisée de la Roche-sur-Yon, compétente pour les cinq départements de l'académie de Nantes, regrette qu'il n'existe aucune requête sur AGAPE privé ou que les outils disponibles sur EPP privé ne le soient pas pour le premier degré. Dès lors, le service doit effectuer des demandes de requêtes qui sont réalisées avec le centre informatique départemental. Malgré tout, une partie importante de la gestion est réalisée à la main ou grâce à des tableurs pour suivre les temps de service des enseignants et les totaliser. Faute de systèmes intégrés de contrôle sur les supports d'affectation, il apparaît des distorsions dans la gestion et il existe des agents payés sans support d'affectation.

Il conviendrait que l'ensemble des suppléants, qui sont entrés dans les bases essentiellement pour la paie, puissent être y gérés intégralement. Ceci permettrait également l'édition automatique des attestations qui doivent être obligatoirement fournies à la fin des suppléances pour ouvrir les droits au chômage.

- **Compléter les informations qualitatives dans AGAPE**

Les interlocuteurs de la mission ont exprimé le besoin de disposer d'informations plus qualitatives sur les enseignants. Il s'agit de prendre en compte les nouvelles missions au-delà de celles identifiées dans les nomenclatures actuelles pour faciliter une vision plus large des activités exercées par les professeurs des écoles aujourd'hui. L'indication de la nature du support d'affectation y contribuerait également.

Parallèlement, il faudrait ouvrir la possibilité de conserver les informations sur les compétences détenues et sur les formations suivies au-delà des cursus universitaires ou des formations donnant lieu explicitement à la délivrance d'un diplôme ou d'une certification reconnus. Les enseignants du second degré, lors de certaines opérations d'avancement, complètent leur dossier dans I-Prof. Cette application est manifestement sous-utilisée par les enseignants du premier degré et mal connue des IEN. Il faut aussi susciter les utilisations qui permettent de valoriser les compétences acquises.

Pour promouvoir une véritable gestion des ressources humaines, l'administration doit pouvoir disposer d'une vision consolidée des formations suivies par un enseignant durant sa carrière : les diverses utilisations des fonctionnalités de GAIA n'offrent pas forcément cette vision dans toutes les académies ; la connexion avec M@gistère, en dehors des droits d'accès qu'ouvre GAIA, n'est pas toujours réalisée ; la récupération des informations sur AGAPE n'a jamais été créée. Le lien entre AGAPE et GAIA n'existe que pour permettre la rémunération des formateurs. Un lien existe aussi avec I-Prof pour afficher les stages. Quant à l'utilisation de GAIA comme outil de suivi des coûts des formations et de pilotage financier, elle n'est pas généralisée et mériterait certainement d'être relancée dans les académies.

Il est actuellement impossible de disposer au niveau départemental des emplois du temps des enseignants. Pour les personnels à temps complet, ceux-ci peuvent être déduits de l'organisation des écoles par le biais d'ENRYSCO. En revanche, pour les enseignants à temps partiels, il est plus compliqué de les obtenir car les directeurs ne font pas toujours remonter les changements en cours d'année ou n'en n'informent pas les gestionnaires. Il est dès lors difficile de restituer les heures en cas de dépassement des horaires hebdomadaires ou de récupérer celles qui n'ont pas été assurées. Pour les titulaires remplaçants, un module de décompte des heures est expérimenté dans ARIA afin de suivre, individuellement ou globalement, les heures en dépassement et de permettre leur récupération sur une période donnée. Sa livraison est donc urgente pour que le pilotage des moyens puisse s'améliorer, mais aussi le suivi des personnels.

Enfin, la connaissance des langues enseignées par les professeurs des écoles résulte des enquêtes réalisées le plus souvent par les conseillers pédagogiques en charge du dossier. Le positionnement de cet enseignement dans l'emploi du temps des maîtres afin de permettre d'adapter les inspections devrait être intégré dans le tableau de bord des écoles.

3.1.4. Pour dynamiser les services numériques à l'école

À n'en pas douter, l'un des défis auxquels est confrontée l'école aujourd'hui tient à son entrée dans l'ère du numérique. On a vu précédemment la grande dispersion des outils utilisés par les différents acteurs pour la gestion du système, pour communiquer entre eux ou avec les partenaires de l'école, familles ou municipalités.

Il importe également de garder à l'esprit que les connexions haut débit ne sont pas disponibles dans certains territoires.

Sous réserve de cette remarque, il peut être proposé de développer la e-administration, créer les conditions d'un déploiement rapide de l'ENT, améliorer les circuits de communication vers les directeurs et les enseignants.

- **Développer la *e-administration***

Il paraît indispensable d'étendre au domaine scolaire les possibilités offertes par la *e-administration* que d'autres départements ministériels ont déjà su mettre en œuvre, pour une partie plus ou moins étendue de leurs procédures.

Dans l'ensemble de la société en effet, les attentes des usagers ont fortement évolué pour ce qui concerne leurs relations avec l'administration. Avec la diffusion d'Internet, de nouvelles exigences de rapidité, de réactivité, de disponibilité et de simplicité ont émergé et imposent de reconsidérer l'approche que les services publics ont du service rendu et de leurs procédures internes.

Pour les utilisateurs en effet, un service d'information ou de démarches en ligne présente l'avantage d'être accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et permet en outre d'améliorer le confort d'utilisation, la simplicité et, au total, la qualité du service assuré.

L'école n'échappe pas à cette série d'exigences, qui émanent aussi bien des familles que des enseignants.

Pour les premières, il s'agit d'accomplir des démarches administratives, à l'image des téléservices qui se développent dans le second degré, de pouvoir être informées du dossier scolaire de leurs enfants et de disposer d'un canal d'information efficace et sécurisé avec l'école. Sur ce dernier point, les potentialités vont bien au-delà du carnet de correspondance traditionnel. Des professeurs des écoles, également parents d'élèves en collège, ont bien vu les facilités que leur procure dans ce domaine l'ENT de l'établissement d'affectation de leurs enfants – car cet outil est plus présent à l'heure actuelle dans le second que dans le premier degré. Ils sont impatients de pouvoir à leur tour bénéficier des services qu'autorisent ces environnements de travail dans le cadre des échanges avec les familles.

Pour les seconds, ils apprécient les possibilités qui existent déjà de constituer des dossiers de candidature, par exemple à des actions de formation, ou de participation au mouvement par voie électronique. Mais ces fonctionnalités pourraient être étendues à tous les domaines qui intéressent le déroulement de leur vie professionnelle, telles les demandes d'autorisations d'absence. Tous y gagneront : les intéressés, du fait de la disponibilité permanente des services en ligne et de leur transparence ; les gestionnaires en raison de la traçabilité des dossiers ainsi complétés, déjà renseignés par les demandeurs et qu'ils n'auront pas à ressaisir. La majorité des enseignants utilisent insuffisamment leur messagerie professionnelle, ce qui a pu être constaté lors des élections professionnelles, mais la multiplication des échanges par cette voie serait certainement de nature à rendre naturelle sa consultation.

Pour les directeurs d'école, le recours aux formulaires numériques serait tout aussi bénéfique, particulièrement dans le cadre des enquêtes qu'il leur est demandé de remplir. Les formulaires correspondants pourraient être mis en ligne, ce qui élimine par ailleurs tous les problèmes de compatibilité entre logiciels commerciaux ou libres soulignés par les directeurs devant la mission.

À titre d'exemple, l'académie de Montpellier a pris l'initiative de lancer cette année une enquête sur les effets de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Cette enquête, de type « *full web* », a été conduite au moyen d'un formulaire adressé à chaque professeur des écoles de toute l'académie qui disposait pour répondre d'une URL unique par individu, générée à partir d'AGAPE.

Ce qui a été réalisé en s'adressant à tous les enseignants d'une académie peut être accompli en direction des seuls directeurs en leur procurant un confort d'utilisation qui serait bienvenu dans le cadre de l'allègement de leurs tâches.

Dans la même perspective, **l'intégration dans les portails intranet académiques de vues métier « directeur d'école »** apporterait une réponse, au moins partielle, aux problèmes d'authentifications multiples soulignés par les directeurs, sans nuire pour autant à la sécurité des données. Cette évolution permettrait également de leur diffuser tous types de ressources ciblées.

- **Créer les conditions d'un déploiement rapide de l'ENT**

Une des conditions permettant de généraliser la *e-administration* consiste à déployer les environnements numériques de travail du premier degré au plus vite sur tout le territoire. Les ENT n'apporteront pas à eux seuls toutes les réponses aux questions posées, mais permettront d'en solutionner une grande partie.

Le ministère a rédigé un schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET), dont une version 5.0 est applicable à compter de juin 2015. Ce document, qui s'inscrit dans le plan d'ensemble que constitue le schéma stratégique des systèmes et technologies de l'information et de la communication (S3IT), rassemble l'ensemble des spécifications auxquelles doivent répondre les ENT déployés dans le domaine de l'éducation nationale.

Il sert donc de document de référence quant aux caractéristiques techniques de ces plateformes de services en ligne et, de ce point de vue, correspond aux besoins de disposer d'une ligne directrice pour déterminer les fonctionnalités devant être mises en œuvre dans un ENT.

Les freins au déploiement rapide des ENT dans le premier degré ne tiennent donc pas à des questions techniques ou organisationnelles qui ont été résolues au moyen du SDET. Ce sont les obstacles à caractère financier, les coûts étant à la charge des collectivités locales, qui expliquent une situation dont la quantification a été réalisée par le ministère pour la dernière fois au mois de novembre 2014 : à cette date, vingt-quatre départements n'avaient pas encore de projets connus et seulement trente-neuf avaient établi un projet de généralisation d'une solution définie.

Une inégalité de traitement entre les élèves suivant leurs départements d'appartenance, qui résulterait de l'existence ou non d'un ENT auquel ils pourraient accéder, est donc susceptible de s'instaurer, comme la mission a pu le constater dans une académie dont les différents départements réagissaient de manière très dissemblable à l'idée de financer un tel outil.

Différents mécanismes de financement ont été mobilisés dans le but de laisser aux communes une part réduite de la charge de l'ENT.

Trois exemples de montage financier

La clé de financement retenue dans l'**académie de Montpellier** fait intervenir le FEDER pour 49 % du coût du projet, des crédits académiques pour 35 %, les 16 % restants étant à la charge de la commune d'implantation de l'école, ce qui représente pour elle le coût modique de 1,5 € par élève et par an. Le rectorat s'est engagé par ailleurs auprès des collectivités à assurer la formation des enseignants, à accompagner le développement des ressources numériques éducatives et à prendre en charge l'hébergement ainsi que la maintenance évolutive et correctrice de la plateforme retenue. Dans cette académie, le déploiement de l'ENT s'opère, par voie de conséquence, de manière bien plus rapide qu'initialement espéré.

L'**académie de Versailles** a suivi une approche différente d'accompagnement des communes en privilégiant la question de la sécurité au titre de sa responsabilité en matière de protection des mineurs. Elle propose aux maires, par voie de convention, des solutions de filtrage des accès et de la navigation sur Internet, en offrant un coût complet par école : un serveur et un filtrage unique pour l'école derrière la ligne modem (box) pour 600 € avec deux cartes réseaux et des conventions négociées avec des installateurs partenaires pour moins de 1 000 €. Le serveur offre du Wi-Fi sécurisé. La DSI assure la maintenance académique et fournit la solution sécurité « AMON école », développée en solution libre par l'équipe nationale de Dijon. Un ENT est déjà installé dans AMON école, les communes étant libres de recourir à un autre produit.

L'**académie de Nantes** a constitué un groupement d'achat avec 150 communes, soit plus d'une commune avec école publique sur 10. L'ensemble des installations et des développements est géré par l'académie, tout comme la formation des personnels concernés. Pour les collectivités membres du groupement, le prix de revient, incluant les comptes parents, enseignants et personnels du périscolaire, s'élève à 1,50 € par an et par élève. Pour celles qui ne font pas partie du groupement, l'éditeur a fixé un prix de 2 € et un coût d'initialisation de 200 €. À ce jour, l'ENT *e-primo* est déployé dans 215 écoles et concerne un peu plus de 15 000 comptes élèves.

- **Améliorer les circuits de communication vers les directeurs et les enseignants**

La dématérialisation des procédures avec le déploiement de la *e-administration* et la mise en place des outils collaboratifs autorisée par les ENT auront inévitablement pour effet de diffuser auprès des enseignants une pratique des outils relevant du numérique, dont leur messagerie. La mission a d'ailleurs noté à ce propos que la diffusion de l'ENT s'accompagnait d'une activation accrue de leur adresse professionnelle par les enseignants.

La question de l'encombrement des messageries des directeurs a été évoquée par ces derniers spontanément et à chaque fois lors des entretiens que la mission a eus avec eux. Il s'agit d'un problème bien réel que les intéressés placent tout en haut dans la hiérarchie des difficultés professionnelles pratiques qu'ils rencontrent.

Des mesures concrètes permettraient de limiter cette inflation de messages et d'en favoriser un traitement plus rapide, comme le principe de l'envoi unique dans un même message hebdomadaire des textes à porter à leur connaissance ou une identification précise de l'expéditeur du message et de l'objet de ce dernier. Il serait également souhaitable d'éviter de faire des directeurs des relais entre l'institution et leurs collègues pour des questions de gestion individuelle concernant exclusivement les intéressés.

Ces règles devraient faire l'objet d'une charte dont la rédaction trouverait toute sa place dans le cadre fixé par la circulaire du 23 octobre 2014 sur l'allègement des tâches des directeurs d'école.

Enfin les échanges entre enseignants peuvent désormais s'appuyer sur le réseau social VIAEDUC, nouvellement lancé⁷¹. Ce réseau professionnel, qui compte à ce jour quelque 10 600 enseignants inscrits et près de 1 700 groupes, vise à favoriser la relation entre pairs et les échanges de pratiques autour des sujets éducatifs ; il permet de fédérer des communautés de travail et de faire appel à l'expertise de ses collègues. Cette démarche novatrice n'a pas pour autant vocation à constituer un outil de communication institutionnelle et ne revêt d'ailleurs aucun caractère d'obligation. Son succès dépendra de l'implication des enseignants eux-mêmes qui n'ont, jusqu'à présent, que peu recouru à leur messagerie professionnelle, comme cela a été systématiquement signalé lors des entretiens avec la mission.

3.2. Conforter les évolutions d'organisation et de gouvernance des systèmes d'information

Pour réussir l'adaptation des systèmes d'information du premier degré, au-delà des fonctionnalités des applications et du contenu des bases, des initiatives peuvent être prises en termes d'organisation et de gouvernance. La mission a constaté des évolutions positives, tant au plan national qu'au plan académique, qui méritent d'être confortées.

3.2.1. Au plan national

- **Faire vivre les SI-RH**

AGAPE est une application vieillissante et quelque peu figée dans ses développements dans la mesure où la rénovation des SI-RH s'est focalisée sur le projet SIRHEN. Les retards pris aujourd'hui sur le développement et la mise à disposition de ce projet ont clairement posé la question de la poursuite de ce projet ou de la rénovation des outils existants. Un rapport sur ce sujet est en cours à l'IGAENR. Quelle que soit la décision qui sera prise, le risque de figer les contenus des SI-RH pendant encore quelques années est réel. Or cette situation peut être contradictoire avec le besoin des départements de passer à une gestion plus qualitative. Elle est aussi paradoxale avec la priorité politique donnée au premier degré.

Des applications complémentaires ont été créées ces dernières années ; d'autres devraient être prochainement généralisées, comme celle prévue pour le calcul des services des titulaires remplaçants. Il serait nécessaire qu'un point puisse être fait avec les représentants des DASEN pour prioriser avec eux les évolutions les plus urgentes. En tout cas, cela participerait à la réalisation d'un cahier des charges plus actualisé qui ne manquerait pas d'être utile pour l'avenir du projet SIRHEN, mais aussi pour les évolutions attendues des systèmes actuels s'ils étaient conservés.

⁷¹ 'viaeduc.fr' a été créé par le groupement d'intérêt public « Réseau professionnel des enseignants » (GIP RPE), constitué en décembre 2014 par des partenaires publics – Canopé, CNED, laboratoire Techné de l'université de Poitiers - et privés.

- **Prendre appui sur une comitologie renouvelée**

La DNE a entrepris un travail de réflexion en 2015 visant, dans le domaine du système d'information scolaire (premier et second degré), à élaborer une feuille de route destinée à fixer pour une période de cinq ans les domaines et travaux qui doivent être conduits. Cette étude dite d'urbanisation doit normalement s'appuyer sur des entretiens avec les utilisateurs et un accent certain est mis sur la volonté de répondre à leurs attentes.

Si le cadrage de cette démarche prévoit la mise en place d'un comité de suivi (COSUI), celui-ci devrait se composer essentiellement des représentants des directions concernées en tant que maîtres d'ouvrage (MOA) et maître d'œuvre (MOE), à savoir la DGESCO, la DEPP et la DNE. Il est à craindre que les directions « métiers » fassent passer en priorité leurs propres et légitimes attentes d'évolution des applications. Il ne fait pas de doute que les arbitrages seront rendus sous la contrainte forte des financements à mobiliser. Dès lors il apparaît nécessaire à la mission que le comité de suivi intègre également des représentants des académies de manière que leurs besoins, notamment de pilotage, soient également pris en compte.

Dans d'autres domaines, l'administration centrale pourrait relancer, avec l'appui des consultants internes, le type de démarche participative qu'elle a utilisée quand elle a élaboré un guide de mise en place des plateformes de gestion mutualisée⁷². Il serait ainsi pertinent de prendre le temps d'analyser au niveau des académies les besoins des utilisateurs, notamment dans leur pilotage de la ressource humaine, en s'assurant en outre qu'ils exploitent pleinement les potentialités actuelles des systèmes d'information. Il faut donc profiter des travaux d'adaptation du système d'information aux évolutions de la réglementation pour promouvoir une démarche de pilotage de la GRH en académie.

3.2.2. Au plan académique

- **Renforcer le pilotage des systèmes d'information dans les académies**

Les académies ont la responsabilité de traduire dans les faits la priorité politique au premier degré. Cela entraîne nécessairement des conséquences en termes de pilotage des politiques académiques. Or les systèmes d'information constituent un outil essentiel à la prise de décision. Entre le niveau départemental qui s'estime dessaisi des compétences informatiques et des DSI académiques qui ne sont pas en mesure de répondre à tous les besoins exprimés, les académies doivent veiller à une organisation efficace.

Cette préoccupation n'est pas nouvelle. La circulaire du secrétaire général du 24 juin 2010 évoquait déjà « *la nécessité de maintenir, cohérente avec les orientations nationales, une informatique de proximité performante, réactive, souple et capable de répondre aux besoins spécifiques des politiques académiques, articulée avec les systèmes d'information nationaux* » dans le cadre de schémas directeurs académiques. Le renforcement du pilotage au niveau académique constitue également l'un des axes forts du schéma stratégique des systèmes d'information (S3IT) 2013.

⁷² La mission de modernisation et des politiques locales du secrétariat général a formalisé un mode d'emploi sur la base d'une analyse des solutions adoptées par les académies. « *Étude sur les plateformes de gestion des personnels du premier degré public, état des lieux, mode d'emploi* », novembre 2014.

Ce pilotage reste très inégal selon les académies et leurs moyens. La mise en place d'une gouvernance organisée autour d'un comité stratégique des systèmes d'information académique, sous la présidence effective du recteur, de comités de pilotage par domaine et de comités opérationnels (académie de Versailles) fait figure d'exception⁷³. Des organisations médianes existent, comme à Strasbourg où un comité de pilotage académique des développements informatiques, présidé par le secrétaire général, a été créé pour établir un ordre de priorité entre les demandes et suivre leur évolution.

La mission ne peut que rappeler la nécessité de se doter d'un schéma directeur académique et d'une gouvernance appropriée. S'agissant plus spécifiquement des systèmes d'information du premier degré, elle recommande :

- une participation pleine et entière des DASEN et des secrétaires généraux des DSDEN aux instances de pilotage académiques ;
- une identification précise de la maîtrise d'ouvrage pour chaque développement d'application dans le premier degré. Compte tenu des volontés ou des habitudes d'indépendance des départements, il est essentiel que la maîtrise d'ouvrage reflète des attentes partagées. La DSI, maître d'œuvre, ne doit jouer qu'un rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- la constitution de comités d'utilisateurs qui associent des acteurs de terrain (conseillers pédagogiques et secrétaires de circonscription, directeurs d'école, voire enseignants selon l'objet).

Enfin, d'une manière générale, la mission estime que les DSI doivent davantage jouer un rôle de conseil dans la mise en œuvre des décisions des responsables académiques afin de mieux anticiper les incidences sur les systèmes d'information et les besoins applicatifs. Un lien beaucoup plus systématique doit être opéré avec les attentes des utilisateurs. Il appartient aux secrétaires généraux d'académie d'organiser ce lien et d'y veiller.

• **Organiser la gouvernance de CAPLO**

La plateforme CAPLO a fait l'objet d'une présentation dans le présent rapport (cf. *supra* § 2.3.3). Élément concourant à une rationalisation du paysage applicatif et à une économie de moyens par rapport à la dispersion actuelle, cette initiative s'inscrit dans une bonne direction. Elle n'est toutefois pas encore pleinement efficace, dans la mesure où son absence de gouvernance ne permet pas d'optimiser le recours des académies aux applications inscrites dans le catalogue.

En effet, et c'est tout à fait normal, c'est l'académie qui a réalisé le développement proposé à la mutualisation qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Dans ces conditions, elle peut être peu encline à accepter d'introduire des adaptations logicielles qui seraient demandées par une autre académie utilisatrice, d'autant qu'elle aura à en supporter le coût sur ses propres moyens.

⁷³ Non sans quelques difficultés : les DASEN n'ont pas perçu au départ l'importance de leur participation au comité stratégique ; en l'absence de pilotage spécifique, le comité opérationnel scolarité du premier degré a dû être supprimé.

Il convient donc, si l'on souhaite développer cette logique de partage dont la mission approuve pleinement le principe, qu'on institue autour des applications proposées une gouvernance plus participative. Celle-ci associerait dans un comité de pilotage, outre des représentants du ministère, DNE et DGESCO ou DGRH suivant le domaine concerné, une représentation élargie, mais pas nécessairement exhaustive, des académies utilisatrices afin que les demandes d'évolution fonctionnelle puissent être examinées dans un cadre plus collégial permettant une meilleure prise en compte des besoins. Ce comité de pilotage aurait également à se prononcer sur la répartition des charges de développement afin qu'elles ne reposent pas exclusivement sur l'académie ayant créé le logiciel concerné.

L'association des secrétaires généraux doit s'emparer de la question avec le concours de la DNE et prendre en charge le pilotage de la plateforme CAPLO, en veillant à la mise en œuvre de sa déclinaison par domaine fonctionnel. Outre la plus grande rationalisation dans le paysage logiciel qui résulterait d'une telle initiative, celle-ci présenterait par ailleurs l'avantage d'identifier les capacités de développement existant dans les académies et éventuellement de mieux les répartir en fonction des priorités à satisfaire.

- **Améliorer la formation des utilisateurs et la communication sur les systèmes d'information**

Qu'il s'agisse de BE1D dans le domaine de la scolarité ou d'ARIA dans celui des SI-RH, la mission a mis en évidence une utilisation parfois déficiente des applications mises à la disposition des académies.

Le rapport a en particulier témoigné de la forte demande exprimée par les directeurs d'école de bénéficier d'un **dispositif de formation à BE1D adapté à leurs besoins**. S'ils reconnaissent pouvoir trouver de l'aide notamment au niveau de la circonscription, la meilleure maîtrise de l'outil que leur conférerait une telle formation concourrait par elle-même à l'allègement de leurs tâches, en leur économisant le temps de recherche ou de contact avec le bon interlocuteur. De surcroît, cette maîtrise de l'outil due à une meilleure connaissance qu'apporterait une formation adaptée contribuerait à la qualité des informations saisies : elle pourrait garantir la saisie uniforme dans la base pour une même situation, car il n'est pas certain à l'heure actuelle que cela soit le cas.

Il faudrait donc renforcer la formation des directeurs à l'outil et ne pas omettre d'en proposer également aux directeurs déjà anciens afin qu'ils puissent s'adapter aux évolutions logicielles.

Une information plus ciblée des directeurs sur ces évolutions pourrait se concevoir en intégrant à l'application un écran d'accueil qui leur décrirait les nouvelles fonctionnalités et les procédures informatiques en résultant. De la sorte, on aurait la certitude que chaque directeur aurait consulté ces nouveautés dès qu'il se connecte à l'application, le message ne disparaissant que lorsqu'il a cliqué pour indiquer avoir pris connaissance de son contenu.

Dans le même ordre d'idées, la documentation des applications, généralement rédigée par les développeurs à l'intention d'un public averti, devrait être systématiquement enrichie, dans un souci de communication, d'une description fonctionnelle en regard de la description ergonomique.

Enfin, d'une manière générale, nombre d'interlocuteurs de la mission n'avaient pas d'information sur les projets en cours de l'administration centrale. Si un effort est fait depuis plusieurs mois dans ce domaine⁷⁴, il nécessite d'être poursuivi et amplifié.

A handwritten signature consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a stylized 'H' shape on the right.

Jean-Michel QUENET

A handwritten signature with a large, sweeping initial 'F' and a long horizontal stroke extending to the right.

Frédérique CAZAJOUS

A handwritten signature with a large, looping initial 'J' and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean DÉROCHE

A handwritten signature with a large, looping initial 'P' and a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe LHERMET

⁷⁴ Comme en témoigne le dossier de la réunion mensuelle des recteurs qui comporte régulièrement des fiches sur les projets dans le domaine des systèmes d'information.

Tableau des préconisations et des recommandations

Priorité A : recommandation prioritaire à mettre en œuvre rapidement

Priorité B : recommandation à mettre en œuvre dès que possible

Priorité C : recommandation à programmer avec la finalisation d'un cahier des charges

THÉMATIQUE : AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION		
Recommandation	Responsables	Priorité
Domaine : suivi des élèves		
Finaliser et déployer le livret scolaire unique numérique (LSUN)	DGESCO / DNE	A
Enrichir les données de BE1D	DGESCO / DNE	A
Créer un dossier scolaire numérique de l'élève	DGESCO / DNE	B
Développer des applications de santé interfaçables entre elles et reliées à BE1D (déploiement d'ESCUAPE à partir de la rentrée 2015, rénovation et extension au premier degré de SAGESSE)	DGESCO / DNE	C
Domaine : gouvernance et pilotage local du premier degré		
Finaliser la conception et la réalisation du tableau de bord des écoles (TBE)	DGESCO / DNE	A
Repréciser aux DASEN les consignes d'utilisation de l'école virtuelle dans BE1D	DGESCO	A
Résoudre les difficultés d'interface entre BE1D et les applications utilisées par les mairies	SG / DNE / académies	A
Créer une base de gestion des élèves handicapés	DGESCO / DEPP / DNE	B
Intégrer le résultat des évaluations des élèves dans les outils de pilotage pédagogique à la disposition des DASEN (étapes expérimentales : évaluation des acquis en maternelle liés à la scolarisation des enfants de moins de trois ans et du dispositif « plus de maîtres que de classes » en élémentaire)	DGESCO / DEPP / DNE	B
Constituer un équivalent pour le premier degré de l'outil Aide au pilotage et à l'autoévaluation des établissements (APAE)	DGESCO / DEPP	C
Domaine : gestion des moyens et des personnels		
Diffuser rapidement le module d'ARIA sur le décompte des heures de service	DGRH / DNE	A
Revoir les outils de pilotage du remplacement	DGRH / DNE	A
Relancer le chantier de la dématérialisation des pièces justificatives de la paie dans le premier degré	DAF / DNE	A
Inciter à l'usage d'I-Prof par les enseignants et les IEN	DGRH / DSDEN	B

Offrir un outil du type ARIA pour les gestionnaires des DSDEN en charge du remplacement dans l'enseignement privé sous contrat	DAF / DNE	B
Revoir les fonctionnalités d'AGAPE privé	DAF / DNE	B
Utiliser l'ensemble des fonctionnalités, y compris financières, de GAIA	Académies / DSDEN	B
Interfacer GAIA et ARIA	DGESCO / DGRH / DNE	C
Compléter les informations qualitatives dans AGAPE	DGRH / DNE	C

Domaine : services numériques à l'école

Généraliser les formulaires numériques (e-administration)	SG / DNE	A
Améliorer les circuits de communication avec les directeurs d'école (capacité accrue des boîtes aux lettres numériques, charte des bons usages des messageries...)	Académies	A
Créer une « vue métier » directeur d'école dans les portails intranet des académies	Académies	A
Déployer les ENT du premier degré	Académies	B

THÉMATIQUE : CONFORTER LES ÉVOLUTIONS D'ORGANISATION ET DE GOUVERNANCE DES SI

Recommandation	Responsables	Priorité
Prendre appui sur une comitologie associant les académies	SG / DNE	A
Instituer des comités de pilotage des systèmes d'information dans les académies	Académies	A
Redynamiser le pilotage des SI-RH pour mieux intégrer les évolutions nécessaires	DGRH / DNE	A
Améliorer la formation des utilisateurs et la communication sur les systèmes d'information	MOA / DNE / académies	A
Organiser la gouvernance de la plateforme « catalogue des applications locales » (CAPLO)	DNE / SGA	B

Annexes

Annexe 1 :	Liste des personnes rencontrées	55
Annexe 2 :	Cartographie du SI scolarité du premier degré (DNE)	61
Annexe 3 :	Catalogue des applications locales (DSDEN du Gard).....	63
Annexe 4 :	Les apports du tableau de bord des écoles (académie de Strasbourg).....	82
Annexe 5 :	L'échéancier du directeur (DSDEN du Haut-Rhin)	84
Annexe 6 :	Liste des sigles et des applications	87

Liste des personnes rencontrées

Administration centrale

Secrétariat général	Chargée de mission auprès du secrétaire général
Direction générale de l'enseignement scolaire	Chef du service du budget, de la performance et des établissements
	Sous-directrice de la performance et du dialogue avec les académies
	Chef du bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information
Direction générale des ressources humaines	Directrice générale des ressources humaines
	Chef du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
	Chef du bureau du pilotage de gestion
	Chef du bureau des enseignants du premier degré
Direction des affaires financières	Coordinatrice de la maîtrise d'ouvrage SIRHEN
	Directeur des affaires financières
	Chef du bureau des rémunérations
	Sous-direction de l'enseignement privé :
	Chef du bureau des personnels enseignants
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance	Chef du bureau des établissements
	Chargée de mission BIPP
	Directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance
	Chef de service, adjoint à la directrice
	Sous-directeur des évaluations et de la performance scolaire
Direction du numérique pour l'éducation	Directrice du numérique pour l'éducation
	Chef du service des technologies et des systèmes d'information
	Sous-directeur des systèmes d'information
	Chef du bureau des projets et des applications nationales
	Chef du bureau de l'ingénierie et du déploiement des systèmes d'information de l'administration centrale
	Chef de projet national des SI-RH
Académie d'Aix-Marseille	Chef de projet scolarité 1 ^{er} degré
	Recteur
	Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints en charge des moyens et de la DRH
	Délégué académique au numérique

DSDEN des Bouches-du-Rhône

Responsables des divisions en charge des moyens, des personnels, du contrôle de gestion, de l'enseignement privé, de l'analyse des études et de la communication.

Directeur académique des services informatiques (DASI)

IA-DASEN

Secrétaire général

IA-DAASEN

IEN adjoint

Responsables des divisions de la gestion des moyens et des personnels pour le premier degré, de l'enseignement privé et de l'antenne de la DASI

Conseillers techniques social et de santé

IEN des circonscriptions de Marseille III et Aix Ouest et leurs équipes de circonscription

IEN-IO et IEN TICE

Cinq directeurs d'école publique (Marseille III)

Trois directeurs d'école publique (Aix Ouest)

Coordinateur académique de l'enseignement catholique

Deux directeurs d'école privée sous contrat

DSDEN du Vaucluse

IA-DASEN

Secrétaire général

IEN adjoint

Responsables des divisions de la gestion des moyens et des personnels pour le premier degré, de l'enseignement privé et de l'antenne de la DASI

Conseillers techniques social et de santé

IEN-IO et IEN TICE

IEN de la circonscription d'Avignon II et son équipe de circonscription

Trois directeurs d'école publique (Avignon II) et le coordonnateur REP+

Directeur diocésain et son adjoint

Deux directeurs d'école privée sous contrat

Académie de Montpellier

Rectorat de Montpellier

Rectrice

Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints en charge des moyens et en charge du premier degré

Délégué académique au numérique

Directeur des systèmes d'information

Doyenne des IEN premier degré

Responsable du service des établissements d'enseignement privé et son adjoint

DSDEN du Gard

IA-DASEN

Secrétaire général

IA-DAASEN

IEN adjoint

IEN IO

Responsables des divisions de la gestion des moyens et des personnels pour le premier degré

Conseillers techniques social et de santé

IEN TICE

IEN des circonscriptions de Manduel et de Nîmes II et leurs équipes de circonscription

Quatre directeurs d'école publique (Manduel et Nîmes II)

DSDEN de l'Hérault

IA-DASEN

Secrétaire général

IA-DAASEN

IEN adjoint

IEN IO

IEN TICE et chargé de mission TICE

Responsables des divisions de la gestion des moyens et des personnels pour le premier degré et du service des études

Conseillers techniques social et de santé

IEN de la circonscription de Montpellier Ouest et son équipe de circonscription

Trois directeurs d'école publique (Montpellier Ouest)

Directeur diocésain de l'Hérault

Directeur diocésain pour l'Aude et les Pyrénées-Orientales

Chargée de mission au comité académique de l'enseignement catholique

Deux directeurs d'école privée sous contrat

Académie de Nantes

Rectorat de Nantes

Recteur

Secrétaire général, secrétaire général adjoint chargé des moyens, directeur de la prospective et des moyens enseignants

Service de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Chargé des moyens de l'enseignement privé sous contrat

Directeur des systèmes d'information

Délégué académique au numérique et son adjoint

Doyen des IEN du premier degré

DSDEN de Loire-Atlantique

IA-DASEN et IA-DAASEN

	<p>IEN adjoint et IEN chargé du numérique</p> <p>Secrétaire générale et chefs de division (RH, informatique de gestion, élèves, organisation scolaire)</p> <p>Conseillers techniques social et de santé</p> <p>IEN de la circonscription de Bouguenais, conseillers pédagogiques et secrétaire de circonscription</p> <p>Quatre directeurs d'école publique</p> <p>Adjoint au directeur diocésain en charge du premier degré</p> <p>Trois directeurs d'école privée sous contrat</p>
DSDEN de Maine-et-Loire	<p>IEN adjoint, IEN chargé du numérique, conseillère pédagogique formation</p> <p>Secrétaire général et chefs de division ou service (DRH ; moyens du premier degré et SIDEEP – service interdépartemental de gestion des enseignants des écoles publiques ; modernisation et information : suivi des écoles et des établissements ; contrôle de gestion)</p> <p>Conseillers techniques social et de santé</p> <p>IEN des circonscriptions Angers centre, Saumur et ASH</p> <p>Conseillers pédagogiques de la circonscription Angers centre</p> <p>Deux directeurs d'école publique</p>
DSDEN Vendée	<p>IA-DASEN</p> <p>Secrétaire générale et chefs de division (DIVET, CDTI, SAGEPP - service académique de gestion des personnels du privé 1^{er} degré)</p> <p>Directeur diocésain, adjoint en charge du premier degré et animateur TICE du premier degré</p> <p>Trois directeurs d'école privée sous contrat</p>
Académie de Strasbourg	
Rectorat de Strasbourg	<p>Recteur</p> <p>Secrétaire général et secrétaires générales adjointes</p> <p>Délégué académique au numérique</p> <p>Directeur des systèmes d'information</p> <p>Contrôleurs de gestion et adjoint au chef de la division de l'organisation scolaire, responsable du bureau de l'enseignement privé (personnels enseignants)</p>
DSDEN du Bas-Rhin	<p>IA-DASEN</p> <p>IEN adjoint, IEN-IO, IEN TICE</p> <p>Secrétaire général et responsables du bureau de la gestion collective et du bureau des moyens</p> <p>Conseillers techniques social et de santé</p> <p>IEN de la circonscription Strasbourg 2, conseillers pédagogiques et secrétaire de circonscription</p>

DSDEN du Haut-Rhin	<p>Deux directeurs d'école publique</p> <p>IA-DASEN</p> <p>IEN adjoint, IEN TICE</p> <p>Secrétaire général, chefs de service (division du premier degré, bureau de la gestion collective, bureau des moyens du premier degré), chargés de mission TICE, langues vivantes et formation continue</p> <p>IEN de la circonscription d'Andolsheim</p> <p>Conseillers pédagogiques et secrétaire de circonscription, professeur ressource pour le numérique éducatif</p> <p>Trois directeurs d'école publique</p> <p>Deux directrices d'école privée sous contrat</p>
Académie de Toulouse	
Rectorat de Toulouse	<p>Rectrice</p> <p>Secrétaire général de l'académie et secrétaires généraux adjoints en charge des moyens et de la DRH</p> <p>Délégué académique au numérique</p> <p>Directeur des systèmes d'information</p>
DSDEN de Haute-Garonne	<p>IA-DASEN</p> <p>Secrétaire général</p> <p>IA-DAASEN</p> <p>IEN adjoint</p> <p>Responsables des divisions de la gestion des moyens et des personnels pour le premier degré</p> <p>Conseillers techniques social et de santé</p> <p>IEN de la circonscription de Rouffiac-Tolosan et son équipe de circonscription</p> <p>IEN de la circonscription de Rieux-Volvestre et son équipe de circonscription</p> <p>Cinq directeurs d'école publique (Rieux- Volvestre)</p> <p>Trois directeurs d'école privée sous contrat</p>
DSDEN du Tarn	<p>Secrétaire général</p> <p>IEN adjoint</p> <p>Responsables des divisions de la gestion des moyens et des personnels pour le premier degré</p> <p>Ingénieur informaticien rattaché à la DSI en poste dans le Tarn</p> <p>Conseillers techniques social et de santé</p> <p>IEN de la circonscription de Lavaur et son équipe de circonscription</p> <p>Cinq directeurs d'école publique (Lavaur)</p>

Représentant du directeur diocésain
Trois directeurs d'école privée sous contrat

Académie de Versailles

Rectorat de Versailles

Directeur des systèmes d'information

Adjointe au DSI

Responsable du schéma directeur des SI

DSDEN du Val-d'Oise

IA-DASEN et IA-DAASEN

IEN adjoint, IEN-IO

Secrétaire général et chefs de division ou service (DRH, personnels du premier degré, gestion individuelle du premier degré, gestion des contractuels et de la formation continue ; élèves et scolarité ; moyens pilotage et prospective, service statistiques et prospective ; service académique des frais de déplacement ; contrôleur de gestion)

IEN TICE, directeur de l'atelier CANOPÉ, chargé de mission Viaéduc

Conseillers techniques social et de santé

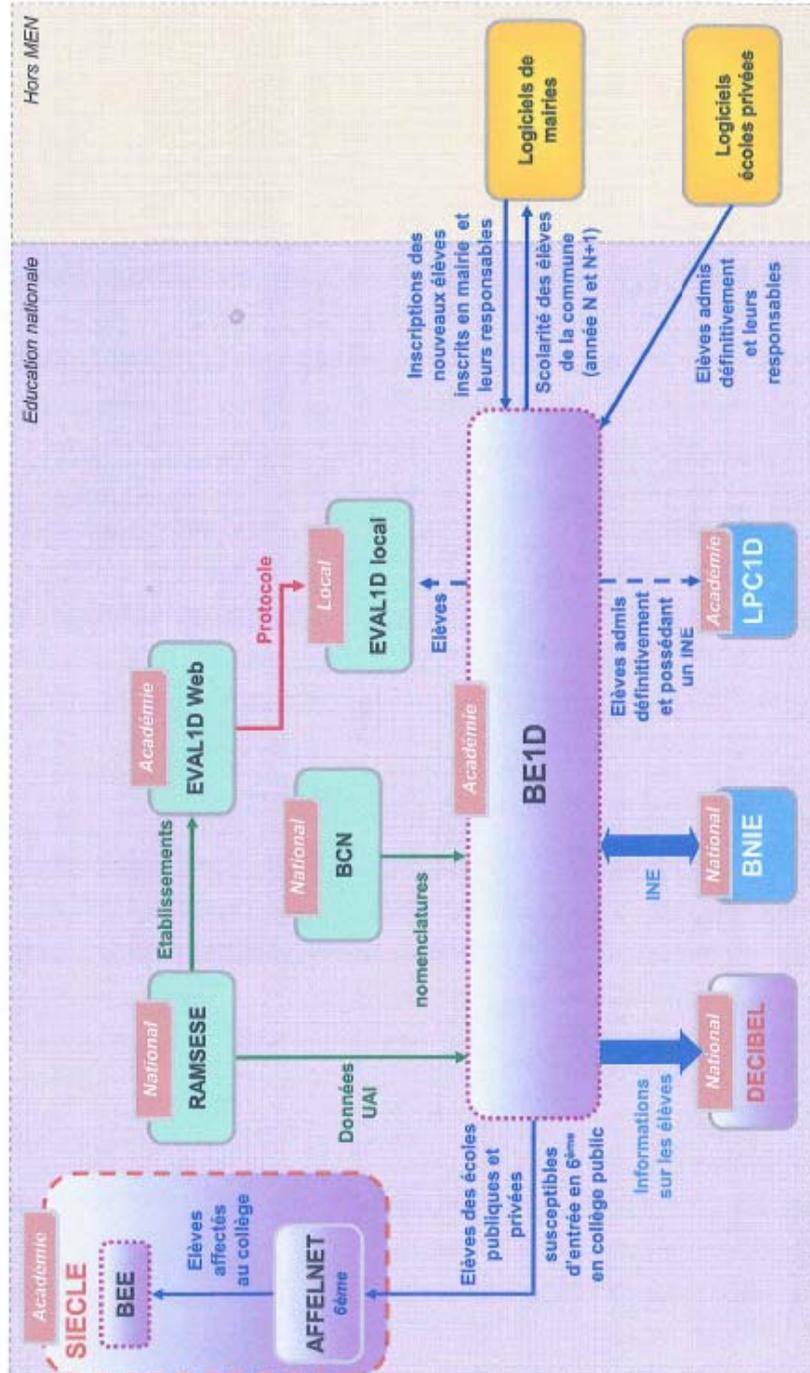
IEN de la circonscription de Cergy Ouest-Osny, conseillers pédagogiques et secrétaire de circonscription

Trois directeurs d'école publique

Cartographie du SI scolarité du premier degré (DNE)

Gestion de la scolarité des élèves du 1^{er} degré

Cartographie détaillée



Catalogue des applications locales (DSDEN du Gard)



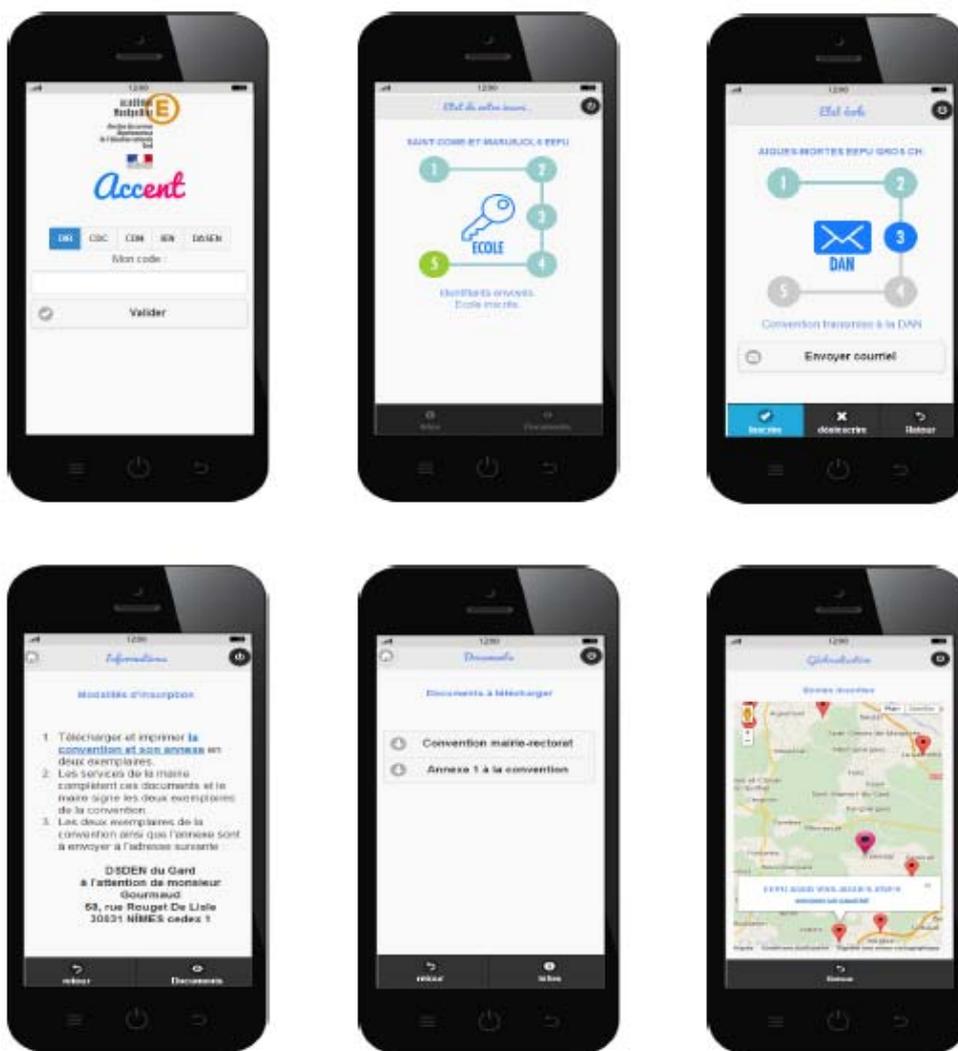
Catalogue des applications numériques locales

DSDEN 30

Janvier 2015

Dénomination :	Accent (accompagnement conventionnement ENT école)
Service bénéficiaire :	Directeurs / CDC / CDN / IEN / DASEN
Description	Application mobile d'information sur l'état des conventions ENT
état	En préparation (mise en production prévue pour février 2015)
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> • Directeurs : informations concernant l'inscription à l'ENT académique, suivi du conventionnement par étape • CDN, CDC, IEN : suivi du conventionnement des écoles sur différents périmètres : circonscription, département • DASEN : accès à l'état récapitulatif au niveau départemental • Géolocalisation des écoles inscrites

Copies d'écran :



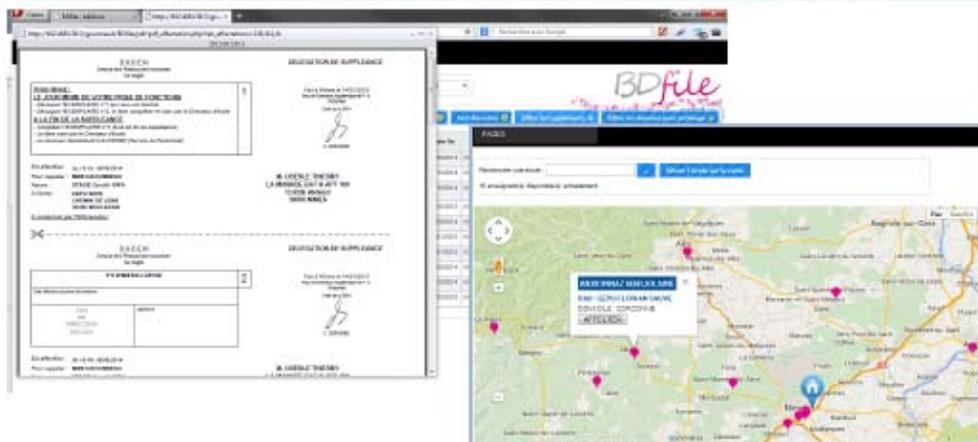
Dénomination :	Annuaire - organigramme DSDEN
Service bénéficiaire :	Tous les personnels éducatifs / partenaires
Description	Page web interactive
état	En production depuis septembre 2014
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de la totalité des services éducatifs gardois et accès simplifié à leurs coordonnées à partir de plusieurs types d'entrées (nom, service, mot-clé...)

Copies d'écran :

The image displays three overlapping screenshots of the DSDEN Montpellier website interface. The top screenshot shows the main dashboard with the logo of the Académie Montpellier and the 'Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)'. Below this are buttons for 'Services de la DSDEN', 'Services locaux de la DSDEN', 'Conseillers techniques experts de la DSDEN', 'Inspections de l'éducation nationale', 'Services interdépartementaux de gestion des lycées secondaires', 'Centres d'information et d'orientation', 'Conseillers pédagogiques départementaux', 'URSS & USEP', 'Ecoles', and 'Collèges et lycées'. The middle screenshot shows a search interface for 'Les établissements de premier degré' with a search bar and filters. The bottom screenshot shows a search interface for 'Annuaire des personnels de la DSDEN du Gard' with a search bar and a list of results for 'Gourmand Gourier'.

Dénomination :	BDfile
Service bénéficiaire :	Division des ressources humaines
Description	Application numérique gérant l'affectation des brigades départementales
état	En production depuis rentrée 2014
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des disponibilités (moteur de recherche) • Édition des plannings • Géolocalisation des personnels en fonction de leur résidence administrative • Édition des documents de suppléance (individuel ou par lot)

Copies d'écran :



Dénomination :	Dokia
Service bénéficiaire :	Tous
Description	Espace de partage de ressources 1er et 2nd degré départemental
état	En production depuis rentrée 2012
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> Espace réservé (authentification) permettant l'accès aux ressources professionnelles Affichage personnalisé en fonction de l'authentification

Copies d'écran :

The screenshots illustrate the Dokia web application interface. The top screenshot shows a grid of resource categories (Niveau 1, Niveau 2, Niveau 3, Niveau 4, Niveau 12, Alia 1, Alia 2, Remouins, Maedae, Bagnot-sur-Céze, Grau du Roi, Le Vigan Somméroux, ASH Vergèze, Evre evco, 2nd degré, Portat Arena, WEBMAIL) and a login section with a 'Connexion' button. The middle screenshot shows a 'Bienvenue dans Dokia' page with a search bar and a list of documents (Anexa 1, Anexa 2, Anexa 3, Anexa 4, etc.). The bottom screenshot shows a detailed view of a resource grid with a sidebar menu and various resource folders (Abandonnés scolaires, Accueil scolaire, etc.).

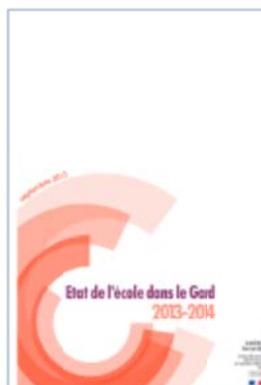
Dénomination :	Ecoly (Ecole/Collège/Lycée)
Service bénéficiaire :	Division de la vie de l'élève / organisation scolaire / directeurs / parents
Description	Application numérique d'information sur la sectorisation 1er degré
état	En production depuis 2013
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage par ville du collège et du lycée de secteur • Pour les grandes agglomérations, moteur de recherche par voie

Copies d'écran :



Dénomination :	Etat de l'école dans le Gard
Service bénéficiaire :	Partenaires de la DSDEN
Description	Document numérique présentant l'état du système éducatif gardois
état	En production entre 2010 et 2014
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des documents émanant des différents acteurs éducatifs dans une charte graphique unique. • Intégration des documents multimédias • Publication sous deux formats : version web et version pdf à imprimer

Copies d'écran :



Dénomination :	Ger'Anima
Service bénéficiaire :	enseignants / Circonscriptions / Département
Description	Gestion des animations pédagogiques des enseignants du premier degré
état	En production depuis 2010
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> • Interface enseignant : consultation, inscription, édition de documents récapitulatifs • Interface gestionnaire : création du plan de formation, extraction des listes de participants, gestion des absences • Extraction des synthèses départementales • Distinction AP / FOAD

Copies d'écran :

The screenshot displays the Ger'Anima web application interface. At the top right, the logo for Ger'Anima is visible, along with the text 'Académie Montpellier' and 'Ministère de l'Éducation Nationale'. The main content area is divided into several sections:

- Choix de la circonscription :** A grid of buttons representing different districts (e.g., Circonscription 1, Circonscription 2, etc.).
- DESERVIR DES ENSEIGNANTS :** A navigation bar with tabs for 'Question des enseignants', 'Rating', 'Gestion du serveur', 'Tableau pdf', and 'Déconnexion'.
- Moteur de recherche :** A search engine interface with a search bar and a 'Rechercher' button.
- Description du module :** A detailed view of a module, including a list of activities (e.g., '16 - ENT animation au service des apprentissages'), a search bar, and a 'Description du module' section.

At the bottom of the interface, there is a navigation bar with three buttons: '↑ AP 0h', '↗ AP 3h', and '→ AP 9h'.

Dénomination :	Gestamat
Service bénéficiaire :	CPD TICE
Description	Application numérique de gestion du matériel TICE
état	En production depuis septembre 2013
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> Gestion complète du matériel TICE distribué : édition des documents de prêts, états récapitulatifs...

Copies d'écran :

The screenshot shows the Gestamat web application interface. It features a header with the logo 'Gestamat' and 'Gestion du matériel TICE'. The main content area is divided into three sections:

- Le matériel:** Contains input fields for 'Code produit', 'Désignation', and 'Numéro de série', along with a 'Mettre à jour' button.
- La personne prenant en charge:** Contains input fields for 'Nom et prénom', 'CIN/RN, fonction', 'E-mail', and 'Lieu', along with a 'Mettre à jour' button.
- Modalités de prise en charge:** Contains dropdown menus for 'année scolaire de début', 'matériels en charge', 'état du matériel', 'commentaire', and 'état du matériel', along with a 'Mettre à jour' button.

At the bottom of the interface, there are four buttons: 'Enregistrer le PV', 'Nouvelle fiche', 'Gérer un prêt', and 'Editer une fiche'.

Dénomination :	Handy Scol
Service bénéficiaire :	Division de l'organisation scolaire
Description	Application numérique de gestion des AVS
état	En préparation (mise en production prévue pour mars 2015)
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion complète du suivi des élèves par les AVS • Gestion des élèves

Copies d'écran :

The screenshot shows the main interface of the Handy Scol application. At the top, there are navigation tabs: ACCUEIL, AVS, ÉLÈVES, BLOG-NOTES, and DÉCONNEXION. Below the navigation, there is a search bar with an 'effacer' button and a list of students. The student 'ABALEA MARIÉ-PIERRE' is selected. To the right, there are filters for 'statut', 'secteur', 'employeur', 'élèves suivis', 'formation', 'fin de droits', and 'statut'. Below the filters, there are three main sections: 'Informations' (showing details for ABALEA MARIÉ-PIERRE, such as 'Statut: AVS', 'Cout de travail: 50%', and 'Date de fin de droits: 30/11/2017'), 'élèves suivis' (with a button 'Ajouter une fiche de suivi'), and 'Employeur' (with an 'Editer' button). At the bottom, there is a 'Commentaires' section with a text area and an 'Editer' button.

Ajout d'une fiche de suivi élève

The screenshot shows the 'Ajout d'une fiche de suivi élève' form. At the top, there is a search bar with an 'effacer' button. Below the search bar, there is a list of students. The student 'Fabrice Céline' is selected. The form contains the following fields: 'Type accompagnement:' (with a dropdown menu set to 'nc'), 'Nombre heures:' (with an input field), and 'Commentaires:' (with a rich text editor). At the bottom, there is an 'Enregistrer le suivi' button.

Dénomination :	M@gisStar
Service bénéficiaire :	Groupe ATICE 30 / IEN / DASEN
Description	Application numérique d'information sur la participation aux parcours M@gistère
état	En production depuis mai 214
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> Récupération anonymée des informations de participation de la plateforme M@gistère et mise en forme des données au niveau de la circonscription, du département.

Copies d'écran :

The screenshot displays the M@gisStar interface with the following elements:

- Filters:**
 - Choix de l'échelle de temps: [Choix...]
 - Choix de la destination: Niveau 1, Niveau 2, Niveau 3, Niveau 4, Niveau 11, Ann 1, Ann 2, Remédiation
 - De quelle circonscription: Le Vigan, Sorcières, Dagnelouan-Céze, Le Gras du Roi, Caracogne, Marcollin, A. St. Vergeon, Autres
 - ENVOYER
- Statistiques:**

	en circonscription	en département
Nombre total d'enseignants	3368	100.00%
enseignants ayant pas encore participé	2741	71.42%
enseignants ayant commencé le parcours	427	12.67%
enseignants ayant finalisé le parcours	200	5.67%
Nombre de circonscriptions comptabilisées	13	100.00%
- Graphiques:**
 - Etat des participations (en pourcentages d'enseignants):** Bar chart showing participation levels across various categories.
 - Taux de participation au parcours:** Pie chart showing 24,32% for 'enseignants n'ayant pas encore participé' and 75,68% for 'enseignants ayant commencé le parcours'.
 - Etat des participations par circonscription:** Line chart showing the number of teachers versus the completion rate of the course for 13 different circumscriptions.
- Logos:** M@gisStar logo and images of the application interface on a tablet and smartphone.

Dénomination :	PrépaPro
Service bénéficiaire :	Collèges / division de la vie de l'élève
Description	Gestion des inscriptions à la 3ème Prépa professionnelle
état	En production depuis 2012
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription des vœux des familles par les établissements • Edition de documents par DSDEN : résultats, candidatures, notifications et décisions • Extraction statistiques

Copies d'écran :

The screenshots illustrate the following interface elements:

- Top Screenshot (Identification):** A form titled "Identification" for establishments. It includes fields for "Code établissement (CIC)" and "N° de page", a "Valider" button, and a note: "Cliquez à cet endroit pour entrer le nom de l'établissement" with a link to "Informations pour les établissements entrants au lycée".
- Middle Screenshot (Consulter des données):** A dashboard with a left sidebar containing icons for "Ma déconnexion", "Accès des données", "Consultation des résultats", "Gérer le service", and "Gérer les annonces". The main area, titled "Consulter des données", contains buttons for: "Résultats par établissement d'origine", "Résultats par établissements d'accueil", "Lettres de Candidatures (Concessions d'admission)", "Lettres de notifications de décisions", and "Publication des résultats".
- Bottom Screenshot (Élève):** A student profile page titled "Élève". It shows fields for "Nom", "Prénom", "Date de naissance", "Sexe", "N° de carte", "N° de dossier", "N° de dossier de la 3ème", "N° de dossier de la 2ème", "N° de dossier de la 1ère", "N° de dossier de la 4ème", "N° de dossier de la 5ème", "N° de dossier de la 6ème", "N° de dossier de la 7ème", "N° de dossier de la 8ème", "N° de dossier de la 9ème", "N° de dossier de la 10ème", "N° de dossier de la 11ème", "N° de dossier de la 12ème", "N° de dossier de la 13ème", "N° de dossier de la 14ème", "N° de dossier de la 15ème", "N° de dossier de la 16ème", "N° de dossier de la 17ème", "N° de dossier de la 18ème", "N° de dossier de la 19ème", "N° de dossier de la 20ème". Below this is an "Evaluation" table.

ACQUIS	Très bien	Bien	Assez bien	Mal	Très mal
Maîtrise des notions de base	Très bien	Bien	Assez bien	Mal	Très mal
Maîtrise des notions de base	Très bien	Bien	Assez bien	Mal	Très mal
Maîtrise des notions de base	Très bien	Bien	Assez bien	Mal	Très mal
Maîtrise des notions de base	Très bien	Bien	Assez bien	Mal	Très mal
Maîtrise des notions de base	Très bien	Bien	Assez bien	Mal	Très mal

Dénomination :	Priv'imouv
Service bénéficiaire :	Service des Ressources Humaines et de l'Action Sociale (SRHAS : Ancienne appellation jusqu'à la rentrée 2014)
Description	Application numérique gérant le mouvement des enseignants du 1er degré privé
état	En production entre 2011 et 2013
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des vœux des enseignants • Édition pdf du récapitulatif des vœux de l'enseignant • Surveillance de la participation (administration) • Édition csv du récapitulatif des vœux des enseignants (administration)

Copies d'écran :



Dénomination :	Rythmes scolaires : édition des courriers aux mairies
Service bénéficiaire :	Secrétaire général
Description	Script générant automatiquement les courriers à l'attention des mairies, mentionnant les horaires définitifs pour chaque commune à partir d'une base de données tirée du site « 5matinées » et adaptée.
état	Juillet 2014
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> • Édition par lot ou par commune au format pdf ou affichage en ligne • Formulaire de modification des données

Copies d'écran :

Nouveaux rythmes scolaires : édition des courriers aux mairies

201 communes enregistrées

Date d'édition de courrier: 14/01/2015

Édition pdf pour l'ensemble des communes: [éditer l'ensemble des fiches](#)

Édition pdf pour une commune: Créer une commune - [éditer la fiche](#)

Nouveaux rythmes scolaires : édition des courriers aux mairies

201 communes enregistrées

Date d'édition de courrier: 14/01/2015

Édition pdf pour l'ensemble des communes: [éditer l'ensemble des fiches](#)

Édition pdf pour une commune: **NOUVEAUX** - [éditer la fiche](#)

Ajoutez des données avant d'imprimer

Horaires scolaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
08H30	08:25	10:25	08:25	10:25	08:25
10H30	10:25	10:25	10:25	10:25	10:25

[Ajouter une proposition pour cette commune](#)

Académie Montpellier

Direction des services départementaux de l'éducation nationale

31000 TOULOUSE

14/01/2015

Horaires scolaires

Horaires scolaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
08H30	08:25	10:25	08:25	10:25	08:25
10H30	10:25	10:25	10:25	10:25	10:25

modification de la fiche ARRÊTÉMENT

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
08H30	08:25	11N25	08:25	11N25	08:25
10H30	10:25	10:25	10:25	10:25	10:25

[Enregistrer les modifications](#)

Dénomination :	Script de gestion centralisée des éditions
Service bénéficiaire :	Division des affaires générales et financières / pôle de proximité DASI
Description	
état	En production depuis 2014
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> • Accès centralisé aux imprimantes et photocopieurs de la DSDEN et des circonscriptions gar-doises. • Récupérations du nombre d'éditions ainsi que de l'état du réseau.

Copies d'écran :

Relevé des imprimantes

mise à jour : 14/01/2015 15:0:58

IP	n° série	Modèle	Emplacement	cpt. éditions	cpt. fax	cpt.copies	TOTAL	
192.168.130.50	W421KC01725	RICOH Aficio MP 2852	1er etage debut	67054	1181	31846	100081	OK
192.168.130.51	W421K900475	RICOH Aficio MP 2852	DSDEN 2e etage milieu	168185	5261	118969	292315	OK
192.168.130.52	W421KC01986	RICOH Aficio MP 2852	DSDEN 3e etage milieu	285622	14871	60063	360556	OK
192.168.130.53	W421KC01987	RICOH Aficio MP 2852	DSDEN 4e etage NoirBlanc	116301	4295	33104	153700	OK
192.168.130.56	W421KC01796	RICOH Aficio MP 2852	DSDEN 1er etage milieu	94546	10532	94769	199847	OK
192.168.130.60	W421K900519	RICOH Aficio MP 2852	DSDEN 2e etage debut	106477	706	68011	175194	OK
192.168.130.61	W421KC01837	RICOH Aficio MP 2852	DSDEN 3e etage Debut	205211	23459	96711	325381	OK
192.168.130.62	W421KC01771	RICOH Aficio MP 2852	DSDEN - La Villa	47863	1337	16964	66164	OK
10.30.236.111	W421KC01948	RICOH Aficio MP 2852	IEN Ales I et II	79937	3895	50173	134007	OK
10.30.236.50	W421KC01832	RICOH Aficio MP 2852	IEN Molieres-Cavaillac	38659	3269	24379	66307	OK
10.30.236.250								OK
10.30.237.181	W421KC01751	RICOH Aficio MP 2852	IEN Nimes IV	113746	2043	61231	177020	OK
10.30.237.50	W421KC01845	RICOH Aficio MP 2852	IEN Nimes I	73758	2166	27968	103892	OK
10.30.237.121	W421KC01712	RICOH Aficio MP 2852	IEN Manduel	82349	3527	27721	113597	OK
10.30.237.250								OK
10.30.236.181	W421KC01869	RICOH Aficio MP 2852	IEN Bagnols/ceze	37490	2462	14243	54195	OK
10.30.238.51	W421KC01772	RICOH Aficio MP 2852	IEN Remoulins	71917	5119	36126	113162	OK

Dénomination :	TD mov'
Service bénéficiaire :	Division des ressources humaines
Description	Application numérique gérant le mouvement des titulaires départementaux
état	En production depuis 2010
Fonctionnalités :	<ul style="list-style-type: none"> • Édition pdf de la liste des postes proposés • Enregistrement des vœux des enseignants • Edition pdf de la liste des choix de l'enseignant • Contrôle des participations (administration)

Copies d'écran :

Affectation des TD, Rentrée 2014 : Liste récapitulative de mes choix

Document mis à jour le 21/07/2014 à 02:42:44
 Dernier enregistrement effectué le 21/07/2014 04:42:22

Noms & prénoms	taux de travail	ancienneté
BARNOUN CORALIE	100%	04a11m2g

Attention, l'initiale des postes dans le tableau ci-dessous correspond au nom d'une des écoles du couplage. Veuillez vous référer à la liste exhaustive des postes (en ci-dessous) pour connaître le détail de la composition des couplages.

<http://www.ac-montpellier.fr/apps/dsden30/tdmouv/pdf/edit.php>

vœu	id	intitulé
1	20-1	E.E.PU FONT COUVERTE GII JONQUIERES-SAINTE-VINCENT 0300469X

TBE académique

Apports concernant la simplification des tâches administratives des directeurs, IEN, DASEN...

I – Apports transversaux (concerne toutes les fonctionnalités) :

Le TBE académique facilite les tâches administratives des acteurs du système d'information en :

- consolidant et partageant les informations entre les différents acteurs (directeurs, IEN, DSDEN...) et les différentes fonctionnalités (en saisissant l'information une seule fois, à un seul endroit),
- partageant les informations avec le second degré (3^{ème} cycle / 6ème),
- factorisant les traitements pour les enquêtes (1 traitement unique et centralisé),
- supprimant les documents et les enquêtes papier (donc « en ligne »),
- limitant la quantité de mails et d'appels téléphoniques pour les directeurs (beaucoup ne sont pas déchargés),
- réduisant les opérations manuelles (sources d'erreurs),
- proposant une aide au pilotage au niveau d'une circonscription, d'un département, d'une académie, en fournissant très rapidement des statistiques, synthèses et vues en fonction de critères de sélections (type d'école, spécificités, zone administrative...).

II – Apports spécifiques par fonctionnalités

Fonctionnalité du TBEA	En plus des apports transversaux, ces fonctionnalités permettent...
Fiche d'identité de l'école	- aux directeurs de vérifier la fiche d'identité importée des bases de données du rectorat, d'indiquer les jours de décharge du directeur, d'indiquer les horaires de l'école, connaître les coordonnées des personnels de santé du secteur scolaire. - aux IEN, DSDEN, gestionnaires, personnels de santé de consulter et éditer les informations ci-dessus (tableau récapitulatif, fiche école...) et générer des statistiques sur les décharges et les horaires.
Actualité	- aux IEN, à la DSDEN et gestionnaires d'informer les directeurs des opérations en cours et à réaliser.
Horaires	- aux directeurs d'indiquer les horaires de chaque classe (calcule les durées quotidiennes et hebdomadaires). - aux IEN, DSDEN, IEN et gestionnaires de consulter les fiches horaires des écoles et d'effectuer des statistiques et des recherches.
Personnels et affectations	- aux directeurs d'affecter les enseignants dans les classes de l'école, en indiquant les jours de présence (quotité dans la classe), la langue enseignée (fléchage allemand), - aux IEN, DSDEN, IEN et gestionnaires de consulter les informations ci-dessus.

Enquête rapide de rentrée	<ul style="list-style-type: none"> - aux directeurs d'informer rapidement sa hiérarchie des effectifs réellement présents le jour de la rentrée scolaire. - aux DSDEN, IEN et gestionnaires d'obtenir en temps réel des tableaux récapitulatifs et des synthèses. - aux services de la DSDEN de cibler les écoles à vérifier et effectuer les vérifications et les traitements nécessaires en CAPD et CTP.
Langue vivante – Demande d'un intervenant	<ul style="list-style-type: none"> - aux directeurs d'effectuer une demande rapide d'intervenant extérieur en LV – voie extensive. - aux IEN et CPLV de gérer les demandes (acceptation, affectation, durée, historique, information des directeurs...). - à la DSDEN de gérer les intervenants (statuts, types, contrats, vœux), d'obtenir un tableau de synthèse exhaustif.
Langue vivante - Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - aux directeurs d'informer leur IEN et les services de la DSDEN, de l'organisation en LV – Voie extensive. - aux IEN, DSDEN et chargé de mission en langue vivante d'obtenir un état détaillé, des synthèses et des historiques.
Prévisions et constat en voie bilingue	<ul style="list-style-type: none"> - aux directeurs d'informer leur IEN et les services de la DSDEN, des effectifs et de la répartition des élèves bilingues par classe, section et niveau. - aux IEN de valider les constats et prévisions, d'obtenir automatiquement des listes et des synthèses. - aux DSDEN, IEN et chargés de mission en langue vivante d'obtenir automatiquement des listes et des synthèses.
Dispositifs d'aide – Accompagnement éducatif	<ul style="list-style-type: none"> - aux directeurs de bénéficier d'un traitement automatisé des demandes. - aux DSDEN, IEN et chargés de mission d'obtenir automatiquement des listes et des synthèses sur une zone ou un type d'école. - à la commission d'informer les directeurs des résultats des délibérations.
Dispositif d'aide – PPRE	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir une cartographie du nombre d'élèves ayant un ou des PPRE par zone géographique, par niveau et par type d'école via des tableaux de synthèse. - Générer l'enquête nationale sur les PPRE.
Dispositif d'aide – RASED, PAI, PPS, Equipes éducatives	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir une cartographie du nombre d'élèves ayant bénéficiés d'un dispositif d'aide, par zone géographique, par niveau et par type d'école via des tableaux de synthèse.
Projet d'école – Saisie des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - aux directeurs de saisir les indicateurs non fournis par les autres modules du TBEA, de sélectionner les indicateurs pertinents pour l'élaboration et l'évaluation du projet d'école. - aux IEN et DASEN de consulter les indicateurs des écoles concernées - de fournir des états, vues et statistiques sur les indicateurs.
Projet d'école – Fiche de synthèse	<ul style="list-style-type: none"> - aux directeurs d'obtenir une fiche de synthèse dynamiquement générée par le TBEA (en fonction des indicateurs sélectionnés), de formaliser les caractéristiques du projet d'école, d'être informé des états de validation du projet d'école, de saisir l'évolution du projet d'école sur sa durée de vie. - aux IEN et DASEN de les valider, les consulter (ainsi que les évolutions), d'obtenir des états, vues et statistiques.

ÉCHEANCIER DU DIRECTEUR

MOIS	DOMAINE PÉDAGOGIQUE	COMMUNICATION VERS LES PARENTS ET LES PARTENAIRES	COMMUNICATION VERS LES ADJOINTS	DOMAINE ADMINISTRATIF	CALENDRIER DES CIRCULAIRES, RÉGLEMENTATION	CALENDRIER DES OPERATIONS PONCTUELLES
Août	<ul style="list-style-type: none"> Préparation de la réunion de prérentrée répartition des classes organisation des services (APC, accompagnement éducatif pour l'éducation prioritaire, récréation, cantine, études, ...) règles de vie à l'école à reconduire ou modifier, liste des consignes de sécurité planning de l'utilisation des salles nouvelles commandes de rentrée, reliquats de crédits premières réflexions sur le projet d'école, les activités collectives (sorties, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> Vérification avec la mairie des élèves inscrits pendant les vacances, des conventions liées à l'utilisation des locaux Prise de contact avec les élus ou responsables du service éducation, le référent police ou gendarmerie, le personnel municipal (entretien, garderie, cantine, centre de loisirs...), les délégués de parents (associations de parents) Calendrier des réunions de l'année (équipe éducative de rentrée conseils d'école, des maîtres, de cycles), à l'IEN 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan des nominations des enseignants, accueil des nouveaux collègues et modalités de circulation des informations Calendrier des réunions de l'année (équipe éducative de rentrée conseils d'école, des maîtres, de cycles, ...) Transmission des contenus du classeur d'école ou de cycle (ou lien drop box), outils de l'école pérennisés, programmations, choix modèle écriture, cahiers, d'évaluations et modalités... Présentation des diverses actions ponctuelles de l'année (voir dernière colonne) 	<ul style="list-style-type: none"> Vérification des commandes et des factures, des trousseaux de secours, de l'armoire à pharmacie Inspection des locaux et demandes de travaux urgents Mise à jour du registre des élèves inscrits Préparation et photocopie des fiches de renseignements, note de rentrée de l'IEN, page de garde du cahier de correspondance, documents fédération et associations de parents et assurance, règlement intérieur de l'école, autorisation de diffuser l'adresse des parents aux associations de parents, photos scolaires, etc... Mise à jour du PPMS et du contrat d'hébergement des sites internet de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> Note de service de rentrée du BO. Note de service de l'IEN Enseignement de la natation à l'école élémentaire et maternelle 	
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> Organisation pédagogique, des APC, des heures de religion, de l'ELCO, de l'enseignement de l'allemand extensif (demande l'intervenant si nécessaire) Avenants au Projet d'École En maternelle : réunion ATSEM et enseignants pour constitution des binômes et répartition des tâches Suivi des élèves : bilan avec le RASED du suivi des élèves pris en charge, mise en place des PPS pour les enfants handicapés, PPRE pour les élèves maintenus (si pas fait en juin) et avenants Mise en place des Projets pédagogiques particuliers et demande ACMISA Réunion projet piscine 1er exercice d'évacuation 	<ul style="list-style-type: none"> 1ère réunion avec les parents dans les 15 jours qui suivent la rentrée Information des familles en vue des élections de parents d'élèves Rappel des consignes de sécurité aux élèves 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion de prérentrée Inscriptions au PAF, aux animations pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> La veille de la rentrée des élèves : s'assurer de la sécurité au sein de l'école (pharmacie, consignes de sécurité, risques majeurs, sécurité incendie, locaux...) + afficher protocoles et plannings de surveillance Le jour de la rentrée : enquête rapide de rentrée IEN sur TBE Dans le mois : <ul style="list-style-type: none"> Organisation cantine/périscolaire Actualisation des PAI (médecin) Vérifier fiches indiv. de renseignement, fiches urgence, autorisations photos, assurances (dont étab.) Mise à jour des différents registres et du TBE (APC, structure de l'école, demande d'intervenants en allemand) Préparation des Elections (dont bureau électoral) Envoi des avenants au projet d'École, des demandes d'agrèments, du projet d'organisation des APC (à l'IEN) Bilan OCCE et exercice d'évacuation 	<ul style="list-style-type: none"> Voyages scolaires à l'étranger Sorties avec nuitées Demandes de subventions pour rencontres, sorties et actions en lien avec l'allemand (MAERI) Elections des parents d'élèves Agrèments des intervenants extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> Journée du sport scolaire Sécurité routière - intervention des gendarmes Concours Vauban SM4 - réduction des déchets ELA - mets tes baskets Appel de la forêt Classes d'eau Le parc, un espace de vie Participation aux journées commémoratives, visite des lieux de mémoire et concours scolaires Math sans frontière Rencontre académique des écrivains

MOIS	DOMAINE PEDAGOGIQUE	COMMUNICATION VERS LES PARENTS ET LES PARTENAIRES	COMMUNICATION VERS LES ADJOINTS	DOMAINE ADMINISTRATIF	CALENDRIER DES CIRCULAIRES, REGLEMENTATION	CALENDRIER DES OPERATIONS PONCTUELLES
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement des nouveaux PPRE, PAI, PPS • 1er Conseil d'Ecole 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les familles concernées par les PPRE, PAI, PPS, PAP, APC • Résultats des élections parents d'élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils de maîtres, de cycles 	<ul style="list-style-type: none"> • Elections parents élèves • Préparation 1er Conseil d'Ecole • Constat des effectifs sur BE et TBE pour les élèves bilingues 	<ul style="list-style-type: none"> • Répertoire départemental des structures d'accueil • Accidents scolaires • PPMs • Congés de formation professionnelle • Voyages scolaires • Stage de spécialisation psychologie scolaire, CAPASH • Actions langue régionale • Candidatures liste d'aptitude direction d'école • Bilan de santé 6ème année 	<ul style="list-style-type: none"> • Parlement des enfants • Concours National de la Résistance et de la Déportation • Concours « A bas la peine de mort » • Lire la ville • Actions innovantes scientifiques et techniques • Semaine chantante
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion projet ski • Evaluation sciences départementales CE2 • Marathon de l'orthographe • Dépôt dossier demande CLASSE à PAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion et affichage du compte-rendu du 1er Conseil d'Ecole 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils de maîtres, de cycles 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte - rendu 1er Conseil d'Ecole • Signalements (CLIS, IME...) • Prévion des effectifs base élèves et TBE pour les élèves bilingues • Clôture budget et demande travaux importants 	<ul style="list-style-type: none"> • CESC • Circulaire départementale sur le ski • Prévions d'effectifs - Rentrée N+1 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite EuroAirport • Journée européenne de mémoire de l'Holocauste • Concours Scrabble • Solidarité et citoyenneté - JPA • Prix René Cassin
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignement des livrets scolaires 		<ul style="list-style-type: none"> • Conseils de maîtres, de cycles 	<ul style="list-style-type: none"> • Saisine CDOEA pour orientation SEGPA (CM2) • Anticipation saisines CDOEA orientation SEGPA (CM1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité routière • Echanges franco allemands et de proximité • Circulaire disponibilités PE • Appel à projets CESC, crédits pédagogiques • Enquête semaine du goût 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête - Un livre pour l'été • Opération Pièces jaunes • Offre pédagogique EDF
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation ELCO pour la prochaine année • Suivi PPRE, PPS 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévisionnel budget communal • Recensement des familles intéressées par l'ELCO 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils de maîtres, de cycles 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande moyens ELCO 	<ul style="list-style-type: none"> • Circulaire ELCO 	<ul style="list-style-type: none"> • Festival MOMIX • Festival de chant scolaire • Printemps de l'architecture • Dis-moi 10 mots
Février	<ul style="list-style-type: none"> • 2ème Conseil d'Ecole • Exercice de confinement 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion et affichage du compte-rendu du 2ème Conseil d'Ecole 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils de maîtres, de cycles 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du 2ème Conseil d'Ecole • Compte - rendu 2ème Conseil d'Ecole et de l'exercice de confinement • Affelnet : « nettoyage » de BE en prévision des opérations à venir (adresses en particulier) 	<ul style="list-style-type: none"> • Postes à exigences particulières • Mouvement • Circulaire temps partiel, changement de quotité, reprise à temps plein 	<ul style="list-style-type: none"> • Semaine des mathématiques • Recrutement maîtrise de Colmar
Mars	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation pédagogique stage RAN 	<ul style="list-style-type: none"> • Afficher dates admission CP et PS et les communiquer aux parents • Transmission volets 1 Affelnet aux familles pour mises à jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils de maîtres, de cycles 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir avec maternelle effectifs pour exercice suivant • Convenir avec la mairie des dates d'admission. • Organisation stage RAN • Affelnet : édition volets 1, recueil des volets, modifications éventuelles. 		<ul style="list-style-type: none"> • Haut-Rhin propre • Ne perdons pas une miette • Prix Antoinette et Pol Neveux • Printemps de l'écriture • Printemps des poètes • Festival RAMDAM • Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme

MOIS	DOMAINE PEDAGOGIQUE	COMMUNICATION VERS LES PARENTS ET LES PARTENAIRES	COMMUNICATION VERS LES ADJOINTS	DOMAINE ADMINISTRATIF	CALENDRIER DES CIRCULAIRES, REGLEMENTATION	CALENDRIER DES OPERATIONS PONCTUELLES
Avril	<ul style="list-style-type: none"> Renseignement des livrets scolaires Accompagnement éducatif 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'information pour les parents des futurs 6ème <ul style="list-style-type: none"> Transmission volets 2 Affelnet aux familles pour vœux Organisation de la journée des Arts à l'Ecole 	<ul style="list-style-type: none"> Lancement du 1er mouvement : saisie des vœux Conseils de maîtres, de cycles 	<ul style="list-style-type: none"> Admission des futurs élèves Visite médicale Petite Section (PMI) Dossier 6° Aide à la saisie des demandes de dérogation à l'entrée du collège <ul style="list-style-type: none"> Affelnet : édition volets 2, recueil des volets, saisies des vœux des familles 	<ul style="list-style-type: none"> Postes à profils (suite) Recours intercycles Mouvement complémentaire par inéat et exeat directs non compensés Enquête ETIC 	<ul style="list-style-type: none"> Consom'attitudes Prix de l'éducation citoyenne Semaine académique de l'innovation Printemps des arts
Mai	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations académiques allemand CM2, départementale fin GS, fin CP Protocole d'orientation pour les élèves Réunion d'harmonisation CM2/6° et dossiers scolaires CM2 à renseigner, PPRE passerelles, outils passerelles Bilan du Projet d'école 2ème exercice d'évacuation Organisation d'une visite de l'école, (pour les familles et leur enfant entrant en PS) Possibilité visite élèves GS en CP Projets avec les parents (mallette des parents, réunion, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> Remontée résultats évaluation académique allemand CM2 à l'IA <ul style="list-style-type: none"> Transmission aux familles des décisions de poursuite de scolarité (maintiens ou passages) Passage de l'APER (Attestation de 1ère Education à la Route) 	<ul style="list-style-type: none"> Conseils de maîtres, de cycles 	<ul style="list-style-type: none"> Affelnet : édition volets 2 : saisie des décisions d'orientation (VALIDATION), <ul style="list-style-type: none"> A partir de ce mois, radiation « anticipée » des élèves quittant l'école Bilan exercice d'évacuation Protocole d'orientation des élèves de l'école Commandes de rentrée Prévision effectifs base élèves et TBE pour les élèves bilingues Organisation des accueils familles PS 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluations 	<ul style="list-style-type: none"> Semaine du goût
Jun / Juillet	<ul style="list-style-type: none"> Renseignement des livrets scolaires et des LPC, Exploitation évaluations et priorités pour la rentrée : <ul style="list-style-type: none"> élèves à soutenir ou surveiller, projet d'école Organisation pédagogique stages RAN (juillet et août) Bilan du projet d'école 	<ul style="list-style-type: none"> Affichage et diffusion du CR du 3e Conseil d'Ecole, des dates des vacances + modalité de rentrée (jours/heures/listes matériel) <ul style="list-style-type: none"> Organiser la rencontre avec les parents pour transmission des résultats aux évaluations nationales <ul style="list-style-type: none"> Transmission à l'IEN des dossiers de demande de recours Invitation réunion de prérentrée aux collèges (+ nouveaux collègues) et répartition pédagogique classes à IEN Restituer les médicaments des PAI aux familles 3ème Conseil d'Ecole 	<ul style="list-style-type: none"> Prérentrée : prévoir date, horaires et ordre du jour. Conseils de maîtres, de cycles Formation et répartition des classes 	<ul style="list-style-type: none"> Préparation du 3ème Conseil d'Ecole, CR à la mairie, IEN, collègues, parents élus, parents. Constitution des dossiers pour la commission de recours (refus des familles aux décisions de poursuite de scolarité) <ul style="list-style-type: none"> Validation effectifs et préparation de l'année n+1 avec BE (dupliquer et répartir les classes, admettre les élèves, éditer les listes) Transmission des livrets scolaires CM2 et des LPC + PPRE-passerelles au Collège et de la maternelle vers l'élémentaire Organisation stage RAN (juillet et août) Envoi CD/OEA du recensement des élèves de CM1 susceptibles d'être orientés en SEGPA Répartition des classes et préparation prérentrée Dernier jour : récupérer les registres d'appel, faire statistiques fréquentation, archivage et rangement 	<ul style="list-style-type: none"> Courrier CG concernant les transports scolaires Enquête APC Enquête PPRE Exercice, concernant les risques majeurs - date variable fixée par la Préfecture <ul style="list-style-type: none"> Postes à profil (suite) Ecole et cinéma inscriptions rentrée N+1 	<ul style="list-style-type: none"> 3 gestes pour une vie - SDIS Un livre pour l'été

Liste des sigles et des applications

AANGM	Annuaire AGAPE Nouvelle gestion des moyens
AFFELNET	Affectation des élèves par le net
AGAPE	Application de gestion automatisée des personnels des écoles (publiques)
AGAPE privé	Application de gestion automatisée des personnels des écoles du privé
AMON École	Pare-feu permettant de sécuriser les accès Internet des écoles et de créer un intranet fédérateur (solution libre développée par l'académie de Dijon)
ANGE	Application nationale pour la gestion des élèves et des enseignants (enseignement catholique)
ARIA	Aide au remplacement en inspection académique
ARS	Agence régionale de santé
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
BEE	Base élèves établissement (second degré)
BE1D	Base élèves du premier degré
BIPP	Base d'indicateurs pour les personnels du privé
BNIE	Base nationale des identifiants des élèves
BOP	Budget opérationnel de programme
BSA	Bilan social académique
CAPLO	Catalogue des applications locales
CDTI	Centre départemental de traitement de l'information
CHORUS	Système d'information des comptes de l'État
CLIN	Classe d'initiation (pour les élèves non francophones)
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (pour les élèves en situation de handicap)
CNE	Contrôle national des emplois
CNED	Centre national d'enseignement à distance
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
COSUI	Comité de suivi
DECIBEL	Dispositif d'aide au pilotage opérationnel du premier degré
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
DSI	Directeur / direction des systèmes d'information (en académie)
DUA	Dossier unique agent
ECECA	Élections aux conseils d'école et aux conseils d'administration
EGIDE	Entrepôt GAIA indicateur décisionnel enquêtes
ENRYSCO	Enquête rythmes scolaires
ENT	Environnement numérique de travail
EPP	Emploi - poste - personnel (système d'information du second degré public)
EPP privé	Emploi - poste - personnel (second degré privé sous contrat)
ESCUAPE	Application nationale de médecine scolaire
ESPE	École supérieure du professorat et de l'éducation

EVAL1D	Évaluation des acquis des élèves de l'école primaire
FEDER	Fonds européen de développement régional
GABRIEL	Gestion associée des bases et réseaux informatiques de l'enseignement libre
GAIA	Gestion académique informatisée des actions de formation
GL (4GL)	<i>Fourth generation programming language</i> (langage de programmation utilisé dans les années 1990)
INE	Identifiant national des élèves
INFISCOL	Logiciel à l'usage des infirmières scolaires (académie de Toulouse)
I-PROF	Accès par Internet des professeurs à leur dossier administratif et relations avec les gestionnaires
I Professionnel	Service équivalent à I-Prof pour les enseignants du privé sous contrat
L2S	Livret santé scolaire (académie de Strasbourg)
ISERAN	Indicateurs de suivi des écoles pour le rectorat de l'académie de Nantes
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances (loi n° 2001-692 du 1 ^{er} août 2001)
LPC1D	Livret personnel de compétences des élèves du premier degré
LSUN	Livret scolaire unique numérique
M@gistère	Plateforme de formation continue à distance pour les enseignants du premier et second degré
MEDSI	Médecine scolaire informatisée (logiciel national remplacé à terme par ESCULAPE)
MOA	Maîtrise d'ouvrage
MOE	Maîtrise d'œuvre
MOSART	Module de saisie des absences et des retenues sur traitement
MMPL	Mission de la modernisation et des politiques locales (secrétariat général)
NGM	Nouvelle gestion des moyens
ORQUESTRA	Organisation des questionnaires et rapports (portail web des enquêtes ministérielles)
OTP	<i>One-time password</i> ou mot de passe à usage unique
PCS	Professions et catégories sociales
PEMF	Professeur des écoles maître formateur
PIAD	Pôle informatique d'aide à la décision (implanté à Bordeaux)
PMI	Protection maternelle et infantile
POTES	Plan de l'organisation des transports et des établissements scolaires (département du Gard)
PPRE	Programme personnalisé de réussite éducative
PROPYLEES	Application décisionnelle pour le pilotage de la ressource enseignante du 1 ^{er} et du 2 nd degré
RAMSESE	Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif
RASED	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
REP	Réseau d'éducation prioritaire
RNIE	Répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis
RPI	Réseau pédagogique intercommunal
SAGESSE	Système automatisé gestion santé établissement (logiciel national à l'usage des infirmières scolaires dans le second degré)
SDET	Schéma directeur des espaces numériques de travail
SIAM1	Système d'information et d'aide pour les mutations dans le 1 ^{er} degré
SIAP	Système d'information et d'aide pour les promotions dans le 1 ^{er} et le 2 nd degré
SIDEEP	Service interdépartemental de gestion des enseignants des écoles publiques (académie de Nantes)

SI	Système d'information
SIECLE	Système d'information pour les élèves de collèges, de lycées et pour les établissements
SIERH	Système d'information éducation des ressources humaines
SI-RH	Système d'information – ressources humaines
SIRHEN	Système d'information des ressources humaines de l'éducation nationale
SMS	<i>Short message service</i> ou minimessage
SOFMED	Logiciel de médecine scolaire (département de l'Hérault)
SRE	Service des retraites de l'État
SSA	Service statistique académique
S3IT	Schéma stratégique des systèmes et technologies de l'information et de la communication
SYSCA	Système d'information statistique consolidé académique pour les élèves, les étudiants et les apprentis
TBE	Tableau de bord des écoles
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
VIAEDUC	Réseau social professionnel d'échanges pour l'éducation